



# Les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise

Cahier technique associé à la carte poster



La carte-poster et son cahier technique associé n'auraient pu voir le jour sans l'expertise des associations et de leurs adhérents.



Ligue pour la Protection des Oiseaux – LPO-Rhône  
Réfèrent technique : Christophe D'Adamo  
Maison Rhodanienne de l'environnement – 32 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon  
Tél. : 04 72 77 19 85  
<http://www.lpo-rhone.fr>



Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature – FRAPNA-Rhône  
Réfèrent technique : Julien Bouniol  
22 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne  
Tél. : 04 37 47 88 50  
<http://www.frapna-rhone.org>



Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône  
Réfèrents techniques : Didier Dailly  
1 allée du Levant 69890 La Tour de Salvagny  
Tél. : 04 78 47 13 33  
[www.fdc69.com](http://www.fdc69.com)



Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Réfèrent technique : Anne Charvet  
1 allée du Levant 69890 La Tour de Salvagny  
Tél. : 04 72 180 180  
<http://www.federation-peche-rhone.fr>

## Sommaire

1 Méthodologie et démarche de travail	5
2 Espèces indicatrices	11
3 Unités éco-paysagères	31
4 Points obstacles (trame verte)	105
5 Ouvrages obstacles (trame bleue)	123

## Préambule

Le Sepal, Syndicat porteur du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise, en collaboration avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO), la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna), la Fédération des chasseurs du Rhône, la Fédération des pêcheurs et le Grand Lyon a commandité la mise à jour de la cartographie des continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise.

Ce travail, animé et mis en œuvre par l'Agence d'Urbanisme, fait suite à celui réalisé en 2008 à l'occasion de l'élaboration du Scot de l'agglomération lyonnaise et de la mise en place de la politique Penap. Les associations de protection de la nature présentes en 2014 l'étaient déjà pour la production de la première version de la cartographie, à l'exception de la fédération de pêche.

L'objectif de cette étude est d'identifier les principales continuités écologiques par lesquelles se déplace la faune sauvage. Il s'agit ainsi de porter à la connaissance de élus et des techniciens du territoire les lieux les plus fragiles, les plus fonctionnels, les plus riches afin d'agir en conséquence pour leur préservation ou leur restauration.

Dans cette deuxième version, une attention particulière a été portée :

- à la mise à jour des données relatives aux obstacles aux continuités écologiques, à leur définition et à leur représentation ;
- à la notion de perméabilité, à travers notamment l'analyse des pratiques de déplacements et de la présence de 15 espèces indicatrices. Cette approche s'inscrit en continuité des principes du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Rhône-Alpes ;
- aux continuités aquatiques (volet non pris en compte en 2008).

# 1. Méthodologie et démarche de travail

## La démarche de travail

Le travail de mise à jour de la cartographie des corridors écologiques a été engagé début 2014. Ont dès lors été réunis, sous l'égide du Sepal (Laurine Colin et Emmanuel Giraud) les représentants associatifs pour témoigner de leur expertise : Christophe D'Adamo de la LPO Rhône, Didier Dailly et François Bride de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, Julien Bouniol de la FRAPNA, Jean-Pierre Faure et Anne Charvet de la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Véronique Hartmann et Ludovic Badoil (Service écologie urbaine du Grand Lyon) ont également pris part aux séances de travail.

L'animation du groupe de travail, la constitution de la base de données ainsi que la formalisation des propositions des experts a été confiée à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (Damien Massaloux et Laurence Berne). Le groupe s'est réuni à sept reprises entre le 20 janvier 2014 et le 21 mai 2014 en format « atelier », des temps de travail d'une journée ou d'une demi-journée consacrés à l'actualisation et à l'enrichissement des bases de données par territoire.

## Définitions

Il est à noter qu'une évolution significative de la cartographie de 2014 par rapport au travail de 2008 réside dans l'appréciation de la trame verte et bleue. En effet, alors qu'il s'agissait essentiellement dans la précédente cartographie de repérer les corridors écologiques, c'est une approche selon la perméabilité écologique des territoires qui prévaut désormais.

La perméabilité d'un espace est le degré de facilité avec laquelle les espèces peuvent s'y déplacer. Elle fait écho à la notion de continuité écologique, qui puise ses fondements dans l'écologie du paysage. La notion de continuité écologique désigne les structures éco-paysagères (sites et réseaux de sites) réunissant les conditions de déplacement d'une espèce (animale, végétale ou fongique/cycle de vie, alimentation, zone de reproduction) ou d'une communauté d'espèces. L'ensemble enchevêtré des continuités constitue la trame d'un maillage écologique.

L'importance des zones urbanisées, la présence de nombreuses infrastructures de transport, ainsi que certaines pratiques agricoles engendrent une érosion des structures éco-paysagères. Les interstices, lieux de transition, d'interface ou de liaison entre les composantes de l'armature verte sont particulièrement fragiles, sous pression. Ce sont pourtant des maillons essentiels à la mise en réseau et donc au bon fonctionnement de l'armature verte. En ce sens, l'identification des corridors écologiques (mise en réseau) et des obstacles à la circulation de la faune est déterminante.

Par ailleurs, ont été définies des Unités Eco-Paysagères (UEP), espaces de cohérence paysagère et écologique offrant une fonctionnalité plus ou moins grande pour les espèces animales en circulation. La capacité de déplacement de la faune au sein de ces UEP sera qualifiée de perméabilité.

Une caractérisation de ces unités selon un panel de 15 espèces indicatrice [mammifères terrestres et chiroptères, amphibiens et insectes<sup>1</sup>] a permis de mesurer un niveau de perméabilité par UEP. Chacune des 15 espèces a été évaluée dans chaque UEP en fonction de 2 critères :

- La capacité d'accueil de l'UEP pour cette espèce : le milieu est-il favorable à l'espèce ciblée ?

- La présence avérée de l'espèce indicatrice dans l'UEP, à dire d'expert.

Ce panel d'espèces indicatrices a été sélectionné parce qu'il offre des indications sur l'état de santé écologique de la communauté dans son ensemble (en terme de déplacement, de fonctionnalité), mais aussi sur le milieu (qualité de l'eau, des sols, de l'air) - voir partie 2.

Les corridors écologiques répertoriés ont pour fonction essentielle d'assurer ou de restaurer les flux d'espèces d'une part, entre les noyaux de biodiversité extérieurs et le territoire de l'agglomération lyonnaise et d'autre part, au sein des espaces agricoles et naturels de l'agglomération lyonnaise. En effet, les flux d'espèces sont vitaux pour le maintien de la biodiversité animale, pour la survie à long terme de la plupart des espèces et ainsi pour leur évolution adaptative.

## Les données capitalisées

Trois types de données SIG distinctes constituent la base de données relatives aux continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise : les corridors, les points obstacles et les UEP. La méthode de travail utilisée pour chacune de ces données ainsi que leur détail est présenté ci-après.

Au total, 130 corridors écologiques, 388 points obstacles et 73 UEP ont été identifiés et cartographiés à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

Dans la continuité du travail de 2008, chacun des corridors et des points obstacles a été renseigné suivant un modèle identique défini collectivement avec le Sepal et les différents contributeurs. Les UEP bénéficient aussi de caractéristiques propres.

La cartographie des corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise a été complétée et enrichie par une base de données. Les données associées aux objets « polygones » (les corridors écologiques) se distinguent de celles attachées aux objets « points » (les points obstacles des corridors écologiques) et de celles attachées aux objets « surface » (les UEP).

### Les données « corridors écologiques »

Dans un premier temps, les corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise repérés en 2008 ont été révisés. Pour chacun d'entre eux s'est posé la question de son existence et de son altération. La table Mapinfo nommée « CORRIDORS-Linéaire » a été mise à jour selon les remarques des experts. La précision des tracés qui ont été digitalisés pour matérialiser les corridors écologiques est de l'ordre du 1/5 000<sup>e</sup>. Elle est appréciable à l'échelle du PLU.

Ci-dessous, les données associées à chaque corridor écologique :

- Un identifiant pour chacun des corridors.

- Le nom du corridor écologique : chaque corridor a été nommé afin de permettre son identification et son appropriation.

- Les échelles d'enjeux :

- Grands sites : Il s'agit de corridors qui permettent de connecter ou de prolonger les « cœurs » verts (ou noyau de biodiversité) extérieurs au périmètre de l'agglomération lyonnaise aux grands espaces « réservoirs de la faune sauvage » de l'agglomération lyonnaise. Ces grandes entités ont été considérées comme étant fonctionnelles du point de vue des populations de mammifères.

- Intercommunal : Il s'agit de corridors situés ou non dans les grands espaces « réservoirs de la faune sauvage » dont l'enjeu en terme de déplacement de la petite et de la grande faune se joue sur plusieurs communes.

- Local : Il s'agit de corridors situés en dehors des grands espaces « réservoirs de la faune sauvage » dont l'enjeu concerne avant tout l'espace connecté par le corridor identifié.

- Les milieux, les habitats : La typologie retenue s'inspire de celle utilisée par la DIREN Rhône-Alpes pour caractériser les sites NATURA 2000.

- Les connexions entre entités : Ce champ désigne les liens et les connexions fonctionnelles permis par chacun des corridors écologiques cartographiés. Ainsi, il peut s'agir d'une :

- Liaison avec les « cœurs » verts (ou noyau de biodiversité) extérieurs au périmètre de l'agglomération lyonnaise,  
- Liaison avec les entités agricoles ou naturelles de l'agglomération lyonnaise,  
- Interconnexion des entités agricoles ou naturelles de l'agglomération lyonnaise,  
- Connexion avec d'autres corridors écologiques,  
- Mise en lien d'éléments de la trame verte.

- Les menaces liées à l'urbanisation : Absence (codée en 0) ou présence (codée en 1) en général de menaces fortes liées à l'urbanisation sur le linéaire du corridor écologique cartographié.

- Les menaces liées au trafic routier : Absence (codée en 0) ou présence (codée en 1) en général de menaces fortes liées au trafic routier sur le linéaire du corridor écologique cartographié.

- Les menaces liées à la banalisation des milieux : Absence (codée en 0) ou présence (codée en 1) en général de menaces fortes liées à la banalisation des milieux sur le linéaire du corridor écologique cartographié.

- Le degré de dégradation actuelle : Il s'agit d'une estimation à dire d'experts du degré de dégradation actuel du corridor écologique cartographié selon la hiérarchie suivante :

- Très altéré,  
- Altéré,  
- Peu altéré,  
- Non fonctionnel, ne permettant plus de liaison écologique,  
- Passage à créer, présentant un intérêt écologique au niveau de l'agglomération

Le potentiel de restauration : Il s'agit d'une estimation à dire d'experts du potentiel de restauration du corridor écologique cartographié selon la hiérarchie suivante :

- Possible,  
- Difficile,  
- Très difficile.

<sup>1</sup>. Chevreuil, sanglier, hérisson, blaireau, lièvre, barbastelle, pipistrelle, crapaud calamite, crapaud commun, triton palmé, triton crêté, salamandre, flambé, lucane Cerf-volant, carabe bijoux. Voir partie 2.

### Les données « Unités éco-paysagères »

Au vu des difficultés que posait la vision linéaire des corridors, l'équipe de travail s'est accordée pour innover et inclure dans le principe de continuité écologique des espaces nommés UEP. Chacune de ces unités a été identifiée selon une précision équivalente à celle des corridors écologiques.

Les données associées aux unités éco-paysagères sont :

- Un identifiant pour chacune des UEP
- Le nom de l'UEP : de même que pour les corridors, chacune a été nommée pour faciliter son identification et son appropriation.
- L'indice de perméabilité, correspondant aux potentiels de déplacements dans l'UEP pour chacune des espèces indicatrices. C'est une somme d'indices binaires effectués pour les 15 espèces indicatrices :
  - 1 : l'espèce peut se déplacer dans l'UEP car le milieu lui est favorable,
  - 0 : l'espèce ne peut pas se déplacer dans l'UEP, le milieu lui est défavorable.

Voir partie 3

### Les données « Points obstacles »

Les points-obstacles repérés en 2008 ont été évalués par les experts de la même façon que les corridors écologiques : sont-ils toujours d'actualité ? Y a-t-il de nouveaux obstacles à identifier ?

Les données associées aux points obstacles des corridors écologiques sont les suivantes :

- Un identifiant pour chacun des points obstacles
- La nature de l'obstacle : Ceux-ci ont été renseignés à partir de la typologie suivante :
  - Passage aménagé (4)
  - Passage contraint en milieu urbanisé (80)
  - Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation (139)
  - Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage (111)
  - Risque de collision (56)
- Un autre enjeu de passage a pu être identifié. Il s'agit d'un risque de collision important dans le franchissement d'une voirie.
- Un indice de perméabilité pour chacune des espèces indicatrices allant croissant de 1 à 3 selon la facilité de circulation des espèces.

Les ouvrages faisant obstacles à la faune aquatique ont également été inventoriés. Ils ont été classés selon le type d'ouvrage. Leur degré de franchissabilité, en fonction du niveau d'eau et de l'espèce, a également été précisé.

Voir partie 4

### Perspectives

La représentation des continuités écologiques a été revue dans son intégralité, allant au-delà des objectifs de départ. Passant d'une vision linéaire (corridors) à une structure en surfaces perméables (unités éco-paysagères), le groupe de travail s'est affranchi des visions classiques. Cette représentation de la trame verte et bleue permet de considérer les continuités écologiques dans leur ensemble sans se limiter à un simple enchevêtrement de linéaires plus ou moins continus.

Néanmoins, des voies d'approfondissement demeurent. Ainsi, une mise en place des trames aériennes pourrait être intéressante. En effet, l'agglomération lyonnaise accueille des oiseaux emblématiques, comme le grand cormoran, la sterne pierregarin et surtout quelques nichées de faucons pèlerins urbains. Identifier et cartographier les voies de passage préférentielles de cette faune serait un atout considérable pour permettre sa protection.

En outre, de récentes études scientifiques ont révélé l'impact des champs électromagnétiques sur la circulation de la faune, certaines espèces, comme les oiseaux ou les cervidés y étant particulièrement sensibles. Il serait donc essentiel de comprendre dans quelle mesure ces facteurs jusqu'alors inexplorés peuvent avoir une influence sur les continuités écologiques du territoire.

Enfin, l'identification d'une « trame noire », favorable aux déplacements des animaux nocturnes, pourrait être mise à l'étude. Certaines espèces en effet sont susceptibles de ne pouvoir franchir des obstacles lumineux, comme une route éclairée. En quoi ces contraintes immatérielles peuvent-elles déterminer plus profondément l'écologie de l'agglomération lyonnaise ?

Ces propositions sont autant de possibilités d'approfondissement et de nouveaux enjeux environnementaux que l'agglomération lyonnaise pourra relever dans le futur, afin d'aller au-delà de la cartographie réalisée en concertation en 2014.

## 2. Espèces indicatrices

Cette partie porte à la connaissance des élus, des décideurs, des passionnés de faune et de flore ou encore des habitants curieux du monde vivant qui les entoure les caractéristiques des 18 espèces indicatrices qui ont servi de référence dans l'identification des continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise.

Chaque espèce dispose d'une fiche pour synthétiser son intérêt au regard des continuités écologiques :

- caractéristiques générales,
- habitat,
- cycle biologique et territorialité,
- état des populations locales,
- indices de présence, pour permettre à tout un chacun de repérer ces espèces indicatrices par lui-même.



## Fiche 1

# Le chevreuil, *Capreolus capreolus*

Ordre des artiodactyles

Famille des cervidés

### Habitat

Le chevreuil est essentiellement forestier et discret mais occupe des milieux divers : couverts de feuillus et mixtes, taillis et bosquets, ou espaces plus ouverts tels les prairies, les clairières et zones cultivées. Il arrive parfois de le retrouver dans les espaces périurbains. Il est présent jusqu'à 2 000 mètres d'altitude.

### Cycle de vie et comportement territorial

Solitaires en été et grégaires en hiver, les individus mâles et femelles occupent des domaines vitaux d'environ 20 ha en milieu forestier et entre 100 et 150 ha en zone agricole. La mise-bas a lieu majoritairement en mai avec des portées en moyenne de 2 faons, 3 dans des conditions très favorables. La femelle, ou chevrette, voit alors sa mobilité réduite et son domaine se résume à quelques hectares. Au fur et à mesure de la croissance des jeunes, le territoire atteint une taille d'environ 20 ha entre juillet et août.

Entre mars et août, les mâles, ou brocards, occupent un territoire d'environ 35 ha.

### Etat des populations locales

Après les disparitions liées aux déforestations, les premiers chevreuils ont été observés dans le département du Rhône dans les années 1940. Actuellement, l'espèce est présente sur l'ensemble du département et occupe tous les territoires. Animal de lisières et d'espaces boisés, il est bien représenté à l'échelle de l'agglomération dans le massif des Monts d'Or, dans l'ouest lyonnais et sur la côte de l'Isère. Il n'est pas rare toutefois d'observer des animaux en milieu urbain. Grâce aux coulées vertes, il arrive aux portes de Lyon.

### Description

Le chevreuil est un petit cervidé, d'un pelage brun fauve taché de blanc sur le fessier en été, et gris-brun en hiver. Il mesure au garrot de 60 à 80 cm pour une longueur totale de 1m à 1,25m et un poids de 20 à 25 kg. Un dimorphisme sexuel est marqué notamment par la présence de bois caducs chez les mâles. Les chevreuils vivent généralement de 6 à 7 ans.

### Alimentation

Son alimentation est majoritairement composée de semi-ligneux (lierre, ronces, callune, myrtilles, framboisiers), quelques rameaux et feuilles de ligneux (chêne, charme, orme, cornouiller, érable, parfois sapins).

Au début du printemps, le chevreuil se nourrit beaucoup d'herbacées, dont la quantité diminue avec l'avancée de la saison.

En milieu agricole, il a un impact sur les arbres fruitiers, les cultures de fruits rouges et maraichères ; la recherche de milieux boisés subsistants reste marquée.

### Statuts de l'espèce

Espèce classée gibier soumise à plan de chasse obligatoire (Article 17 de la loi du 29 décembre 1978 – J.O du 30 décembre 1978).

Espèce protégée au titre de la Convention de Berne à l'Annexe III, espèces animales protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.

Espèce faisant l'objet du Schéma Départemental Cynégétique Approuvé.

Sources : <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Chevreuil-ar977>  
<http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Indices-de-presence-Chevreuil.html>  
[http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/61057](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/61057)  
Crédits photos : Pascal Peyrache - MNHN

### Indices de présence

#### Empreintes de pas

Les sabots sont étroits et allongés, mesurant environ 4,5 cm par 3 cm.

#### Laissées

Les déjections de chevreuil forment souvent des moquettes, noires et luisantes, pointues à une extrémité. Elles mesurent 10 à 14 mm de long pour 7 à 10 mm de large.

#### Frottis

Les brocards marquent leur territoire en période de reproduction de manière visuelle et olfactive en frottant leurs bois à la végétation. Ces frottis sont bien visibles, lambeaux d'écorce pendant des troncs et tiges entre 10 et 60 cm de hauteur environ.

#### Couchettes

Aires de repos pour le chevreuil, souvent au pied d'un arbrisseau, on peut observer que le sol est gratté en ovale pour dégager les feuilles. Elles mesurent de 50 à 60 cm de long pour 25 à 30 cm de large.



## Fiche 2

# Le sanglier, *Sus scrofa*

Ordre des artiodactyles

Famille des suidés

### Description

Le sanglier adulte revêt un pelage brun sombre, ras en été et court en hiver. Les mâles peuvent mesurer entre 140 et 165 cm de long pour 100 à 160 kg, les femelles 125 à 145 cm de long pour 70 à 80 kg. Ils ont une longévité moyenne connue de 10 ans.

### Alimentation

Omnivore, le sanglier a la faculté de s'adapter à une vaste diversité de sources alimentaires. Son régime est tout de même constitué à plus de 95% de végétaux : fruits et graines en tête de ses préférences, suivent les bulbes, racines, tiges et feuillages. Le reste de son menu est composé d'insectes, lombrics et mollusques. Il lui arrive d'être charognard.

### Statuts de l'espèce

Espèce classée gibier ou nuisible par l'Etat selon différents critères, les sangliers sont chassables selon les prescriptions édictées par le Préfet dans son arrêté annuel d'ouverture (code de l'environnement). Espèce faisant l'objet du Schéma Départemental Cynégétique.

### Habitat

Le sanglier s'adapte à de nombreux types de milieux, qu'ils soient secs ou humides, en plaine ou en altitude, boisés ou ouverts.

### Cycle de vie et comportement territorial

Sédentaires, les sangliers occupent tout au long de leur vie des domaines vitaux allant de 500 à 3 000 ha par individu, invariablement selon le sexe. La chasse pousse les animaux à une plus forte mobilité et peut faire monter ces surfaces

jusqu'à 15 000 ha. Les déplacements dans ces domaines se feront surtout pendant la nuit et pour des raisons de disponibilité alimentaire.

Les laies forment des compagnies dans laquelle l'une d'entre elles domine. Les mâles ont des comportements solitaires ou forment des hardes sans organisation sociale connue.

Le rut a majoritairement lieu entre novembre et janvier, une laie donnera à chaque portée entre 3 et 10 marcassins après 3 mois et 3 semaines de gestation.

### Etat des populations locales

Historiquement peu présent autour de l'agglomération avec quelques individus en déplacement le long du Rhône ou dans les Monts d'Or pendant la deuxième moitié du XXème siècle, l'espèce a connu un développement important dans toutes les zones périurbaines (sauf l'est lyonnais) où de jeunes habitats forestiers se sont développés. Selon les années, on peut estimer les populations avant reproduction depuis le début des années 2000 entre 100 et 200 individus autour de l'agglomération lyonnaise. Des indicateurs (prélèvements par la chasse, dégâts agricoles, collisions routières) permettent d'estimer l'évolution des populations.

### Indices de présence

#### Empreintes de pas

Large, les traces du sanglier mesurent entre 8 et 11 cm de long pour 7 à 8 cm de large. Il est parfois possible d'observer les marques des gardes, doigts rudimentaires à l'arrière de la patte.

Sources : <http://www.biodiversite-poitou-charentes.org/Indices-de-presence-Sanglier.html>  
[www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Sanglier-ar994](http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Sanglier-ar994)  
[http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/60981](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60981)  
Crédits photos : P. Bellon - FDC 69

### Laissées

Les déjections du sanglier sont un agglomérat en boudin de plusieurs éléments circulaires et plats, luisants, variant du noir au brun.

### Souilles

Mares boueuses dans lesquelles les sangliers se baignent pour se débarrasser de leurs parasites et se rafraîchir, elles ont un diamètre d'environ 1m 30. Les frottoirs, troncs des arbres aux abords des souilles, sont lissés, couverts de boue sèche et de soies.

### Bauges

Lieux de repos, souvent difficiles d'accès (ronciers) souvent appuyé contre une souche, le sol y est tassé et gratté. L'hiver, les bauges sont recouvertes de feuillages secs.

### Boutis

Zone de recherche de nourriture par le sanglier où le sol est retourné avec son groin dans les milieux forestiers, les cultures ou les prairies.





## Le hérisson d'Europe, *Erinaceus europaeus*

Ordre des insectivores

Famille des érinacéidés

### Habitat

Il est présent dans les forêts de feuillus et les espaces ouverts offrant des abris comme les haies, buissons et broussailles, tas de branches, de pierres, murs présentant des cavités. Il est présent jusqu'à 2 000 mètres d'altitude.

### Cycle de vie et comportement territorial

Solitaires et nocturnes, les hérissons évitent de se croiser lors de leur période d'activité. Pourtant, les domaines vitaux de plusieurs individus peuvent se chevaucher. Ils couvrent des zones de 3 à 10 ha selon les disponibilités en nourriture.

La reproduction a lieu entre mai et juin, à la sortie de l'hibernation. La femelle demeure en gestation pendant 5 à 6 semaines pour mettre bas une portée de 5 à 6 jeunes. Ces derniers seront sevrés à l'âge de 2 mois. Les pertes annuelles de chaque population ne sont pas connues, mais les soupçons les supposent conséquentes.

### Etat des populations locales

Les hérissons sont présents sur toute l'agglomération, principalement dans les zones de bocage et les parcs et jardins. On trouve ainsi encore des hérissons dans les 4ème, 5ème et 7ème arrondissements de Lyon et le Nord de Villeurbanne. Il paie un lourd tribut à l'intoxication aux anti-limaces et aux écrasements routiers. Sa présence est très liée à la qualité des corridors écologiques et des coulées vertes.

### Indices de présence

#### Sentes

Les passages des hérissons sont observables le matin par l'inclinaison des brins d'herbe selon un chemin visible.

#### Déjections

Les déjections du hérisson sont déposées au hasard de ses déplacements nocturnes, cylindriques de 2 à 5 cm de long. Elles sont lisses et luisantes. Il est possible d'y apercevoir des débris d'insectes non digérés (élytres) ou de baies.

#### Empreintes de pas

Les 5 doigts sont marqués, courts, potelés et dotés de griffes. La marche est croisée, avec la patte postérieure qui surmonte l'antérieure.



Sources : <http://www.frapna-rhone.org/images/Documents/CNC/NC-herisson.pdf>  
[http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/60015](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60015)  
[http://champagne-ardenne.lpo.fr/agenda\\_des\\_oiseaux/septembre/herisson.htm](http://champagne-ardenne.lpo.fr/agenda_des_oiseaux/septembre/herisson.htm)  
<http://www.iucnredlist.org/details/29650/0>  
 Crédits photos : Christian Maliverney - FRAPNA



## Le blaireau d'Europe, *Meles meles*

Ordre des carnivores

Famille des mustélidés

### Cycle de vie et comportement territorial

Crépusculaires et nocturnes, le domaine vital du blaireau s'étend de 20 à 50 ha dans des milieux riches et peut monter jusqu'à 300 ha dans les milieux peu favorables. Les domaines de plusieurs blaireaux peuvent se chevaucher, notamment quand ils profitent d'un couvert forestier ; jusqu'à six individus peuvent être recensés par km<sup>2</sup>. Autour de Lyon, ces densités peuvent aller de 4 individus au km<sup>2</sup> dans les milieux favorables (Monts d'Or, Vallée de l'Yzeron) à moins de 1 dans la plaine de l'Est Lyonnais. Souvent solitaire, des communautés peuvent se former quand ils sont nombreux sur un même territoire. Des groupes d'une dizaine d'individus défendent alors ensemble leur domaine, même s'ils continuent à se nourrir individuellement. La reproduction dure tout le long de l'année, même si une période plus intense est notée entre mi-janvier et mi-mars. La gestation dure 7 semaines mais la blairelle peut garder un embryon pendant 10 mois sans qu'il ne se développe. Les naissances ont lieu entre mi-janvier et février et les portées sont en moyenne de 3 blaireautins. L'espèce est peu prolifique. Les jeunes restent un an auprès de la mère après leur sevrage.

### Description

Le pelage du blaireau est caractéristique : gris-blanc sur le corps avec une queue blanche et les pattes noires, la tête blanche porte un masque noir. Il peut mesurer de 70 cm à un 1 m de long pour 8 à 12 kg. Il est sensiblement plus lourd à l'aune de l'hiver. Le blaireau peut vivre jusqu'à 15 ans.

### Alimentation

Le blaireau est omnivore : lombrics, petits mammifères et amphibiens, insectes, champignons, herbacés, œufs d'oiseaux, fruits graines et mêmes nids de guêpes constituent son régime. Il peut être charognard.

### Statuts de l'espèce

Espèce classée gibier, chassable durant la période d'ouverture et détachable durant une période spécifique édictée par le Préfet.

Espèce faisant l'objet du Schéma Départemental Cynégétique.

### Habitat

Le blaireau vit dans des milieux diversifiés, mais sa préférence va vers les forêts denses qui lui offrent des sous-bois. Dans l'agglomération lyonnaise, plus de 80 % des terriers connus sont localisés dans des boisements ou sur leur lisière. Il peut aussi fréquenter des milieux plus ouverts, allant de la clairière à l'espace agricole. Les haies et broussailles lui permettent d'évoluer en toute discrétion. Il apprécie moins les zones humides mais recherche tout de même une proximité avec des points d'eau.

### Etat des populations locales

En comparaison avec le reste de son aire de répartition, les densités de blaireau dans l'agglomération lyonnaise sont assez faibles. Les populations sont menacées par la progression de l'urbanisation et le trafic routier auquel ils paient un très fort tribut. Toutefois, de manière assez surprenante, il arrive que les blaireaux s'installent en pleine zone péri-urbaine. Depuis quelques années, des dégâts sur certaines productions agricoles (vigne, maïs et céréales) et chez des particuliers (terriers, trous dans les pelouses) sont signalés. Ces constats

peuvent refléter l'évolution et la répartition des populations.

### Indices de présence

#### Empreintes de pas

Similaires à celles d'un petit ours, elles marquent nettement 4 doigts et leur griffe, le cinquième étant plus petit et parfois imperceptible, ils surmontent un coussinet ovale. Les antérieures, 4,5 à 6,5 cm, sont plus larges que les postérieures, 3,5 à 4 cm de large.

#### Latrines

Les laissées des blaireaux sont généralement dans des trous cylindriques et verticaux, aux abords du terrier. Il en résulte une végétation particulière, nitrophile (sureau et orties).

#### Cônes de déblais

Se trouvant à l'entrée du terrier, ils correspondent à la terre fraîchement excavée laissée en monticules remarquables. Peu délicat, le blaireau, lors de ses allées et venues, marquent ces remblais par une gouttière.



Sources : [http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/60636](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60636)  
<http://www.iucnredlist.org/details/29673/0>  
[http://animaldiversity.ummz.umich.edu/accounts/Meles\\_meles/](http://animaldiversity.ummz.umich.edu/accounts/Meles_meles/)  
 Crédits photos : Bézy - FDC 69





## Fiche 5

# Le lièvre d'Europe, *Lepus europaeus*

Ordre des lagomorphes

Famille des léporidés

### Description

Plus grand et élancé que le lapin, il pèse aussi plus lourd : 3 à 5 kg pour le lièvre adulte contre 1 à 2 kg pour un lapin de garenne. Il peut mesurer jusqu'à 60 cm de long. Ses oreilles sont allongées et leurs extrémités sont noires comme la partie supérieure de sa queue. Le pelage est d'un brun roussâtre, la queue est blanche sur le dessous. Les lièvres vivent une douzaine d'années.

### Alimentation

Le lièvre se nourrit en majorité de graminées sauvages ou cultivées accompagnées des bourgeons floraux et jeunes pousses d'herbacées. Il peut aussi consommer des racines (navet, betterave), des fruits, des graines, ou de jeunes pousses de ligneux. Le faible besoin en eau en dehors de son alimentation quotidienne fait une spécificité du lièvre. La présence de plans d'eau ou de rivière influera peu sur sa distribution.

### Statuts de l'espèce

Espèce protégée au titre de la Convention de Berne à l'Annexe III, espèces animales protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.

Chasse autorisée en France sur la base de Plans de Gestion Cynégétique :

- Suspensions locales et temporaires du tir pour les populations en déclin,
- Plans de chasse, limitation du nombre de jours de chasse,
- Prélèvement maximal autorisé, par chasseur par jour de chasse ou saison.

Espèce faisant l'objet du Schéma Départemental Cynégétique Approuvé.

### Habitat

Ils préfèrent des milieux ouverts et herbacés : prairies, champs de céréales, marais secs, vignobles, vergers, landes, lisières de forêts. De petits couverts de végétation leur permettent de s'abriter et creuser leur gîte en sécurité. Il est plus présent en plaine qu'en montagne, mais son aire de répartition va jusqu'à 2 000 mètres d'altitude.

### Cycle de vie et comportement territorial

Crépusculaires, nocturnes et sédentaires, les lièvres ont un domaine vital couvrant 300 à 800 ha, partagé par plusieurs individus. Ils sont solitaires, sauf en période de bouquinage (reproduction) où ils vivent petits groupes au sein desquels les mâles sont agressifs, de la fin de l'hiver au début de l'été. La gestation dure 42 à 44 jours et chaque portée compte 1 à 3 lévrants. Les lévrants sont précoces et se dispersent entre 4 et 6 mois en-dehors de leur territoire d'origine.

### Etat des populations locales

Après avoir décliné à la fin des années 1970, les mesures de gestion cynégétique ainsi que des dispositifs de maintien des habitats favorables (entretien de milieux ouverts, jachères, cultures intermédiaires) ont permis de reconstituer des populations dont l'abondance varie selon la qualité des habitats, les pratiques agricoles, l'impact des réseaux routiers et la fragmentation des territoires. Des méthodes de suivi (comptage nocturne au phare, analyse des prélèvements par la chasse) des populations mises en œuvre localement permettent de mesurer annuellement l'état des populations.

### Indices de présence

#### Empreintes de pas

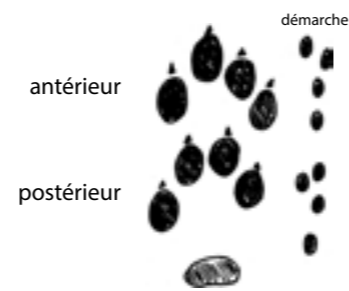
Plus grandes que celles du lapin, elles marquent quatre doigts. La voie épouse une forme de Y, les pattes antérieures étant décalées l'une de l'autre alors que les postérieures sont rapprochées et alignées horizontalement.

#### Déjections

Les crottes du lièvre sont légèrement ovales et dispersées au fil des déplacements sans objectif de marquage territorial.

#### Gîtes

Aussi nommé forme et difficilement visible, le lieu de repos du lièvre est marqué par une cavité dans le sol, au milieu de la végétation basse ou à l'abri dans une zone de fourrés. Il est possible de trouver des poils à proximité en période de mue.



Sources : <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Lievre-dEurope-ar649>  
[http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/61678](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/61678)  
<http://www.iucnredlist.org/details/41280/0>  
 Crédits photos : Audrey Savouré-Soubelet - MNHN



## Fiche 6

# La barbastelle d'Europe, *Barbastella barbastellus*

Ordre des chiroptères

Famille des vespertilionidés

### Description

Mesurant 4,5 à 6 cm de long (sans la queue) et 25 à 28 cm d'envergure pour moins de 14 g, la barbastelle ne ressemble à aucune autre chauve-souris européenne. Elle a le museau aplati et les narines ouvertes vers le haut. Ses oreilles sont très larges et se rejoignent par le front. Son pelage est noirâtre, de même que sa face, avec des reflets dorés ou argentés sur le dos. Les femelles sont plus grandes que les mâles. Elle peut vivre 15 à 20 ans.

### Alimentation

La barbastelle dispose d'une mâchoire très faible et se nourrit donc quasi-exclusivement de microlépidoptères, le reste de son régime est composé d'autres petits insectes volants.

### Statuts de l'espèce

Espèce protégée au titre de l'article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : les individus ainsi que l'ensemble des habitats favorables à la réalisation de son cycle biologique sont protégés.

Espèce protégée au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore à :

- l'Annexe II, espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation,
- l'Annexe IV, espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte,

### • l'Accord EUROBATS, Annexe 1.

Espèce protégée au titre de la Convention de Bonn à l'Annexe I, espèces dont l'état de conservation est défavorable.

Espèce protégée au titre la Convention de Berne à l'Annexe II, espèces animales nécessitant une protection particulière.

### Habitat

La barbastelle est peu adaptable aux changements qui peuvent se produire dans son milieu, du fait de sa spécialisation. Elle est typique des espaces boisés en plaine et en montagne. Il est possible de la trouver jusqu'à 2 000 mètres d'altitudes. Son exigence va vers les forêts de peuplement mixte et âgé puisqu'elle trouve des gîtes dans les arbres vieillissants, leurs fentes et écorces décollées. En hiver, certaines colonies s'installent dans des bâtiments, grottes ou caves, s'ils présentent des espaces étroits.

### Cycle de vie et comportement territorial

Généralement solitaires en hiver, les barbastelles se regroupent en colonie de 50 individus au plus au début du printemps. La période de reproduction débute en août et dure en automne, quand les jeunes de l'année précédente s'émanicipent. 5 à 20 femelles se reproduisent par colonie, qui se regroupe à cette époque dans des gîtes : bâtiments agricoles, habitations (volets) ou cavités de troncs. Les portées sont composées en moyenne de 2 petits qui naissent dès la mi-juin et durant l'été.

### Etat des populations locales

Bien que réputée comme une espèce forestière, la barbastelle s'aventure volontiers en secteur périurbain, voire urbain, pourvu que ces espaces soient en lien avec une trame boisée. On retrouve ainsi

l'espèce sur les zones alluviales du fleuve Rhône, sur les côtières boisées, dans les Monts d'Or et dans les vallons boisés de l'ouest. Profitant des grands parcs et de la liaison verte, elle a même été observée dans le 5ème arrondissement de Lyon. Elle est en revanche inconnue dans le cœur urbain et sur tout l'est lyonnais. Les percées que la barbastelle peut faire sur l'ouest sont favorisées par des populations particulièrement abondantes sur les Monts du Lyonnais et le Beaujolais.

Dans l'agglomération, son statut de conservation est encore inconnu. Il peut s'agir d'individus erratiques comme d'individus reproducteurs. Se déplaçant sur de grandes distances, il est fort probable que ces populations proviennent de l'ouest au profit des ressources des espaces les plus boisés de l'agglomération. Sa présence demeure remarquable et marque bien les bonnes connectivités encore présente avec les zones rurales et l'agglomération sur sa partie ouest.

### Indices de présence

#### Guano

Les déjections des barbastelles ressemblent à celles des souris, à la différence qu'elles sont plus friables car elles contiennent des restes d'insectes.



Sources : [http://www.onf.fr/activites\\_nature/sommaire/decouvrir/animaux/chauves\\_souris/vespertilionides/20071212-100934-437819/@@index.html](http://www.onf.fr/activites_nature/sommaire/decouvrir/animaux/chauves_souris/vespertilionides/20071212-100934-437819/@@index.html)  
<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1308.pdf>  
 Crédits photos : Christian Maliverney (en vol) et Erwann Thepaut (portrait) - FRAPNA



## La pipistrelle commune, *Pipistrellus pipistrellus*

Ordre des chiroptères

Famille des vespertilionidés

- l'Accord EUROBATS, Annexe 1.

Espèce protégée au titre la Convention de Berne à l'Annexe III, espèces animales protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.

Espèce protégée au titre de la Convention de Bonn à l'Annexe II, espèces dont l'état de conservation est défavorable.

### Habitat

La pipistrelle commune s'accommode facilement de la présence de l'homme. On la trouve dans des milieux variés comme la ville, les villages, les parcs, les jardins ou les forêts. Elle s'abrite dans les interstices de plus d'un centimètre : arbres creux, crevasses, falaises, caves, carrières, habitations. Elles ont une prédilection pour les milieux arborés souvent à proximité des plans d'eau, où leurs proies viennent boire. Elle est sédentaire et peut dépasser l'altitude de 2 000 m en montagne.

### Cycle de vie et comportement territorial

Elles chassent dans un rayon de 2 à 3 km autour de leur gîte par petits groupes. La reproduction a lieu entre août et septembre par colonies. Les femelles en gestation se regroupent en colonies de 20 à 250 individus, parfois plus, dans un gîte d'été dès le début de printemps, alors que les mâles vivent plus isolés. La mise-bas a lieu entre juin et juillet, chaque femelle donnant vie à un jeune, 2 dans les cas moins courants de jumeaux. Les jeunes s'émanent en août, alors que les femelles quittent les gîtes d'été pour

rejoindre des colonies de reproduction avec les mâles, qui émettent dès lors une forte odeur musquée.

### Etat des populations locales

La pipistrelle commune ayant une affinité pour les milieux arborés et zones aquatiques, elle est très peu présente dans le cœur urbain et sur l'est lyonnais. Elle est plus présente dans les forêts alluviales du Rhône ainsi que les vallons boisés de l'ouest de l'agglomération.

Les données disponibles ne permettent pas de se prononcer sur l'évolution de la population. Si l'offre en gîte dans le bâti est importante du fait du tissu urbanisé de l'agglomération lyonnaise, ce contexte urbain réduit et isole les espaces boisés ou arborés (habitats de chasse), ce qui limite de fait les populations.

### Indices de présence

Guano

Similaires à des déjections de souris et de la taille d'un grain de riz, elles sont nettement plus friables.

Sources : [http://www.onf.fr/activites\\_nature/sommaire/decouvrir/animaux/chauves\\_souris/vespertilionides/20071212-142339-608079/@@index.html](http://www.onf.fr/activites_nature/sommaire/decouvrir/animaux/chauves_souris/vespertilionides/20071212-142339-608079/@@index.html)  
<http://www.corif.net/site/especemois/pipistrelle.htm>  
<http://www.iucnredlist.org/details/17317/0>  
 Crédits photos : Christian Maliverney - FRAPNA



## Le crapaud calamite, *Bufo calamita*

Ordre des anoures

Famille des bufonidés

### Habitat

Le crapaud calamite est héliophile, il affectionne donc les milieux ouverts avec une végétation basse voire clairsemée, parsemés de points d'eau éphémères et peu profonds. Il a donc une capacité à coloniser les milieux récemment créés : landes, carrières, sablières, gravières, roselières ou friches. Il a une préférence pour les substrats meubles dans lesquels il peut se creuser des abris pour la journée, mais est aussi présent sur des substrats plus durs. On le trouve jusqu'à 1 750 mètres.

### Cycle de vie et comportement territorial

Exclusivement nocturne, le crapaud calamite passe sa journée à l'abri de pierres, de bois mort ou d'un terrier qu'il creuse lui-même. Entre avril et juillet, les mâles migrent vers le site de reproduction, mares peu profondes en orientant les femelles par leur chant. Les sites de reproduction étant temporaires, les individus réalisent parfois des déplacements important pour trouver un site de reproduction favorable. Ce site peut être situé à plus de 3 km de leur lieu de vie. Les femelles pondent une à deux fois par an, chaque ponte étant constituée de 2 000 à 4 000 œufs répartis en deux rubans. Les têtards deviennent juvéniles en un mois, période durant laquelle ils ont un mode de vie aquatique. Des distances de dispersion de plus de 15 km ont déjà été observées.

### Etat des populations locales

Les populations de crapaud calamite de l'agglomération lyonnaise sont principalement situées à l'est, notamment dans les friches industrielles et les carrières du fait de la présence de sites de reproduction extrêmement favorables. En dehors des épisodes de reproduction,

l'espèce occupe l'ensemble des milieux ouverts de son aire de répartition, qu'il s'agisse des pelouses du Parc de Parilly ou des parcelles de maïs de la plaine de Pusignan. D'autres populations importantes sont présentes le long du Rhône. Bien que l'état de conservation locale ne soit pas connu de façon précise il est très probable qu'au cours des 30 dernières années la population de crapaud calamite ait fortement diminué, du fait de la disparition de son habitat terrestre. Cette disparition est due en particulier à l'urbanisation de la plaine agricole de l'est lyonnais et à l'évolution des milieux alluviaux en l'absence de dynamique fluviale naturelle.

### Indices de présence

Chant

Le chant du crapaud calamite est caractérisé par un volume sonore important et une répétition de trilles. Il est audible de nuit, jusqu'à 2 km en conditions favorables.

Têtards

Petits, noirs et tachés de clair sur la gorge, ils peuvent avoir une bande claire sur le dos. Leur queue est arrondie au bout et ourlée de membranes inférieure et supérieure égales. On les trouve dans les mares peu profondes d'avril à juillet, voire août.

Mœurs défensives

Face au danger, le crapaud calamite se gonfle ; lève l'arrière-train et produit une odeur désagréable et caractéristique.



Sources : <http://www.naturemp.org/Crapaud-calamite.html>  
[http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/crapaud\\_calamite\\_bufo\\_calamita.php](http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/crapaud_calamite_bufo_calamita.php)  
<http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/Crapaud-calamite.html>  
 Crédits illustration : Françoise Serre Collet - MNHN  
 Crédits photos : Karl Holmqvist - www.karholmquist.se



## Fiche 9

# Le crapaud commun, *Bufo calamita*

Ordre des anoures

Famille des bufonidés

### Habitat

Le crapaud commun est capable de vivre dans divers milieux : de la forêt aux milieux plus ouverts, en passant par les zones urbanisées ou les zones d'altitude, jusqu'à 2 100 m.

### Cycle de vie et comportement territorial

Terrestre la majeure partie de l'année, il ne rejoint les mares qu'à la période de reproduction, de février à mars-avril. Le site choisi est un point d'eau généralement permanent. Les femelles, quand elles arrivent avant les mâles, les appellent d'un cri caractéristique. Ces derniers sont généralement bien plus nombreux que les premières. La reproduction dure quelques jours, les femelles pondent à ce terme deux rubans d'œufs, rassemblant entre 5 000 et 7 000 œufs. Les adultes rejoignent alors leur gîte d'été où ils resteront pour la saison. En moins de deux semaines, les œufs éclosent et les têtards deviennent juvéniles entre 2 et 3 mois plus tard. Ils hibernent dans des trous, sous des tas de bois ou d'herbes, à proximité de leur estive.

### Etat des populations locales

Contrairement à ce que laisse penser son nom le crapaud commun n'est répandu que dans les communes de l'ouest de l'agglomération. Le reste du territoire est peu propice à cette espèce qui apprécie particulièrement la présence de boisements, de plans d'eau et de grandes surfaces bien végétalisées. Ces deux éléments étant très peu représentés sur le Franc-Lyonnais et la Plaine de l'est lyonnais ; l'espèce y est quasiment absente. Quelques micro-populations abritant un très faible nombre d'individus sont localisées sur l'île de Crépieux-Charmy, à Miribel-Jonage, et dans les Balmes viennoise. Le Massif des Monts d'Or n'abrite

pas de populations du fait de l'absence de sites de reproduction favorables. Comme pour la plupart des amphibiens le statut de conservation du crapaud commun n'est pas connu. Cependant le développement de nouvelles infrastructures la disparition des milieux bocagers et l'étalement urbain sont des menaces importantes pour cette espèce.

### Indices de présence

#### Cri

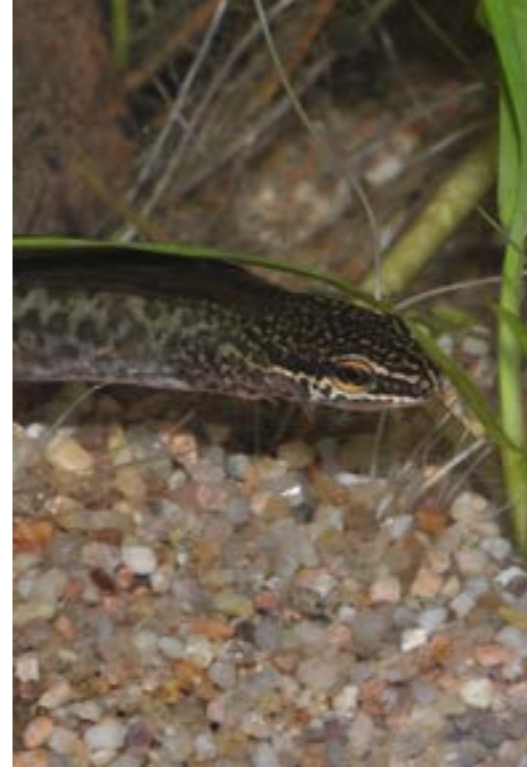
Le crapaud commun émet des cris brefs, aigus et grinçants.

#### Têtards

Leur nageoire caudale ne monte pas sur le dos, les yeux sont rapprochés et la queue se termine en arrondi. Ils forment des bancs bien soudés et ne fuient pas.



Sources : <http://www.batraciens.be/index.php?id=252>  
[http://doris.ffessm.fr/fiche2.asp?fiche\\_numero=1248](http://doris.ffessm.fr/fiche2.asp?fiche_numero=1248)  
[http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/crapaud\\_commun\\_bufo\\_bufo.php](http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/crapaud_commun_bufo_bufo.php)  
Crédits illustration : Karl Holmqvist - [www.karholmquist.se](http://www.karholmquist.se)  
Crédits photos : Philippe Rivière - LPO Rhône



## Fiche 10

# Le triton palmé, *Lissotriton helveticus*

Ordre des urodèles

Famille des salamandridés

### Habitat

De février à juin, on retrouve le triton palmé dans des points d'eau stagnante ou à courant lent, tels les lacs, les étangs, les mares, les canaux, à proximité d'espaces boisés et de l'ombrage qu'ils apportent. Son caractère pionnier l'amène parfois à coloniser des milieux plus temporaires. En revanche il évite les points d'eau abritant des poissons. En dehors de la période de reproduction il se cache le jour sous des pierres ou des tas de bois, partant à la recherche de sa nourriture à la nuit tombée. En hiver, il est possible de le trouver dans des grottes humides, des carrières ou dans des abris où il n'y a pas de risque de gel, généralement à moins de 150 m de son site de reproduction.

### Cycle de vie et comportement territorial

Dès la fin de l'hiver, les tritons adultes profitent de la météo pluvieuse et douce pour rejoindre leur site de reproduction, à quelques centaines de mètres de leur lieu de vie. Ils restent fidèles au même site. Le mâle exécute une parade qui consiste à faire vibrer sa queue. La reproduction a lieu en phase aquatique, la femelle pond ensuite un à un ses œufs, au nombre de dizaines voire centaines, qu'elle emballe ensuite dans la végétation du plan d'eau. Les larves éclosent au bout de deux semaines et restent aquatiques avant de se métamorphoser quelques mois plus tard en juvéniles terrestres qui iront mener leur vie jusqu'à 1 km de leur lieu de naissance. Les adultes redeviennent terrestres entre avril et juillet puis hivernent.

Sources : [http://doris.ffessm.fr/fiche2.asp?fiche\\_numero=1327](http://doris.ffessm.fr/fiche2.asp?fiche_numero=1327)  
<http://www.batraciens.be/index.php?id=464>  
[http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/triton\\_palme\\_lissotriton\\_helveticus.php](http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/triton_palme_lissotriton_helveticus.php)  
Crédits photos : Françoise Serre Collet - MNHN

### Etat des populations locales

Amphibien très répandu dans l'agglomération, il n'habite pourtant pas la Plaine de l'est lyonnais. Ses capacités de dispersion et son caractère ubiquiste sont une des raisons de son bon état de conservation. La principale menace qui pèse sur cette espèce est la disparition directe de ses habitats par le développement de l'urbanisation et des infrastructures.

### Indices de présence

#### Œufs

Emballés individuellement dans la végétation, ils sont reconnaissables et marron clair, fermés dans une sphère transparente du double de leur circonférence.

#### Larves

Identifiables par leurs houppes branchiales rouges, ils ressemblent à des adultes aux couleurs variables et à longue queue dont les pattes apparaissent au fur et à mesure de la métamorphose.

### Description

De petite taille, le triton palmé mesure de 5 à 9 cm. Sa peau est lisse et sa queue aplatie latéralement. Les mâles ont une bande longeant leur tête de manière à masquer leurs yeux. Leur ventre est blanchâtre ou jaunâtre, parfois taché de noir, alors que le dos varie du jaune au brun-vert, parfois taché. La queue du mâle en phase aquatique a l'extrémité moins charnue, semblable à un filament. Ces derniers sont aussi plus petits en moyenne que les femelles et possèdent une petite crête dorsale ainsi que des palmes aux postérieurs. Ces dernières ont une coloration brune assez terne. Les deux sexes disposent d'une gorge de couleur chair et non tachetée. En phase terrestre, leur peau devient rugueuse, brun foncé avec une ligne dorsale claire. La crête des mâles disparaît. Ils peuvent vivre jusqu'à 12 ans.

### Alimentation

Carnivores, le triton palmé se nourrit d'insectes et de crustacés, mais peut aussi se satisfaire à l'occasion de têtards ou d'œufs d'amphibiens, y compris de leur propre espèce. Les têtards mangent des invertébrés aquatiques.

### Statuts de l'espèce

Espèce protégée au titre de l'article 3 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 : les individus ainsi que l'ensemble des habitats favorables à la réalisation de son cycle biologique sont protégés.

Espèce protégée au titre la Convention de Berne à l'Annexe III, espèces animales protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.

Espèce ne présentant qu'un faible risque de disparition au niveau régional.



## Fiche 11

### Le triton crêté, *Triturus cristatus*

Ordre des urodèles

Famille des salamandridae

Espèce protégée au titre la Convention de Berne à :

- l'Annexe II, espèces animales nécessitant une protection particulière,
- l'Annexe III, espèces animales protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.

#### Habitat

C'est une espèce de milieux ouverts : prairies, bocages, carrières. On peut aussi le trouver dans des mares de milieux forestiers. Les sites de reproduction sont des points d'eau relativement profonds (1,5m de profondeur en moyenne,) ensoleillés, pourvus d'une végétation dense et sans poissons. Les mares occupées sont généralement permanentes mais certains sites plus temporaires sont également utilisés. En dehors de la période de reproduction le triton crêté est majoritairement terrestre s'abritant l'hiver et l'été dans des galeries souterraines ou sous des pierres et souches.

#### Cycle de vie et comportement territorial

Les tritons crétes peuvent parcourir plusieurs centaines de mètres pour rejoindre leur site de reproduction, qui est souvent la mare où ils sont nés. Ils profitent de précipitations pour effectuer leur migration, à partir de février. Le mâle entame alors sa parade nuptiale et féconde la femelle. La ponte des œufs a lieu en mai. La femelle enveloppe chacun des œufs dans des plantes aquatiques. Les adultes restent plus longtemps à l'eau que les autres tritons, et les larves mettent près de 60 jours à se métamorphoser.

#### Etat des populations locales

Le triton crêté est très localisé à l'échelle de l'agglomération avec seulement

quatre populations connues. La plupart est située sur la frange ouest en contact avec d'autres populations départementales. Les populations du Plateau de Méginant font l'objet d'actions de préservation dans le cadre du Projet Nature du Grand Lyon. En revanche les populations de Givors et du Plateau des étangs (Charly, Irigny) ne font l'objet d'aucune mesure de conservation. Enfin une population relictuelle subsiste dans l'est lyonnais, sur la commune de Saint Priest au cœur du Technopôle : une quinzaine d'adultes survit pour le moment au milieu de l'urbanisation. Quelques mesures sont réalisées dans le cadre de l'entretien des espaces verts du Technopôle mais la densification de l'artificialisation menace les tritons fortement enclavés. Quelques données ponctuelles existent dans les zones humides de la vallée de l'Ozon mais aucune population n'est réellement installée. Le faible nombre de populations recensées dans l'agglomération et l'important isolement d'au moins une d'entre elle en font une espèce très fortement menacée à l'échelle de l'agglomération.

#### Indices de présence

##### Œufs

Emballés dans la végétation, ils sont jaunes clairs ou blancs et entourés d'une sphère transparente de 3 à 4 mm.

##### Larves

Pourvues d'une longue queue mince, elles sont claires et jaunâtres. Leur queue porte une multitude de points foncés. Les branchies sont externes et jaunâtres.



Sources : [http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/139/tab/taxo](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/139/tab/taxo)  
[http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/triton\\_crete\\_triturus\\_cristatus.php](http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/triton_crete_triturus_cristatus.php)  
<http://www.onema.fr/IMG/pdf/Triton-crete.pdf>  
<http://www.batraciens.be/index.php?id=463>

Crédits illustration : Karl Holmqvist - [www.karholmquist.se](http://www.karholmquist.se)  
 Crédits photos : Françoise Serre Collet - MNHN



## Fiche 12

### La salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*

Ordre des urodèles

Famille des salamandridés

#### Habitat

Ses habitats de prédilection sont les boisements de pentes frais et humides, composés de feuillus ou mixtes, présentant un réseau hydrographique important. La salamandre profite de l'humidité qui y demeure au sol et s'abrite sous terre, sous des pierres ou du bois à proximité de points d'eau. Elle s'aventure, dans les milieux plus ouverts mais les populations y sont généralement de petite taille. Pour coloniser de nouveaux milieux, elle se déplace préférentiellement le long des ruisseaux et rivières. Dotée d'une faible capacité de nage, elle reste à terre à l'âge adulte. Elle vit jusqu'à 2 200 mètres d'altitude.

#### Cycle de vie et comportement territorial

La salamandre est fidèle à sa cache, située généralement à une centaine de mètres au plus d'un point d'eau. Nocturne, elle y reste le jour pour chasser la nuit. Elle a la particularité de s'accoupler à terre et d'être ovovivipare. La femelle gardera alors les larves pendant 8 à 9 mois pour les libérer dans un plan d'eau dont les adultes ne s'éloignent jamais à plus d'une centaine de mètres. Deux mises-bas ont lieu au cours de l'année : l'une, mineure, à la fin de l'automne et l'autre plus importante au sortir de l'hiver. Les larves mettent environ 4 à 6 mois pour devenir juvéniles.

#### Description

La salamandre tachetée est caractéristique par ses motifs jaunes sur un noir intense, variables selon les populations. Les adultes mesurent entre 11 et 20 cm. A peau lisse, une rangée de boutons surmonte chacun de leur flanc et une paire de glandes parotoïdes est à l'arrière de leur tête. Leurs pattes sont faiblement palmées. Ils ont des yeux noirs à pupille ronde. Les mâles ont des membres antérieurs plus longs et sont plus robustes que les femelles. Leur longévité peut atteindre plus de 20 ans.

#### Alimentation

Les salamandres sont carnivores et chassent des invertébrés : lombrics, araignées, insectes, limaces. Les larves se nourrissent de petits insectes aquatiques et peuvent avoir un comportement cannibale.

#### Statuts de l'espèce

Espèce protégée au titre de l'article 3 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 : seuls les individus sont protégés.

Espèce protégée au titre la Convention de Berne à l'Annexe III, espèces animales protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention.

Espèce quasi-menacée au niveau régional.

#### Etat des populations locales

La salamandre tachetée fait partie des amphibiens les plus largement répartis de l'agglomération lyonnaise. Seule la Plaine de l'est lyonnais lui est défavorable ainsi que l'ensemble des zones inondables du cours du Rhône et de la Saône, milieux naturellement non fréquentés par l'espèce. Le réseau hydrographique conséquent des Vallons de l'ouest lyonnais, du Franc-Lyonnais, de l'Ozon, des Balmes viennoises et de certaines communes des Monts d'Or lui sont extrêmement favorables. Son statut de conservation à l'échelle de l'agglomération lyonnaise n'est pas connu, mais plusieurs populations souffrent du développement des infrastructures, qui traversent ou jouxtent les vallons qu'elle occupe.

#### Indices de présence

##### Larves

Gris-brun, leur queue est courte et les branchies bien visibles. Chaque patte est terminée par une tache claire. Elles sont le principal moyen d'identifier la présence de l'espèce.

Sources : [http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/salamandre\\_tachetee\\_salamandra\\_salamandra.php](http://www.herpfrance.com/fr/amphibien/salamandre_tachetee_salamandra_salamandra.php)  
[http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/92](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/92)  
<http://www.iucnredlist.org/details/59467/0>  
 Crédits photos : Françoise Serre Collet - MNHN



## Le flambé, *Iphiclides podalirius*

Ordre des lépidoptères

Famille des papilionidés

### Description

Le flambé, ou voilier, mesure entre 5 et 8 cm d'envergure, ses ailes sont jaune pâle avec six rayures verticales noirâtres plus une bordure de la même couleur. Les ailes postérieures sont ornées d'un liseré noir foncé parsemé de tâches bleues en croissant et se rejoignent en un ocellé noir bordée d'orange. Elles sont terminées par une longue queue qui évoque celle en fourche d'une hirondelle.

### Alimentation

Les papillons se nourrissent du nectar des fleurs d'aubépine, prunellier, cerisier et autres végétaux. La chenille mange les parties végétatives des arbres sur lesquels son œuf a été pondue, soit bien souvent une rosacée comme le prunellier ou le cerisier.

### Statuts de l'espèce

Aucune protection.

### Habitat

Le flambé colonise des milieux chauds et parfois secs où se retrouvent ses plantes hôtes. Il fréquente les vergers, jardins, bois clairs ou prairies bordées de haies.

### Cycle de vie et comportement territorial

Il est possible de l'observer voler de mars à septembre. Deux générations éclosent par année en général. La ponte a lieu de manière isolée pour chaque œuf et chacun d'entre eux est disposé sur une feuille de la plante hôte. L'éclosion a lieu à peu près un mois après la ponte.

### Etat des populations locales

L'espèce est bien présente sur les zones d'arboricultures ou bocagères de l'Ouest Lyonnais et des Monts d'or. En revanche, même si on l'y rencontre toujours, ses populations ont décliné fortement dans les zones de grandes cultures dépourvues de haies faisant office de corridors.

### Indices de présence

#### Œufs

Petites sphères lisses vert-blanchâtre de quelques millimètres de diamètre pondue sur une rosacée.

#### Larves

A l'éclosion, noire tachée de blanc, après la première mue les chenilles sont vertes et portent une rayure verte plus claire sur le dos, ainsi que des rayures obliques de chaque côté, mimant les nervures d'une feuille.

#### Chrysalides

Anguleuse avec deux pointes sur la tête, il est possible de les trouver sur des rosacées. Elles peuvent avoir deux colorations différentes : la génération éclosant au printemps, et hivernant donc, est brun clair, alors que celle qui naît en été est verte.



Sources : <http://observatoire-agricole-biodiversite.fr/sites/oab.mnhn.fr/files/upload/attached/guide-papillons-oab.pdf>  
<http://www.learnaboutbutterflies.com/Europe%20-%20Iphiclides%20podalirius.htm>  
 Crédits photos : Philippe Gourdain - MNHN (papillon) et Timothy Cowles (chenille) - FRAPNA



## Le lucane cerf-volant, *Lucanus cervus*

Ordre des coléoptères

Famille des lucanidés

### Habitat

Les lucanes cerf-volant habitent les forêts assez anciennes pour y trouver des souches et des troncs de vieux arbres morts où ils logent. Les forêts fréquentées sont principalement des chênaies, charmaies, mais parfois, ils peuvent coloniser des résineux en moyenne montagne.

### Cycle de vie et comportement territorial

Etant dotés d'ailes, les mâles volent souvent en période de reproduction, alors que les femelles se déplacent surtout en marchant. C'est entre juin et juillet qu'a lieu la reproduction : les femelles se postent dans des arbres, en forêt, bocages ou jardins et attirent chimiquement de nombreux mâles qui vont se livrer une lutte acharnée. Généralement, le mâle meurt après l'accouplement alors que la femelle survit jusqu'à la ponte, dans une souche. Les larves se développent ensuite au même endroit et profite de la décomposition du bois pour se nourrir. La larve consommera le bois mort durant quatre à cinq ans avant de se nymphoser dans le sol pour se transformer en adulte.

### Etat des populations locales

L'espèce est encore bien présente dans l'agglomération lyonnaise jusque dans les parcs urbains. Elle est cependant plus abondante dans les zones de bocages là où l'on trouve encore de vieux chênes qui permettent son développement. Elle a en revanche disparu des zones de grandes cultures de l'est, là où les grands arbres ont été éliminés.

### Indices de présence

#### Larves

Mesurant jusqu'à 10 cm de long, arquée sur elle-même, elle est blanchâtre. La tête est jaunâtre, dotée de mandibules et deux fois moins large que le reste du corps.

#### Cadavres

A la période de reproduction, les mâles en particulier subissent une forte mortalité du fait de la vulnérabilité à laquelle ils s'exposent vis-à-vis des prédateurs. Il est donc possible de trouver leurs corps ou certaines parties de celui-ci sur le sol.



Sources : [http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/10502/tab/fiche](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/10502/tab/fiche)  
<http://www.insectes.org/enquete/lucane-cerf-volant.html>  
[http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/N2000\\_RRB\\_docob\\_fiche\\_lucane\\_sem\\_fev07\\_cle5f7217.pdf](http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/N2000_RRB_docob_fiche_lucane_sem_fev07_cle5f7217.pdf)  
 Crédits photos : Julien Touroult - MNHN



## Fiche 15

### Le carabe bijoux, *Carabus monilis*

Ordre des coléoptères

Famille des carabidés

#### Habitat

Le carabe bijoux colonise rarement les forêts, préférant les milieux ouverts que sont les cultures, prairies, lisières de bois, zones bocagères ou friches. Il s'abrite sous les bottes de foin, les débris végétaux et minéraux. Il peut vivre jusqu'à 2 000 mètres d'altitude.

#### Cycle de vie et comportement territorial

L'adulte est observable d'avril à septembre, surtout pendant la nuit, alors qu'il passe ses journées dans des abris. Le carabe bijoux hiverne dans la terre, il est donc introuvable pendant cette période de l'année. Chaque carabe a un domaine vital qui s'étale sur un rayon d'environ 70 mètres autour de son abri.

La reproduction a lieu au printemps ou à l'automne : les œufs sont pondus en terre par la femelle et mettront 10 à 15 jours pour éclore. La larve deviendra chrysalide après quelques mues et restera à ce stade pendant 10 à 15 jours. De cette nymphe éclore un jeune adulte incolore trois semaines à un mois après la ponte.

#### Description

Le carabe bijoux mesure de 2 à 3 cm de long. Comme les autres carabidés, son corps est allongé et convexe. Il s'en distingue notamment par sa gamme de couleurs possibles allant du bronze au vert, ou du bleu-violet au noir. Ses pattes sont noires la partie supérieure de son prothorax est assez arrondie, alors que l'inférieure présente deux pointes triangulaires symétriques. Les stries des élytres sont de même largeur, les primaires étant interrompues par des points, formant des chaînons.

#### Alimentation

Auxiliaire des cultures, c'est un prédateur généraliste pouvant s'attaquer à d'autres invertébrés plus petits comme certaines limaces. Les larves sont elles aussi des prédateurs du même type de proies.

#### Statuts de l'espèce

Aucune protection.

Sources : [http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/8402](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/8402)  
<http://www.noeconservation.org/index2.php?rub=12&srub=31&ssrub=442&sssrub=459&goto=contenu>  
<http://www.insectes-net.fr/carabus/carabus2.htm>  
Crédits photos : Yann Vasseur - FRAPNA



## Fiche 16

### La truite fario, *Salmo trutta fario*

Ordre des salmoniformes

Famille des salmonidés

#### Description

Pouvant dépasser 50 cm, le corps de la truite fario est fuselé. Sa tête est grosse et la bouche largement fendue. Leur petites écailles sont lisses. En salmonidé, elles ont une petite nageoire adipeuse entre la dorsale et la caudale. De couleur variable selon le milieu, elles ont un dos foncé et des flancs brun-jaune tachés de noir et parfois de rouge. Le ventre peut être blanc à jaune. La truite fario peut vivre plus de 6 à 13 ans.

#### Alimentation

Elle s'alimente principalement par dérive dans les zones courantes. Elle se nourrit de petits invertébrés (même aériens), de larves aquatiques ou de petits poissons.

#### Statuts de l'espèce

Espèce protégée au titre de l'article 1 de l'arrêté de biotope du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national : les individus ainsi que les habitats, notamment les zones de reproduction, sont protégés.

#### Habitat

Poisson d'eau vive, elle est exigeante en oxygène dissous (> 6mg/L). C'est une espèce sténotherme d'eau froide qui nécessite donc des eaux relativement fraîches (preferendum thermique compris entre 4 et 19°C). Elle aura donc une préférence pour les eaux claires et fraîches, sur un fond pierreux. Elle se trouvera donc dans les eaux de montagne, les rivières et ruisseaux, et moins dans les eaux stagnantes à fond boueux. Elle peut être présente jusqu'à des altitudes de 2 200 m, selon la latitude.

Sources : [http://doris.ffesnm.fr/fiche2.asp?fiche\\_numero=388](http://doris.ffesnm.fr/fiche2.asp?fiche_numero=388)  
[http://www.althis.fr/biblio/Fiches-especes/Truite\\_fario\\_Salmo\\_trutta\\_fario\\_ALTHIS.pdf](http://www.althis.fr/biblio/Fiches-especes/Truite_fario_Salmo_trutta_fario_ALTHIS.pdf)  
<http://www.iucnredlist.org/details/19861/0>  
Crédits photos : FDAAPPMA 69

#### Cycle de vie et comportement territorial

La truite fario peut effectuer des déplacements importants pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres. Elle migre d'octobre à décembre à la recherche de frayères pour sa reproduction surtout en période nocturne. Le frai a lieu de novembre à fin février plutôt dans la partie supérieure des rivières, en eau peu profonde et froide. La femelle creuse une cuvette dans le lit du cours d'eau où elle dépose ses œufs, que le mâle féconde de manière externe. Les œufs sont recouverts de graviers. A l'éclosion (400 degrés jour après la ponte), les larves restent sous les graviers et vivent de leur sac vitellin jusqu'au printemps. Ensuite, les juvéniles se partagent hiérarchiquement le territoire, et certains vont ainsi migrer vers l'aval.

#### Etat des populations locales

La truite est l'espèce la plus répandue du département du Rhône. Elle est présente sur la plupart des bassins du département en abondance variable. C'est une espèce polluo-sensible. Celle-ci va donc être impactée par la dégradation de son habitat mais également par sa fragmentation (impossibilité de rejoindre les zones de refuges ou de reproduction, isolement des populations, diminution de la diversité génétique...)

Dans l'agglomération Lyonnaise, des densités de truites moyennes à fortes sont observées notamment sur les ruisseaux de Thou et des Torrières. Au contraire, les densités sont faibles dans les secteurs où la qualité physico-chimique et/ou morphologique est plus impactée comme sur l'Yzeron aval, le ruisseau de charbonnières, le ruisseau des Planches, l'Ozon, le Garon aval, le Gier.



## La loutre d'Europe, *Lutra lutra*

Ordre des carnivores

Famille des mustélidés

Espèce protégée par la Convention CITES et son application au sein de l'Union européenne, par le contrôle du commerce de l'espèce et des produits issus.

Espèce protégée au titre la Convention de Berne à l'Annexe II, espèces animales nécessitant une protection particulière.

### Description

Mesurant de 1 à 1,30 m, la loutre pèse 6 à 11 kg. Elle dispose d'une silhouette élancée hydrodynamique. Ses pattes sont courtes et palmées, alors que sa queue est massive et pointue. Sa fourrure lui assure une imperméabilité par sa densité. Les mâles sont plus grands et corpulents que les femelles. Elle a une durée de vie de 3 à 5 ans à l'état sauvage.

### Alimentation

La loutre est carnivore. Elle est majoritairement ichtyophage et se nourrit donc beaucoup de poissons, mais aussi d'amphibiens, de crustacés, d'insectes, de mollusques ou de petits mammifères.

### Statuts de l'espèce

Espèce protégée au titre de l'article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : les individus ainsi que l'ensemble des habitats favorables à la réalisation de son cycle biologique sont protégés.

Espèce protégée au titre de l'article 1er de l'arrêté du 9 juillet 1999 espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France.

Espèce protégée au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore à :

- l'Annexe II, espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation,
- l'Annexe IV, espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte.

### Habitat

La loutre occupe la plupart des milieux aquatiques, qu'il soit courant ou non, de tailles variables. Elle fréquente les milieux terrestres voisins pour se reposer.

### Cycle de vie et comportement territorial

Crépusculaire et nocturne, la loutre se repose en journée dans son gîte, la catiche. Elle peut disposer de plusieurs dizaines de ces gîtes au sein de son domaine vital, qui s'étend de moins de 10 km jusqu'à 40 km le long d'un cours d'eau selon la disponibilité en proies. Très mobiles, elle effectue des déplacements quotidiens. Les ouvrages et aménagements affectent donc directement son mode de vie. Solitaire à l'exception de la période de rut, tout au long de l'année, mâles et femelles se retrouvent alors en couples et l'accouplement peut avoir lieu sur l'eau ou sur terre. La gestation dure environ 60 jours et peut donner des portées de 1 à 3 loutrons, dont la femelle seule s'occupera durant 8 à 12 mois, dans des catiches discrètes, éloignées du lit du cours d'eau. Les jeunes seront matures de 2 à 3 ans.

### Etat des populations locales

Arrivée aux portes de Lyon en 2012, la Loutre effectue actuellement un retour sur les cours d'eau rhodaniens desquels elle avait disparu au milieu du XXème siècle. Sa présence régulière est connue sur le Rhône vers Irigny-Vernaison mais il est probable que des individus soient aussi installés à Miribel-Jonage. A terme,

on peut envisager la présence d'une dizaine d'individus sur le Rhône, la Saône et leurs annexes (plans d'eau, îlons...) ainsi que sur les vallées de l'Yzeron et de l'Ozon.

### Indices de présence

#### Empreintes de pas

5 pelotes digitales peuvent être marquées, parfois moins. C'est souvent le pouce qui n'apparaît pas. Elles sont regroupées en éventail autour de la pelote plantaire accompagnée d'un talon pour les pattes postérieures.

#### Epreintes

Les déjections sont en boudins ou en tas, de taille variable, composés de restes non digérés de proies : arêtes et écailles de poissons, os d'amphibiens, carapaces de crustacés, os et poils de rongeurs.

#### Catiches

Les gîtes de repos sont simples, dans des cavités de systèmes racinaires d'arbres, de roches, des terriers d'autres espèces. On trouve à leurs abords de nombreuses épreintes.

#### Coulées et places de ressui

Les coulées sont plutôt sinueuses et étroites, l'herbe y est foulée mais pas écrasée. Les places de ressui sont les lieux où la loutre, au sortir de l'eau, sèche sa fourrure : l'herbe y est couchée sur une surface marquée et les mouvements de l'animal peuvent être plus ou moins visibles.

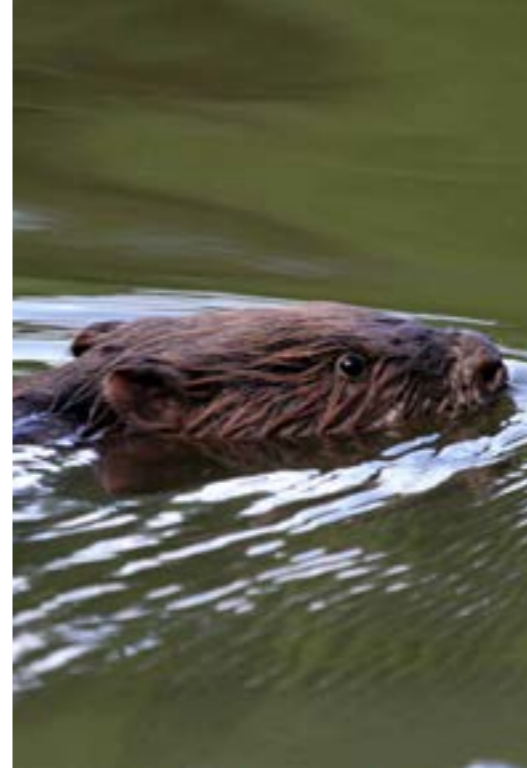
#### Reliefs de repas

Laissés par la loutre sur les rives, la tête du crapaud est généralement laissée en raison de la toxicité des glandes parotides. Elle peut aussi laisser des restes de crustacés (coquilles) ou de poissons (variable).



Sources : <http://www.onema.fr/IMG/pdf/Loutre.pdf>  
[http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/60630](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60630)  
<http://www.trameverteetbleue.fr>

Crédits photos : Rachel Kuhn – SFEPM – PNA Loutre



## Le castor d'Europe, *Castor fiber*

Ordre des rongeurs

Famille des castoridés

### Habitat

Mammifère semi-aquatique, il colonise les cours d'eau calmes dont les rives sont bordées par une végétation assez dense. La présence d'arbres à bois tendre tels les saules est déterminante.

### Cycle de vie et comportement territorial

Nocturne, il se déplace majoritairement dans l'eau. Il emprunte les milieux terrestres rivulaires sur environ 20 mètres de largeur pour sa nourriture. Vivant généralement en groupes familiaux composés des deux adultes, des jeunes et des nés de l'année, ce qui amène en moyenne à 4-6 individus. Certains sont toutefois solitaires. Les domaines vitaux sont marqués par le castoréum, une sécrétion musquée. Ils peuvent ainsi longer 1 à 3 km le long d'un cours d'eau. L'espèce est monogame et l'accouplement a lieu entre janvier et mars. La femelle met bas entre mi-mai et mi-juin. Une portée comporte généralement 1 ou 2 jeunes, mais ils peuvent être parfois jusqu'à 5. Ces derniers s'émanciperont au cours de leur second hiver.

### Etat des populations locales

Disparu au début du XXème siècle, le castor a opéré un retour naturel sur le Rhône à hauteur de Lyon dans les années 1970, renforcé par l'introduction d'une dizaine d'individus à Miribel-Jonage quelques années plus tard. Depuis les années 2000, la population de l'agglomération lyonnaise a atteint son maximum avec une trentaine de familles présentes principalement à Miribel-Jonage mais aussi sur le reste du Rhône et de la Saône ainsi que sur l'Ozon et l'Inversé.

Sources : <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/Le-Castor-dEurope-ar110>  
<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1337.pdf>  
[http://doris.ffesm.fr/fiche2.asp?fiche\\_numero=1464](http://doris.ffesm.fr/fiche2.asp?fiche_numero=1464)  
 Crédits photos : Raphaël Barlot – CONIB

### Indices de présence

#### Empreintes de pas

La patte ressemble à une main de 5 doigts avec pouce opposable. L'avant est plus petite que l'arrière, dont il est parfois possible de distinguer les palmes.

#### Déjections

Les fèces du castor sont déposées dans l'eau, de forme allongée et principalement constituées de matière ligneuse.

#### Chantiers

Ces coupes d'arbres aux traces bien marquées de dents sont observables dans son domaine vital. Les abattages en cours peuvent avoir la forme d'un « K » ou de sablier. Les troncs peuvent être écorcés.

#### Barrages

Sur les petits cours d'eau, ils sont constitués de branchages, de galets et d'argile. Ils sont proches de l'entrée du gîte.

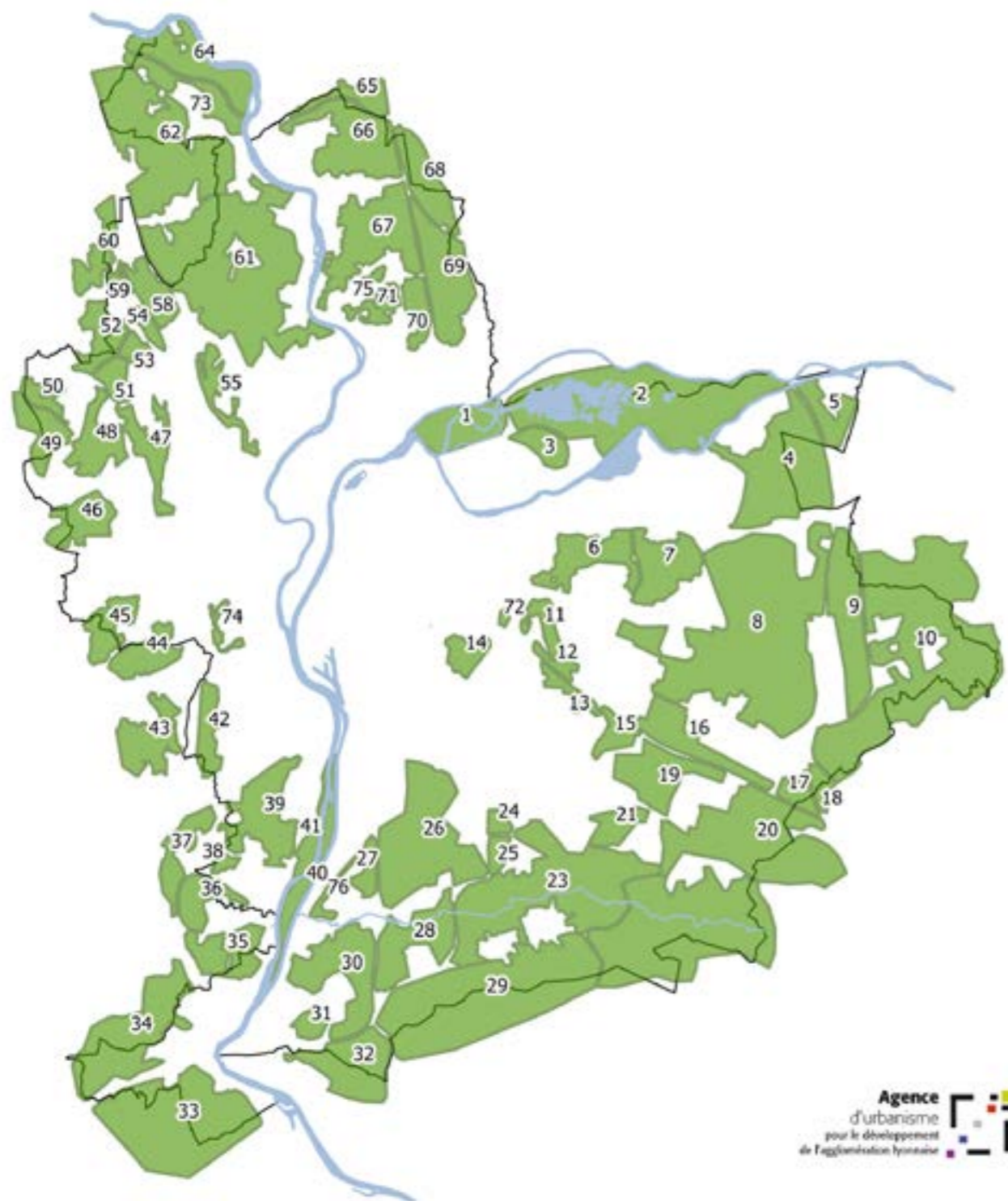
#### Gîtes

Ils peuvent prendre la forme de huttes en branchages, d'anfractuosités dans les roches calcaires ou d'ouvrages humains abandonnés. Des garde-manger composés d'amas de branches immergés sont à proximité.

#### Réfectoire

En hauts fonds (10 à 20 cm d'eau), il est possible de trouver des branches entièrement écorcées posées sur le fond, à l'abri des courants.





Agence  
d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise

### 3. Unités éco-paysagères

Le bon fonctionnement de la trame verte et bleue de l'agglomération lyonnaise est conditionné à la mise en réseau d'entités naturelles ou agricoles cohérentes : les unités éco-paysagères (UEP). De tailles et de niveau de perméabilité variables, ces UEP sont reliées entre elles par des corridors écologiques.

Chacune de ces UEP a été qualifiée selon plusieurs critères :

- valeur patrimoniale des sites, décrites à travers des périmètres de gestion, de protection ou d'inventaire,
- liens avec la trame bleue, dimension essentielle à la compréhension du maillage des continuités écologiques dans leur ensemble,
- liens avec les UEP voisines (connectées ou connexes - deux UEP voisines mais non connectées),
- contraintes et pressions,
- fonctionnalité au regard des espèces indicatrices (« à dire d'expert »). Cet indicateur a permis de définir un niveau de perméabilité pour chacune des UEP,
- les éventuels obstacles à la circulation de la faune au sein de l'UEP,
- pistes de mesures et recommandations permettant d'assurer la protection ou la remise en bon état des continuités écologiques.





### Unité écopaysagère n°1

## « Ile de Crépieux Charmy »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APPB « Iles de Crépieux-Charmy », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>• Znieff de type 1 « Bassin de Miribel-Jonage, identifié comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>• ENS Rhône « Champs captants de Crépieux-Charmy »</li> <li>• Site CREN</li> <li>• Projet Nature Grand Lyon « Réserve Naturelle Volontaire de Crépieux-Charmy »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>• 1 zone humide : Crépieux-Charmy</li> <li>• 2 cours d'eau : Rhône et Vieux-Rhône</li> <li>• Contenue dans un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Ile de Miribel Jonage, Terres du Velin, fleuve Rhône UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP insulaire sur le Rhône et le canal de Miribel. Enclavement entre boulevard périphérique, rocade et voie ferrée.



### Unité écopaysagère n°2

## « Ile de Miribel Jonage »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Znieff de type 1 « Bassin de Miribel-Jonage », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>• SIC Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>• ENS Rhône « Parc de Miribel-Jonage »</li> <li>• PENAP « Terres du Velin »</li> <li>• Projet Nature Grand Lyon « Miribel-Jonage »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>• 5 zones humides : Miribel-Jonage, Lac des Eaux Bleues, Plantation de Miribel-Jonage, Bois humides de Miribel-Jonage, Canal de Miribel</li> <li>• 4 cours d'eau : Rhône, canal de Miribel-Jonage, ruisseaux du Gua et du Rizan</li> <li>• Contient 3 périmètres de protection rapprochée de captage d'eau potable</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Ile de Crépieux-Charmy, Terres du Velin, Plaine de Pusignan et Plaine de Jons, Fleuve Rhône, Plateau du Franc Lyonnais, Côtiers boisés de Miribel et plateau de la Dombes UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP insulaire entre le Rhône et le canal de Miribel. Enclavement entre Décines-Charpieu et Meyzieu, A432, A42 et LGV.

#### Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	2
Sanglier	2	3	Crapaud commun	3	2
Hérisson	3	1	Triton palmé	3	3
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	1	Salamandre	0	0
Barbastelle	3	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Les obstacles à la circulation des espèces depuis l'Ile de Crépieux Charmy sont majoritairement des infrastructures de transport, notamment la voie ferrée qui longe la rive droite du Rhône, le boulevard périphérique nord et la rocade Est. Ces voiries très fréquentées encerclent l'Ile. En outre, le resserrement des urbanisations entre Rillieux-la-Pape, Sermenaz et la rocade Est constitue aussi une contrainte pour le déplacement des espèces.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>

#### Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	2	3
Sanglier	2	2	Crapaud commun	3	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	3
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	3	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Pour atteindre l'Ile de Miribel Jonage, les obstacles importants sont situés au nord de l'A42 / A432 et au sud-ouest de la rocade Est. La progression de l'urbanisation entre Jonage et Meyzieu et aux abords du canal de Miribel contribue aussi à mettre en péril le bon fonctionnement de la continuité écologique. Le point de constriction entre le Rhône et le canal qui forme à l'est de l'Ile une péninsule est un point de tension fort avec le passage de l'A432.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Tranquilliser les UEP sensibles ou menacés</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>• Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>



### Unité écopaysagère n°3

## « Terres du Velin »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Terres du Velin »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>Contenue dans un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Ile de Crépieux-Charmy et Ile de Miribel Jonage UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP de taille réduite enclavée entre Vaulx-en-Velin et la rocade est.



### Unité écopaysagère n°4

## « Plaine de Pusignan »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Marais de Charvas », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>PENAP « Nord de la plaine agricole »</li> <li>Protection de la coupure verte entre Meyzieu, Jonage et Pusignan (DTA et Scot de l'agglomération lyonnaise)</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>1 zone humide : Marais de Charvas</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux de Charvas et de la Chana</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Ile de Miribel Jonage, Plaine de Jons, Plaine Saint Exupéry, Vallée de la Bourbre UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Urbanisation du couloir vers le Rhône entre Meyzieu et Jonage. Trafic important sur la déviation de Pusignan (RD302). Tracé de l'A432 et de la LGV à l'est.

#### Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	0	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	1	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le parcours de la rocade Est longeant les Terres du Velin par le Nord est un obstacle important. En outre, l'avancée de l'urbanisation de Vaulx-en-Velin au sud menace la liaison de l'UEP avec les rives du canal de Miribel.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

#### Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	2	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	1	1
Pipistrelle commune	1	0	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La progression de l'urbanisation à Meyzieu et Jonage fait pression sur l'intégrité de la Plaine de Pusignan. Les RD302 et RD303 contribuent au morcellement interne de l'UEP et sont des facteurs de risques pour la faune en raison des trafics routiers (collision). L'A432 longe l'est de la Plaine. L'artificialisation progresse, notamment entre Jonage, l'A432 et Jons, entre Meyzieu et Pusignan, tout comme le passage du Rhône Express. Cette progression des urbanisations peut présenter des ruptures dans la circulation des espèces vers la Plaine Saint Exupéry.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°5

« Plaine de Jons »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Nord de la plaine agricole »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau de la Chana et affluent</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de Pusignan, fleuve Rhône, Plaine de la Bourbre UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur fragmenté par de nombreuses infrastructures linéaires.



Unité écopaysagère n°6

« Plaine du Biez - Ouest »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « V vert nord »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Plaine de l'est - Branche nord »</li> <li>Zone agricole protégée (ZAP)</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'Est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine du Biez - Est, Pelouses de l'aéroport de Bron UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur enclavé dans l'espace urbain. Espace cultivé, fréquentation de loisirs. Risque d'augmentation de la fréquentation en lien avec le Grand Stade.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	1	2
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	1
Pipistrelle commune	1	2	Lucane	0	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus
- 1 : individus en déplacement uniquement
- 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs
- 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	2	Crapaud calamite	1	2
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	1	1
Pipistrelle commune	1	2	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus
- 1 : individus en déplacement uniquement
- 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs
- 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Plaine de Jons est bordée à l'ouest par l'A432. En direction de la Plaine de Pusignan, il existe néanmoins un passage à faune sous cette infrastructure. Le resserrement des surfaces artificialisées vers cette même autoroute, et notamment entre les lieux dits Pommier et Rigolet, sont des menaces potentielles sur la continuité écologique. La circulation depuis la Plaine vers la rive gauche du Rhône par le couloir entre Jons et Biane est une forte zone de pression pour la faune.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Plaine occidentale du Biez est bordée à l'est par l'A46, qui constitue une rupture avec la Plaine orientale. Sur la partie sud-ouest de la Plaine du Biez, les grillages du parcours de golf et le la RD29 et l'urbanisation entre Bron et Chassieu le long de cette voie sont un obstacle à la circulation de la faune vers les pelouses de l'aéroport de Bron.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°7

« Plaine du Biezín - Est »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENS Rhône « V vert nord »</li> <li>• PENAP « Plaine du Biezín »</li> <li>• Projet Nature Grand Lyon « Plaine de l'est – Branche nord »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine du Biezín – Ouest, Plaine Saint-Exupéry, Plaine de Pusignan, Pelouses de l'aéroport de Bron UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Espace cultivé, fréquentation de loisirs. Risque d'augmentation de la fréquentation en lien avec le Grand Stade.



Unité écopaysagère n°8

« Plaine Saint Exupéry »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Znieff de type 1 « Prairies de Pusignan », identifiée comme un réservoir de biodiversité par le SRCE</li> <li>• PENAP « Sud de la plaine agricole »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>• Contient un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine du Biezín, Plaine de Pusignan, Plateau de Poulieu, Coteau des Pies UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Comme pour la partie nord de la plaine agricole, ce secteur constitue historiquement le lieu du développement métropolitain. A l'instar des aménagements réalisés dans les décennies passées, il a vocation à accueillir de nouvelles infrastructures et à renforcer sa dimension économique. Des extensions des tissus résidentiels sont également projetées. Les risques de banalisation des écosystèmes, de réduction des espaces agricoles et naturels et de fragmentation du territoire sont donc identifiés.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	1	2
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	0
Hérisson	1	3	Triton palmé	2	2
Blaireau	3	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	1	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	1
Pipistrelle commune	1	2	Lucane	0	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Plaine orientale du Biezín est coupée de la Plaine occidentale par la rocade Est. En interne, la Plaine orientale est coupée par la RD302 où seul un passage de voirie <i>infra</i> permet le déplacement contraint des espèces. Le passage vers la Plaine Saint-Exupéry est resserré par la RD 147 et la progression des fronts d'urbanisation entre Meyzieu et Genas.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>• Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>• Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	2	3
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	0	1
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	1	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Les principaux obstacles à la circulation des espèces depuis la Plaine Saint Exupéry sont les passages contraints entre deux fronts d'urbanisation et le franchissement des infrastructures de transport (Rhône Express, RD306, RD302, RD29). A l'est, la LGV et la plateforme aéroportuaire constituent un frein important à la transparence écologique avec les pelouses de l'aéroport, pourtant riches en biodiversité.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>• Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>• Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°9

« Pelouses de l'aéroport LYSE »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Prairies de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais et le Contrat de Milieu de la Bourbre</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Bocage de Colombier-Saugnieu, UEP connexe(s) : Plaine Saint-Exupéry
<b>Contraintes - pressions</b>	Développement de l'aéroport. Enclavement entre LGV et A432.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	3	3
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	1	Triton palmé	0	0
Blaireau	1	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	0	1
Pipistrelle commune	0	0	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	0	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus
- 1 : individus en déplacement uniquement
- 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs
- 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le tracé du tramway Rhône Express ainsi que les infrastructures aéroportuaires sont des freins importants à la circulation des espèces depuis les Pelouses de l'aéroport vers la Plaine Saint Exupéry. Les Pelouses de l'aéroport sont encadrées par les infrastructures de transport, avec un passage à l'est de l'A432 et à l'ouest de la LGV (les deux se rejoignant au nord et au sud de l'UEP). Seul un passage de voirie <i>supra</i> au niveau du chemin du Petit Pré à Saugnieu permet le franchissement contraint de l'A432 par la faune.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°10

« Bocage et collines de Colombier-Saugnieu »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Prairies de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>PENAP « Plaine de Saugnieu » et « Le Recou - Planbois »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Bourbre</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Bourbre</li> <li>2 zones humides : Ripisylve de la Bourbre à la Léchère, Marais dit « Bourbre aval »</li> <li>1 cours d'eau : Bourbre</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Pelouses de l'aéroport LYSE, Plateau de Genay, Vallée de la Bourbre, Plaine d'Anthon UEP connexe(s) :
<b>Contraintes - pressions</b>	Développement économique et aménagement d'infrastructures linéaires.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	2
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	0
Hérisson	1	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	3	3	Salamandre	1	0
Barbastelle	1	1	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	3	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus
- 1 : individus en déplacement uniquement
- 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs
- 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Il s'agit d'une UEP de surface importante. En interne, une fragmentation n'est à craindre qu'au niveau de l'urbanisation du lieu-dit de Montcul vers Colombier-Saugnieu, ou plus à la marge en direction de Chavagneux. Au nord, le tracé de la RD517 constitue un obstacle à la circulation des espèces. Au sud, la continuité vers le Plateau de Grenay est fragilisée par la RD306.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°11

« Pelouses de l'aéroport de Bron »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Poste aux Chevaux, Fort de Bron, Plaine du Biez UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP en plein territoire urbain.



Unité écopaysagère n°12

« Poste aux Chevaux »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Pelouses de l'aéroport de Bron UEP connexe(s) : Plaine de Thibaude
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP secteur urbanisé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	0	0	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	0	0	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	1	Triton palmé	0	0
Blaireau	0	0	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	0	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	0	1
Pipistrelle commune	0	0	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	0	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	0	0	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	0	0	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	0	0	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	0	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	1	1
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	1	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Les Pelouses de l'aéroport de Bron sont coupées de la Plaine du Biez par la RD29 et les barrières grillagées du parcours de golf. Un passage est permis le long de la ligne de T5 mais la proximité de l'urbanisation est une menace. Au sud, le passage de la RD148 constitue une rupture vers le secteur de la « Poste aux Chevaux ».
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Il s'agit d'une UEP encerclée par les infrastructures de transport et l'urbanisation. Au nord, la RD148 devenant la RD306 et au sud l'A43 sont des coupures très fortes pour la continuité écologique.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°13

« Plaine de Thibaude »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de la Fouillouse, Parc de Parilly UEP connexe(s) : Poste aux chevaux
<b>Contraintes - pressions</b>	Nuisances phoniques. Secteur très urbain.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	3	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	0	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	1	1
Pipistrelle commune	0	1	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	1	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La plaine de Thibaude est un des derniers secteurs cultivé en façade de l'autoroute A43 avant de rentrer dans le cœur de l'agglomération lyonnaise. Ces terres agricoles s'inscrivent dans la continuité de la forêt de Feuilly. Cette plaine est enclavée entre l'A43 et Saint-Priest, ce qui constitue des menaces fortes pour la continuité écologique interne et externe de l'UEP. L'aménagement du Technopôle fragilise le corridor vers le Parc de Parilly. Malgré les efforts engagés en faveur de la biodiversité, l'aménagement de la ZAC Berliet est également un facteur de perturbation pour les espèces présentes.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°14

« Parc de Parilly »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Parc de Parilly »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de Thibaude UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Territoire enclavée dans l'agglomération. Usage de loisirs.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	0	0	Crapaud calamite	1	2
Sanglier	0	0	Crapaud commun	0	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	0	0	Salamandre	0	0
Barbastelle	2	1	Flambé	1	1
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	0	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La continuité vers la Plaine de Thibaude est la dernière à relier le Parc de Parilly vers les plaines de l'est lyonnais. Ces corridors sont menacés en grande partie d'urbanisation par l'aménagement de la ZAC Berliet et ne tiennent plus qu'à une mince langue de bosquets et de terres agricoles enclavées au sud du Technopôle.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Tranquilliser les UEP sensibles ou menacés</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°15  
**« Plaine de la Fouillouse »**

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Plaine de la Fouillouse »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de Thibaude, Coteau des Pies, Plaine du Dauphiné UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Nuisances liées à l'enclavement entre la Fouillouse, la rocade et l'A43.



Unité écopaysagère n°16  
**« Coteau des Pies »**

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Sud de la plaine agricole »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de la Fouillouse, Plaine du Dauphiné, Plaine Saint-Exupéry, Plateau de Poulieu UEP connexe(s) : Plaine de Toussieu-Chandieu
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Enclavement entre l'A43, Saint-Bonnet-de-Mure et la Z.I. Mi-Plaine de Saint-Priest

**Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)**

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

**Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)**

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	0	Flambé	3	2
Pipistrelle commune	1	2	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Plaine de la Fouillouse est enserrée dans des secteurs urbanisés entre la Fouillouse, la rocade Est et l'A43. Les passages vers la Plaine de Thibaude sont possibles mais contraints par-dessus la rocade via des passages de voirie. Le rapprochement du front d'urbanisation oriental de Saint-Priest vers la rocade fragilise la continuité. Il en est de même au nord et à l'est avec l'A43, vers le Coteau des Pies et la Plaine du Dauphiné : un resserrement de l'urbanisation (la Fouillouse) crée un passage serré et très contraignant pour la vie sauvage. Un seul passage de voirie permet de franchir l'A43 en venant de la Fouillouse.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le passage vers le nord et la Plaine Saint Exupéry est entravé par la RD306. L'UEP est longée au sud par l'A43 ; un passage <i>supra</i> permet de rejoindre la Plaine de la Fouillouse, un autre rejoint la Plaine du Dauphiné. Le renforcement des fronts d'urbanisation de Saint-Bonnet-de-Mure et Saint-Laurent-de-Mure et l'A43 peut devenir une menace pour le déplacement des espèces.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>





Unité écopaysagère n°17

« Plateau de Poulieu »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Plateau et coteau de Poulieu »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau de Genay, Coteau des Pies, Plaine Saint-Exupéry UEP connexe(s) : Plaine de Toussieu-Chandieu
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP de taille réduite enclavée entre la LGV, l'A432 et A43. Aménagement de la bretelle autoroutière.



Unité écopaysagère n°18

« Plateau de Grenay »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Plateau et coteau de Poulieu »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Bocage et collines de Colombier-Saugnieu, Plateau de Poulieu UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Enclavement entre la LGV, la RN6 et Grenay. Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	1	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	0	Flambé	2	1
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP  
 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	0	Flambé	2	1
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	1	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP  
 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau de Poulieu est encadrée par l'A432, l'A43, la LGV et Chante Alouette, lieudit de Saint-Laurent-de-Mure. La progression des fronts d'urbanisation de ces deux zones le long du couloir de l'A432 menace la continuité vers la Plaine Saint Exupéry. Entre l'A43 et l'A432, la barrière de péage permet un apaisement de la circulation et donc un passage de la faune vers le Coteau des Pies. Un passage de voirie par-dessus la LGV permet de rallier l'est et le Plateau de Grenay. Au sud, l'A43 semble être une barrière infranchissable entre le Plateau de Poulieu et la Plaine de Toussieu Chandieu.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Plateau de Grenay est encadré par la LGV, la RD306 et le bourg-centre de Grenay. Vers le Plateau de Poulieu, un passage de voirie par-dessus la LGV permet une connexion. La RD306 est un obstacle apparaissant comme franchissable, sur lequel pèse une menace d'urbanisation.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°19

« Plaine du Dauphiné »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>Contient un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de la Fouillouse, Collines de Mions-Toussieu, Plaine de Toussieu-Chandieu, Coteau des Pies UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Activité d'exploitations des carrières de Chandieu.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	2	Crapaud calamite	2	2
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	1	Triton palmé	0	1
Blaireau	1	1	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	1
Pipistrelle commune	1	0	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 Présence avérée dans l'UEP  
 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Territoires agricoles encadrés par l'A43 et les carrières à Mions et Toussieu, la Plaine du Dauphiné est reliée au Coteau des Pies par un passage de voirie sur l'A43. Vers l'est et la Plaine de Toussieu Chandieu, un passage est contraint entre les carrières. Au sud et vers les Collines de Mions Toussieu, le tracé de plusieurs routes et la progression de l'artificialisation constituent des menaces pour la continuité écologique.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°20

« Plaine de Toussieu Chandieu »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine du Dauphiné, Plaine de Mions-Toussieu, Collines de Chandieu UEP connexe(s) : Plateau de Pouliou
<b>Contraintes - pressions</b>	Proximité de l'exploitation des carrières et du trafic qui en résulte. Tracés de l'A43 et de la LGV. Proximité du parc d'activités des Chesnes.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	2	2
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	0	1
Blaireau	1	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	1
Pipistrelle commune	1	0	Lucane	1	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 Présence avérée dans l'UEP  
 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Aucune continuité n'est possible vers le nord (le Plateau de Grenay et le Coteau des Pies) l'A43 étant jugée trop clivante pour permettre une quelconque perméabilité à cet endroit. En direction de la Plaine du Dauphiné, un passage est contraint entre les carrières. Au sud, la route d'Heyrieux constitue un obstacle risqué mais franchissable pour la faune. Toutefois, le rapprochement des fronts d'urbanisation d'Heyrieux et de Saint-Pierre-de-Chandieu menace la continuité écologique vers les Collines de Chandieu. De même, l'étalement au nord de Toussieu contraint le passage de la faune les Collines de Mions Toussieu. La conjonction du franchissement de la RD149 et du resserrement de l'étau urbain entre Toussieu et Saint-Pierre-de-Chandieu met en péril la connexion avec la Plaine de l'Ozon et les Collines de l'Ozon.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°21

« Collines de Mions-Toussieu »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de l'Ozon, Plaine de Toussieu-Chandieu, Plaine du Dauphiné UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Aires urbaines de Mions et Toussieu.



Unité écopaysagère n°22

« Collines de Chandieu »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>zones humides : les Verdaches, Etang des Cadelières, Prairie humide du Bois César, Ruisseau de l'Ozon à la Mavière, Ruisseau de l'Ozon à Vernay</li> <li>2 cours d'eau : Ozon et affluents, ruisseau de Maras et affluents</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de Toussieu-Chandieu, Plaine de l'Ozon, Balmes viennoises UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	/

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	3	2
Pipistrelle commune	1	2	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Au sud et vers la Plaine de l'Ozon, la RD149 constitue un obstacle surmontable pour la faune mais présentant un risque élevé de collision. Vers la Plaine de Toussieu Chandieu, l'extension de l'urbanisation vers le nord-est de Toussieu est un risque de rupture, cumulé avec le tracé de la RD147. En direction des plaines de l'Est lyonnais, la progression de la zone d'activités de Mions met en péril la continuité écologique. Au sein-même de l'UEP, l'urbanisation entre Mions et Toussieu contraint le déplacement de la faune.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	1	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	3	3	Salamandre	1	2
Barbastelle	2	2	Flambé	3	2
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le rapprochement des fronts d'urbanisation entre Saint-Pierre-de-Chandieu et Toussieu est un risque pour la continuité écologique en direction de la Plaine de Toussieu Chandieu. Encore plus critique est la situation entre Heyrieux et Saint-Pierre-de-Chandieu pour relier la même UEP.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°23

« Plaine de l'Ozon »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Zone humide de la Sauzaye »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>1 zone humide : Marais de Sauzaye et zone humide de Chasselles</li> <li>3 cours d'eau : Ozon et affluents, canal de Pulives et ruisseau de la Luyne</li> <li>Contient 2 périmètres de protection rapprochée de captage d'eau potable</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Collines de Mions-Toussieu, Plaine de Toussieu-Chandieu, Le Pitiot, Collines de Chandieu, Balmes viennoises, Marais de l'Ozon, Plateau des Grandes Terres UEP connexe(s) : Aéroport Lyon-Corbas
<b>Contraintes - pressions</b>	Tracé de la rocade est. Zone d'activités de Chapotin. Extension de la carrière de Mions.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	1	0
Blaireau	2	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La RD149 est un obstacle conséquent pour la circulation de la faune vers le nord. Les déplacements vers et depuis la Plaine de Toussieu Chandieu est contrainte par le resserrement des urbanisations entre Saint-Pierre-de-Chandieu et Toussieu, le long de la RD149. Pour rejoindre l'Aéroport de Lyon Corbas et le Pitiot, les possibilités de passage pour la faune sont désormais réduites avec l'extension de la carrière cumulée à la rocade Est. Afin de rejoindre le sud et les Balmes viennoises, les passages sont aussi limités : la route de Flassieu, à l'est de Chaponnay, contraint fortement les déplacements ; et la présence d'urbanisation diffuse entre Marennes et Simandres repousse bon nombre d'espèces anthropofuges. Afin de rallier les Grandes Terres ou le Marais de l'Ozon et ainsi traverser la rocade Est, la faune a la possibilité d'emprunter quelques passages agricoles ou de voiries <i>infra</i> ou <i>supra</i> . La circulation de la faune au sein de cette grande UEP est entravée en de nombreux points, quasiment tous dus à une artificialisation éparse entre le nord de Chaponnay et la rocade Est.
-----------------------------------	--

<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>
--	---



Unité écopaysagère n°24

« Le Pitiot »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>Contient un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Aéroport de Lyon-Corbas, Plateau des Grandes Terres, Plaine de l'Ozon UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur très urbain. Enclavement entre agglomération et rocade est.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	0	1	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	0	0	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	1	Triton palmé	0	0
Blaireau	1	0	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	0	0	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Pitiot est un petit territoire très proche des milieux urbanisés de l'agglomération ; là est le premier des risques de rupture de la continuité écologique qui pèse sur lui. Pour le rallier depuis l'est, la faune doit d'abord traverser la carrière récemment étendue vers le sud puis la rocade est. La progression vers le sud de l'urbanisation de Corbas menace le corridor reliant les Grandes Terres.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°25

« Aérodrôme Lyon Corbas »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Prairies de l'aérodrôme de Lyon Corbas », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Le Pitiot, Plateau des Grandes Terres UEP connexe(s) : Plaine de l'Ozon
<b>Contraintes - pressions</b>	Territoire de taille très réduite enclavé entre Corbas et la Rocade.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	0	1	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	0	0	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	1	Triton palmé	0	0
Blaireau	0	0	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	0	1
Pipistrelle commune	0	0	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	0	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	L'Aérodrôme de Lyon Corbas et bordé à l'est et au sud par la rocade Est, pour rejoindre la Plaine de l'Ozon, il faut donc la traverser puis franchir la carrière nouvellement étendue. Un seul autre corridor a été recensé pour cette UEP et rejoint les Grandes Terres : la menace de l'urbanisation vers le sud de Corbas pèse dessus.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°26

« Plateau des Grandes Terres »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Plaine des Grandes Terres », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Plateau des Grandes Terres »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Association Foncière de Remembrement »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de l'Ozon, Le Pitiot, Aérodrôme de Lyon-Corbas, Combes de Solaize, Marais de l'Ozon UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	2	2
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	1	1
Blaireau	3	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	1
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	1	0
			Scarabée bijou	2	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau des Grandes Terres pourrait potentiellement être connecté aux îles du Rhône, à l'aval de Lyon. Cette continuité est néanmoins aujourd'hui complètement remise en question par l'ampleur des obstacles qui contraignent ce corridor : entre la progression de l'artificialisation et le passage de l'A7, il n'est plus aujourd'hui fonctionnel à partir de la caserne des pompiers jusqu'aux rives du Rhône. Plus au sud, la RD307 est un élément franchissable mais dangereux pour la faune. En direction de la Plaine de l'Ozon, la progression vers l'est Saint-Symphorien-d'Ozon est un risque pour la continuité, malgré les quelques passages de voiries et agricoles permettant de franchir la rocade Est.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°27

« Les Combes de Solaize »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	Aucune inventoriée
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Côtiers du Rhône à Solaize, Plateau des Grandes Terres UEP connexe(s) : Plateau du Crapon
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Extension urbaine le long de la RD307.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	1	1	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Un passage est permis pour la faune à la hauteur des voies ferrées, elles-mêmes ralliant les rives puis les Iles du Rhône ; la traversée de l'A7 au nord de Sérézin-du-Rhône demeure très aléatoire. Vers l'est et les Grandes Terres, la RD307 est un danger non négligeable pour le déplacement des espèces. Le resserrement notoire de l'urbanisation entre Solaize et Saint-Symphorien-d'Ozon risque de briser la continuité vers le sud et le Plateau du Crapon. De la même façon, le rapprochement des fronts d'urbanisation de Solaize et de Sérézin-du-Rhône menacent les corridors ralliant les rives du Rhône.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°28

« Marais de l'Ozon »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Cressonnères de Simandres et Saint-Symphorien d'Ozon », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Marais de l'Ozon »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>5 zones humides : Marais de Simandres, Marais du Bas Pontet, Marais de Jonchet, Etang de Beyron, Ruisseau de l'Inversé</li> <li>3 cours d'eau : ruisseau l'Inversé, canal de Pulives et ruisseau de la Luyne</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau des Grandes Terres, Plaine de l'Ozon, Balmes viennoises, Plateau du Crapon UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Rapprochement de Simandres et de Saint-Symphorien-d'Ozon. Tracé de la rocade est.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	2
Hérisson	1	2	Triton palmé	2	2
Blaireau	2	2	Triton crêté	1	1
Lièvre	2	2	Salamandre	1	0
Barbastelle	2	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Marais de l'Ozon est étranglé par le resserrement de l'artificialisation entre Simandres et Saint-Symphorien-d'Ozon. En outre, le passage de la rocade Est est clivant, malgré les quelques passages de voiries permettant son franchissement en direction de la Plaine de l'Ozon. Vers l'ouest et le plateau du Crapon, la diffusion de l'urbanisation au Sud de Saint-Symphorien, couplée avec le tracé de la RD307, contraint fortement le déplacement des espèces.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°29

« Balme viennoises »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Balme boisées de Simandres »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu des Quatre Vallées du Bas-Dauphiné</li> <li>4 cours d'eau : ruisseaux de Vernatel, du Putaret et de Joux, torrent béal de Servanay</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Marais de l'Ozon, Plaine et bois de Cornavent, Collines de Chandieu, Plaine de l'Ozon UEP connexe(s) : Plateau du Crapon
<b>Contraintes - pressions</b>	Tracé de la RN7 et de la rocade est.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	1	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	1
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	2	2
Barbastelle	3	3	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Les Balme viennoises sont très étendues et globalement de bonne fonctionnalité écologique. Toutefois, la rocade Est constitue un obstacle à la continuité faiblement compensé par quelques passages de voiries. Vers l'ouest et le Bois de Cornavent, la RD307 est un danger pour les espèces. Au nord-est et en direction de la Plaine de l'Ozon, la route de Flassieu est aussi une zone de collisions routières pour la faune.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signalisation sur voirie</li> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°30

« Plateau du Crapon »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> <li>3 cours d'eau : fossé du Plan et du Combeau, ruisseau de la Dame, affluents de l'Ozon</li> <li>Contient un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Marais de l'Ozon, Plateau de Bayettant, Ile de la Table Ronde, Plaine et bois de Cornavent UEP connexe(s) : Balme viennoises, Côtiers du Rhône à Solaize, Combes de Solaize
<b>Contraintes - pressions</b>	Voies de chemin de fer et A7 le long du Rhône. Tracé de la rocade est.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	1	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	1
Hérisson	2	3	Triton palmé	0	1
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau du Crapon est une UEP stratégique puisqu'elle est la seule permettant de rallier non sans difficulté le Rhône depuis le sud de la rive gauche. Il y a néanmoins un obstacle de taille pour atteindre le fleuve : l'A7. Au nord du Plateau, la rencontre entre les zones urbaines de Solaize et Saint-Symphorien-d'Ozon menace la liaison vers les Combes de Solaize. Vers le Marais de l'Ozon, la Plaine de Cornavent et les Balme viennoises, les principaux obstacles sont des infrastructures, la RD307 et la rocade Est.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°31

« Plateau de Bayettant »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau du Crapon UEP connexe(s) : Plaine et bois de Cornavent
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP très réduite. Secteur cultivé. Enclavement entre Ternay, Communay et la rocade est.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	2
Hérisson	2	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	2	1	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	1	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau de Bayettant pourrait constituer un second point de rattachement de la rive du Rhône au sud, après le Plateau du Crapon. Toutefois, cette continuité n'est aujourd'hui pas fonctionnelle, du fait de la forte urbanisation et des infrastructures de transport trop clivantes (A7, voie ferrée).
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°32

« Plaine et bois de Cornavent »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Vallon du Gorneton, identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais et le Contrat de Milieu des Quatre Vallées du Bas-Dauphiné</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux de la Dame, de Gorneton et affluent</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau du Crapon, Balmes viennoises UEP connexe(s) : Plateau de Bayettant
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Tracé de la rocade est et de la RN7.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	1	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	2	1	Triton crêté	0	0
Lièvre	3	3	Salamandre	1	2
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	3	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Plaine et le Bois de Cornavent sont coupés du nord par le tracé de la rocade Est, compensé par deux passages de voiries. Vers les Balmes viennoises, c'est la RD307 qui constitue un danger de collision pour la circulation de la faune.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>





Unité écopaysagère n°33  
**« Massif du Pilat »**

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Combe de Morin », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Vallons du Pilat</li> <li>PENAP « Plateaux de Chassagny et Montmain »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu du Gier</li> <li>3 zones humides : Ruisseau et étang du Petit Chatanay, Petite prairie humide de Chatanay, Etang de Brachet</li> <li>3 cours d'eau : ruisseaux grand de Cotéon et affluents, de Bans et autres affluents du Gier</li> <li>11 mares : mares du Devret, mare du Grand Cras, mares de Froidefeuille, mare de la Maison Blanche, mares du Cornet</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Ile de la Table Ronde, Bois de Montrond – Plateau de Chassagny UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Urbanisation le long du Rhône.



Unité écopaysagère n°34  
**« Bois de Montrond - Plateau de Chassagny »**

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Prairies des Echirayes et de la Roche » et « Vallon du Godivert », identifiées comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Prairies et landes du secteur de la Pyramide », « Combe de Balmodon » et « Landes de Montagny »</li> <li>PENAP « Plateaux de Chassagny et Montmain »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu du Gier</li> <li>7 zones humides : Prairies humides de Chienson et Joannas, Etang et prairie de la Roche, Ruisseaux de la Pyramide, de Barny, de Godivert et de la Révolière</li> <li>3 cours d'eau : ruisseaux le Mornantet, le Broulon et de Barny</li> <li>14 mares recensées : mare de Montagny, mare des Farges, mare de la Griotte, mare de Montrond, mares du Perrot, mares de Charbonnières, mare de Gobrand, mare des Garences, mare de Saint-Martin-de-Cornas</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Massif du Pilat UEP connexe(s) : Plateau de Charpenay
<b>Contraintes - pressions</b>	Urbanisation dans la vallée du Gier. Secteur en partie cultivé.

**Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)**

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	3	3
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	3
Blaireau	3	3	Triton crêté	2	2
Lièvre	3	3	Salamandre	2	3
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	2	3	Lucane	3	2
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La continuité urbaine entre Givors et la Tour de Bans sur la rive gauche du Rhône est une contrainte forte pour le déplacement des espèces et une menace de rupture importante de la continuité écologique. En direction de l'UEP du Bois de Montrond et du Plateau de Chassagny, un fort clivage existe au niveau de l'A47, doublé d'une urbanisation forte vers la zone commerciale de Givors.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

**Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)**

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	2	1
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	3	3	Salamandre	2	3
Barbastelle	3	3	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	L'A47 accompagnée de l'artificialisation le long du Gier représente une véritable rupture entre deux UEP de bonne fonctionnalité écologique que sont les Bois de Montrond et Plateau de Chassagny et le Massif du Pilat. Un passage potentiel existe vers le Rhône, mais la présence d'une forte urbanisation entre Givors et les Arboras, puis les voies de chemins de fer, constituent des obstacles importants à la circulation des espèces.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°35

« Plateau de Charpenay »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Plateau de Charpenay »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu du Garon</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Ile de la Table Ronde, Plateau des Etangs, Ile Tabard UEP connexe(s) : Bois de Montrond – Plateau de Chassagny
<b>Contraintes - pressions</b>	Urbanisation le long du Rhône. Rapprochement des aires urbaines entre Millery et Grigny.



Unité écopaysagère n°36

« Plateau des étangs - Sud »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Carrière du Garon », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>PENAP « Plateau des Etangs »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu du Garon</li> <li>1 zone humide : Ruisselet de la Croix Bourguignon</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau de Charpenay, Le Bois vert, Plateau des étangs UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Activité de la carrière de Millery. Rapprochement des aires urbaines de Millery et de Charly.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	2	0
Sanglier	2	2	Crapaud commun	1	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	1	2
Blaireau	2	1	Triton crêté	1	0
Lièvre	2	2	Salamandre	1	0
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	2	2	Crapaud commun	1	2
Hérisson	2	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	3	1	Triton crêté	1	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	1	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	L'UEP du Plateau de Charpenay subit une constriction par l'enserrement, en son sein, d'une urbanisation extensive provenant de Gruizards, hameau de Grigny et de l'extension de Millery vers le sud. Pour rallier le nord et le Plateau des Etangs, la faune doit contourner Millery, ce qui est plus facile par l'ouest et la zone de carrières que par l'ouest où les extensions de Millery, Charly et Vernaison en habitat diffus sont de fortes contraintes au déplacement des espèces. Le Plateau de Charpenay présente aussi une liaison vers les rives du Rhône et l'Ile de la Table Ronde. Ce corridor est mis en péril par la carrière et la pression d'urbanisation au nord. Néanmoins, la requalification agricole pour partie de la carrière laisse une vision optimiste pour la pérennité de ce passage intéressant pour la faune vers la riche biodiversité des îles et îlons du Rhône.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau des Etangs méridional est coupé des parties nord et ouest du plateau par les communes de Charly et Vourles. Un corridor est toutefois identifié entre Vourles et sa zone d'activités des Plattes, dont les extensions constituent des risques de rupture. L'extension d'une urbanisation diffuse venant de Charly vers les Plattes menace de couper la continuité. La continuité du tissu urbain entre le Plateau sud et le Bois vert est un frein pour la circulation des espèces. Vers le sud-est et le Plateau de Charpenay, le resserrement des communes de Charly, Vernaison et Millery peut rompre à terme le corridor et la liaison sud du Plateau vers le Rhône.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°37

« Plateau des étangs - Ouest »

Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
Composantes de la trame bleue associées à l'UEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu du Garon</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux du Merdanson, du Garon et affluent</li> </ul>
UEP voisines	UEP connectée(s) : Plateau des étangs, Plateau des hautes-Barolles UEP connexe(s) : /
Contraintes - pressions	Zone d'activités des Ronzières. Rapprochement des aires urbaines de Vourles et Brignais. Tracé de l'A450. Secteur cultivé.



Unité écopaysagère n°38

« Le Bois vert »

Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Plateau des Etangs »</li> </ul>
Composantes de la trame bleue associées à l'UEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu du Garon</li> </ul>
UEP voisines	UEP connectée(s) : Plateau des étangs UEP connexe(s) : /
Contraintes - pressions	Secteur réduit. Enclavement entre Charly et Vourles.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	0	1
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	1
Hérisson	2	3	Triton palmé	0	1
Blaireau	2	1	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	1	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX  
Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
Présence avérée dans l'UEP  
0 : pas d'individus  
1 : individus en déplacement uniquement  
2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	1
Hérisson	1	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	1	1	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	1	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX  
Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
Présence avérée dans l'UEP  
0 : pas d'individus  
1 : individus en déplacement uniquement  
2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Obstacles au sein de l'UEP	La diffusion de l'artificialisation à l'ouest de Vourles, notamment sur la zone d'activités des Plattes et les Ronzières, met en péril la continuité interne du Plateau des Etangs occidental. C'est le même phénomène d'extension du tissu urbain qui met en péril toutes les continuités externes du corridor : vers le Plateau nord avec le resserrement entre Vourles et Brignais, couplé au tracé et la circulation dense de l'A450, et vers le sud-est et le Plateau sud par le rapprochement du bourg de Vourles et de sa zone d'activités.
Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Obstacles au sein de l'UEP	Le Bois vert est enclavé entre Vourles et Charly ; l'extension et le rapprochement de ces deux communes menacent cette UEP. C'est effectivement ce phénomène qui menace de rompre les continuités externes du Bois vert en direction des Plateaux des Etangs septentrional et méridional. La diffusion des zones d'habitat contribue à l'extension du tissu urbain mettant en péril le Bois vert.
Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°39

« Plateau des étangs - Nord »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Mare des Rochettes », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Plateau des Etangs »</li> <li>PENAP « Plateau des Etangs »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 cours d'eau : ruisseau de Vernières</li> <li>5 zones humides : Zones humides « A l'Eau Ouest » et des Etangs, Prairies humides « A l'Eau Sud » et « A l'Eau Nord », Etang de Virieux</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau des étangs, Le Bois vert, Ile Tabard, Plateau des hautes-Barolles UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Urbanisation des rives du Rhône.



Unité écopaysagère n°40

« Ile de la Table Ronde »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Vieux Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>APPB « Ile de la Table Ronde », identifié comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Iles et îlons du Rhône aval »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Iles du Rhône »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 zone humide : Iles et îlons du Rhône à l'aval de Lyon</li> <li>1 cours d'eau : Rhône</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Ile Tabard, Plateau du Crapon, Côtiers du Rhône à Solaize, Massif du Pilat, Plateau de Charpenay UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Urbanisation des rives du Rhône. Tracés de l'A7 et de la voie de chemin de fer.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	2
Hérisson	1	3	Triton palmé	2	3
Blaireau	2	1	Triton crêté	1	2
Lièvre	1	1	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	1	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau des Etangs septentrional risque d'être coupé du plateau occidental par le resserrement de fronts d'urbanisation entre Brignais et Vourles, cumulé avec le passage de l'A450. En direction du sud et du Bois vert, c'est le rapprochement des communes de Vourles et Charly qui menace la continuité. Le Plateau septentrional présente la possibilité pour la faune de rallier le Rhône et les Iles Tabard et de la Table Ronde, malgré le passage de la RD315 et la menace que constitue le rapprochement entre Vourles et la zone d'habitat diffus des Célettes, sur la commune d'Irigny. Au nord du Plateau, l'urbanisation entre Irigny et Saint-Genis-Laval met en péril la continuité interne de l'UEP.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	3
Sanglier	1	1	Crapaud commun	3	2
Hérisson	3	1	Triton palmé	3	3
Blaireau	3	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	1	Salamandre	0	0
Barbastelle	3	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	0	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	L'Ile de la Table Ronde est une pièce essentielle du maillage écologique à l'aval de Lyon. Pourtant, les continuités sont menacées de toutes parts. Toute la rive gauche du Rhône est parcourue par 2 voiries très fréquentées : l'A7 et le chemin de fer. Ce sont des coupures non négligeables pour la faune, présentant des risques de collision très importants. Sur l'autre rive, vers le Plateau de Charpenay, c'est la présence d'une carrière à proximité du front d'urbanisation de Grigny qui rompt la continuité écologique. La requalification prochaine d'une partie de la carrière en zone agricole permet un certain optimisme pour ce corridor. La continuité interne de l'UEP est menacée par l'urbanisation en continuité des raffineries de Feyzin.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°41

« Ile Tabard »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Vieux Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Iles et îlons du Rhône aval »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Iles du Rhône »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 zone humide : Iles et Îlons du Rhône à l'aval de Lyon</li> <li>1 cours d'eau : Rhône</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Ile de la Table Ronde, Plateau des étangs, Plateau de Charpenay UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Urbanisation des rives du Rhône.



Unité écopaysagère n°42

« Plateau des Hautes-Barolles »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Plateau des Hautes-Barolles »</li> <li>PENAP « Plateau des Hautes-Barolles »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Plateau des Hautes-Barolles »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu du Garon</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau des étangs, Vallée du Garon, Ceinture de Sainte-Foy, Plateau de Chaponost UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	3	3
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	2
Blaireau	3	1	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	1	Salamandre	0	0
Barbastelle	3	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	0	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	2	2
Blaireau	2	1	Triton crêté	1	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	1	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	L'Ile Tabard permet un prolongement de la continuité de l'Ile de la Table Ronde en direction de la rive droite du Rhône. Au sud, l'extension de Vernaison vers les rives et la présence du pont présentent une rupture des rives. A l'ouest et vers le Plateau des Etangs, c'est le rapprochement de Vernaison et d'Irigny qui menace de rompre la continuité. A l'extrémité nord de l'UEP, la continuité est rompue par la zone du Broteau et le passage du chemin de fer. Le rapprochement de l'urbanisation vers la rive du Rhône est un enjeu essentiel de cette zone.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau des Hautes-Barolles est inséré entre Saint-Genis-Laval et la RD342, bordée de zones d'activités et très fréquentée. L'extension d'habitats diffus au nord, le confinement de l'artificialisation due aux zones d'activités contraignant les déplacements de la faune tout le long de l'UEP. Au sud, c'est le resserrement des fronts d'urbanisation entre la ZA des Aigais sur Brignais et les habitats des basses-Barolles qui menace la continuité vers le Plateau des Etangs.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°43  
« Vallée du Garon »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Vallée en Barret »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu du Garon</li> <li>2 zones humides : Ruisseau du Garon, Ruisseau de Rase Bagnon</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau du Garon et affluents</li> <li>3 mares : mares de la Gagère</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau des Hautes-Barolles UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé.



Unité écopaysagère n°44  
« Plateau de Chaponost »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron</li> <li>2 zones humides : Marais des Ramières, Ruisseau de la Chopinette</li> <li>2 mares : mares de Charmanon</li> <li>Cours d'eau : affluents de l'Yzeron</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau des Hautes-Barolles, Vallon de l'Yzeron, Ceinture de Sainte-Foy UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	2	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	3
Blaireau	2	2	Triton crêté	2	2
Lièvre	2	2	Salamandre	1	2
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus
- 1 : individus en déplacement uniquement
- 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs
- 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	2	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	2	2
Blaireau	3	2	Triton crêté	2	2
Lièvre	2	2	Salamandre	1	2
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	3
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus
- 1 : individus en déplacement uniquement
- 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs
- 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Bien que très ouverte vers l'ouest lyonnais, la Vallée du Garon présente peu de connexions vers l'agglomération lyonnaise. La seule recensée est coupée par la RD342, route fréquentée, et l'urbanisation tout son long, à vocation économique.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Ouvert vers l'ouest lyonnais, le Plateau de Chaponost et sa fonctionnalité écologique sont menacées par l'urbanisation des villes alentours, notamment Francheville et Chaponost. Il s'agit là surtout de zones d'habitat diffus en marge du bourg-centre. En direction du nord, le tracé de la RD75 est un danger pour la faune. S'ajoute à cela l'intensité de l'artificialisation le long de l'Yzeron et de ses affluents. Au sein-même de l'UEP, des collisions sont recensées sur la route des Mouillés.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°45

« Vallon de l'Yzeron »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Moyenne vallée de l'Yzeron », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Vallée de l'Yzeron »</li> <li>PENAP « Brindas »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Vallon de l'Yzeron »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron</li> <li>6 zones humides : Prairies humides du Findez, des Chaux, du Grand Moulin, des Rabattes et du Viard, Zone humide des Rabattes</li> <li>1 cours d'eau : rivière de l'Yzeron et affluents</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau de Chaponost, Plateau de Méginant, Ceinture de Sainte-Foy UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Rapprochement des aires urbaines de Craponne et Francheville.



Unité écopaysagère n°46

« Plateau de Méginant »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Prairies de Saint-Consorce », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Plateau de Méginant et vallons »</li> <li>PENAP « Plateau de Méginant » et « Saint-Consorce »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Vallons du Ribes et de ses affluents »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron</li> <li>4 zones humides : Prairie humide de l'école de Saint-Genis-les-Ollières, Ruisseaux de Méginant et des Ribes, Prairie humide de Méginant</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux de Méginant et de Ribes</li> <li>20 mares : mares de Méginant, mare de Vorlat, mares de Sainte-Consorce, mares des Grandes Trèves, mare de Champ Ribout, mare de Montchossion, mares des Ribes, mares des Bruyères</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon de l'Yzeron, Vallon de la Beffe – Parc de Lacroix-Laval, Vallons de Serre et des Planches UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	2	1	Crapaud commun	1	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	2	3
Blaireau	2	2	Triton crêté	1	0
Lièvre	1	1	Salamandre	2	1
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Vallon de l'Yzeron est contraint par l'urbanisation alentour : Francheville, Craponne et Brindas. C'est ici toujours un habitat diffus qui met en péril les continuités écologiques. En dehors de l'UEP, les corridors longeant l'Yzeron et ses affluents sont menacés par le rapprochement du front urbain sur chaque rive. Au sein du Vallon, des collisions sont recensées sur le chemin du Grand Moulin entre Craponne et Francheville.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	2	1	Crapaud commun	2	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	2
Blaireau	2	2	Triton crêté	2	2
Lièvre	2	2	Salamandre	1	2
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Une menace d'enclavement pèse sur le Plateau de Méginant, notamment sur Sainte-Consorce, où le tissu urbain est très extensif et se rapproche de Marcy-l'Etoile. La ZA de Clapeloup est un obstacle non négligeable. L'urbanisation le long des ruisseaux de Ribes, ainsi que leur confluence et de Méginant met en péril la continuité vers toutes les autres UEP de la zone.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°47

« Vallons de Serres et des Planches »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Vallon des Planches », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Vallons du nord-ouest lyonnais »</li> <li>PENAP « Vallons de Serres et des Planches »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Vallons de Serres et des Planches »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>1 zone humide : Ruisseau des Planches</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux des Planches et de Serres</li> <li>3 mares : mares du Moulin Carron</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau de Méginant, Vallon de la Beffe – Parc de Lacroix-Laval, Vallon de Rochecardon, Plateau de Dardilly UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP confinée entre Charbonnières-les-Bains, Ecully et Dardilly.



Unité écopaysagère n°48

« Vallon de la Beffe - Parc de Lacroix-Laval »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Parc de Lacroix-Laval » et « Ruisseau du bois de la Lune », identifiées comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Vallons du nord-ouest lyonnais »</li> <li>PENAP « Vallon de la Beffe »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron</li> <li>1 zone humide : Vallon humide de la Beffe</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux de la Beffe et de la Grande Rivière</li> <li>7 mares : mares des Mouchettes et de Lacroix-Laval</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon de Serres et des Planches, Bois de Larineuse, Plateau de Dardilly, Plateau de Méginant UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Enclavement entre Charbonnières-les-Bains, la Tour de Salvagny et Marcy l'Etoile.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	1	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	1	Salamandre	3	2
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus
- 1 : individus en déplacement uniquement
- 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs
- 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	L'urbanisation le long des ruisseaux et la principale menace qui pèse sur l'intégrité interne des Vallons de Serres et des Planches. C'est aussi vrai pour toutes les connexions externes proches. Cette UEP est donc soumise à d'importantes pressions urbaines, entre Ecully, Dardilly et Charbonnières-les-Bains. A cela s'ajoute les risques de collision et la contrainte des passages pour la faune au niveau de la RD307 vers le Vallon de la Beffe et <i>a fortiori</i> sur l'A6 puis la RD42 vers les Seignes et le Vallon de Rochecardon.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	2	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	2	0
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	1	Salamandre	3	2
Barbastelle	3	3	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

- 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques
- 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

- 0 : pas d'individus
- 1 : individus en déplacement uniquement
- 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs
- 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Les couloirs à l'aval de la Grande Rivière et de la Beffe constituent des continuités écologiques fortement soumises à l'urbanisation (commune de Charbonnières-les-Bains). A l'amont de la Grande Rivière, en direction du Bois de Larineuse, la même problématique se retrouve entre Marcy-l'Etoile et la Tour-de-Salvagny. S'y ajoute le passage de la RD30. Vers les UEP du nord à l'est, le principal obstacle à la circulation de la faune est la RD307, cumulée au nord à la RN7. La diffusion de l'urbanisation entre Charbonnières-les-Bains et Dardilly constitue une contrainte supplémentaire à la pérennité des continuités écologiques.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>





Unité écopaysagère n°49

« Bois de Larineuse »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Prairies de Lentilly », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Vallons du nord-ouest lyonnais »</li> <li>PENAP « Bois de Larineuse »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron</li> <li>2 zones humides : Vallon du Poirier aval et Zone humide des Mollières</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux de la Grande Rivière et du Poirier</li> <li>2 mares : mare de la Place Paty et des Engrolets</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon de Beffe – Parc de Lacroix-Laval, Coteau de la Tour UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé.



Unité écopaysagère n°50

« Coteau de la Tour »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Vallons du nord-ouest lyonnais »</li> <li>PENAP « Bois de Larineuse »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau de la Grande Rivière</li> <li>1 zone humide : zone humide de Charpenay</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Bois de Larineuse UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP de taille réduite. Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	2	2	Crapaud commun	1	2
Hérisson	3	2	Triton palmé	1	2
Blaireau	3	2	Triton crêté	1	2
Lièvre	2	2	Salamandre	1	0
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	2	3	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	2	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	2	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	2
Lièvre	1	1	Salamandre	3	2
Barbastelle	3	3	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Les infrastructures de transport constituent la majeure partie des obstacles au déplacement depuis le Bois de Larineuse : au nord la RN7 et l'A89, en direction du Coteau de la Tour, la voie ferrée occupe toute la bordure. Vers l'est et le Parc de Lacroix-Laval, le rapprochement des tissus urbains de Marcy-l'Etoile et de la Tour-de-Salvagny couplé au passage de la RD30 exerce une constriction sur la continuité écologique.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le secteur du Coteau de la Tour est séparé du Bois de Larineuse par le chemin de fer. La seule connexion de cette UEP est dirigée vers le nord et est rompue partiellement au niveau de la RN7 et de l'A89.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°51

« Plateau de Dardilly - Sud »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENS Rhône « Vallons du nord-ouest lyonnais »</li> <li>• PENAP « Plateau de Dardilly »</li> <li>• Projet Nature Grand Lyon « Vallons de Serre et des Planches »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>• 1 cours d'eau : ruisseaux des Planches</li> <li>• 5 mares : mares de la Fouillouse, mares du laboratoire vétérinaire</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallons de Serres et des Planches, Vallon de la Beffe – Parc de Lacroix-Laval, Plateau de Dardilly, Bois du Paillet UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. UEP de taille réduite. Enclavement entre la RN7, la RN489 et Dardilly.



Unité écopaysagère n°52

« Plateau de Dardilly - Nord »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENS Rhône « Vallons du nord-ouest lyonnais »</li> <li>• PENAP « Plateau de Dardilly »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron et le Contrat de Milieu de l'Azergues</li> <li>• 1 zone humide : Etang du Bois des Longes</li> <li>• 3 mares : mares des Places</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau de Dardilly, Bois du Paillet, Bois Renard UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Urbanisation diffuse de Dommartin. Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	2	2	Crapaud commun	2	2
Hérisson	2	3	Triton palmé	2	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	2	0
Lièvre	2	2	Salamandre	1	2
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	2	3	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP  
 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le sud du Plateau de Dardilly est encadré d'infrastructures clivantes pour la faune : la RN7 vers le Vallon de la Beffe et le Parc de Lacroix-Laval, la RN489 vers le nord du Plateau et la route de la Tour-de-Salvagny vers le Bois du Paillet. En direction des Vallons de Serres et des Planches, c'est l'extension de l'urbanisation de Dardilly qui met en péril la continuité écologique.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>• Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>• Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	2	2	Crapaud commun	1	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	2	2	Salamandre	1	2
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP  
 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Les obstacles rencontrés par cette UEP sont surtout liés aux infrastructures de transport : la RN89 longe toute la bordure est, au nord passe la RD306. Néanmoins, l'extension de l'urbanisation par un habitat plutôt diffus entre Dommartin et Lissieu menace la continuité écologique en direction du Bois Renard et le Plateau de Civrieux. Une vigilance peut être portée aussi sur l'extension sud de l'urbanisation de Dommartin, vers la RN7.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>• Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>• Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°53

« Bois du Paillet »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENS Rhône « Vallons du nord-ouest lyonnais »</li> <li>• PENAP « Plateau de Dardilly »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron</li> <li>• 2 cours d'eau : ruisseaux des Planches et de Serres</li> <li>• 1 mare : mare des Avoisinières</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau de Dardilly, Bois d'Ars UEP connexe(s) : Bois Renard
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP de taille réduite. Tracé de la RD306 et de la RN489.



Unité écopaysagère n°54

« Bois Renard »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Znieff de type 1 « Ravins du bois d'Ars et leurs environs », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>• ENS Rhône « Monts d'Or »</li> <li>• PENAP « Façade Nord-Ouest de Limonest »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 zone humide : Ruisseau du Sermonet</li> <li>• 2 cours d'eau : ruisseau du Sermonet</li> <li>• 1 mare : mare du Bois-Dieu</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Bois d'Ars, Plateau du Dardilly UEP connexe(s) : Bois du Paillet
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur en partie cultivé. UEP de taille réduite. Enclavement entre la RD306 et l'A6.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	2	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	2	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	1	1	Salamandre	1	2
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	2
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP  
 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Bois Paillet est coupé de ses UEP voisines par des infrastructures de transport : la route de la Tour-de-Salvagny au sud, la RD307 à l'ouest et la RD306 au nord-ouest. Une vigilance pourra être apportée aux extensions urbaines.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	1	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	1	1	Salamandre	1	2
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP  
 0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques  
 3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP  
 0 : pas d'individus  
 1 : individus en déplacement uniquement  
 2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs  
 3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	L'A6 et la RD306 bordent le Bois Renard et se rejoignent à son extrémité sud ; elles constituent des infrastructures fortement clivantes pour la faune. Seule l'A6 et en point permet un point de passage, qui demeure contraignant pour les continuités écologiques. Au nord du Bois, des secteurs d'habitat peuvent menacer l'UEP.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>• Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>• Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°55  
**« Vallon de Rochemardon »**

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENS Rhône « Monts d'Or »</li> <li>• PENAP « Les vallons et la dernière exploitation de Lyon »</li> <li>• Projet Nature Grand Lyon « Monts d'Or »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>• 1 zone humide : Sentier botanique du Ruisseau de Rochemardon</li> <li>• 1 cours d'eau : ruisseau de Rochemardon</li> <li>• 2 mares : mares de Béluzes</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallons de Serres et des Planches, Massif des Monts d'Or UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Enclavement entre Champagne-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Limonest.



Unité écopaysagère n°58  
**« Bois d'Ars »**

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Znieff de type 1 « Ravins du bois d'Ars et leurs environs », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>• ENS Rhône « Monts d'Or »</li> <li>• PENAP « Façade Nord-Ouest de Limonest »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 zone humide : Marais du Bois Renard</li> <li>• 3 mares : mares d'Ars</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Bois Renard, Plateau du Bois Dieu, Massif des Monts d'Or UEP connexe(s) :
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Tracé de l'A6.

**Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)**

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	2	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	2	2	Salamandre	1	3
Barbastelle	3	3	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

0 : pas d'individus

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : individus en déplacement uniquement

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

**Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)**

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	2	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	2	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	1	1	Salamandre	3	2
Barbastelle	2	1	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

0 : pas d'individus

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : individus en déplacement uniquement

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	C'est principalement l'urbanisation des communes de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Champagne-au-Mont-d'Or et Limonest qui présente une menace pour la continuité de cette UEP. A l'ouest, la RD42, le tissu urbain et l'A6 sont à l'heure actuelle trop clivants pour constituer une quelconque fonctionnalité. Au nord, c'est l'habitat assez diffus entre Saint-Fortunat, commune de Sain-Didier-au-Mont-d'Or et la Rousselière, commune de Limonest, qui menace la continuité en direction du Massif des Monts d'Or. L'urbanisation de Champagne-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or met en péril la continuité écologique interne entre le nord et le sud du Vallon. Toute connexion avec les rives de la Saône est rendue impossible par l'urbanisation, notamment de Lyon dans le quartier de Rochemardon, le passage de routes fréquentées et d'une voie ferrée.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>• Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>• Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>• Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Bois d'Ars est longé sur sa frange occidentale par l'A6, qui ne laisse que deux points de perméabilité pour la faune. A l'est, la RD42 est une barrière pour la circulation des espèces, accentuée par le rapprochement entre les fronts urbains de Lissieu et Limonest. C'est la présence d'un habitat diffus le long de la RD42 qui met en péril la continuité écologique vers le Massif des Monts d'Or.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>• Approfondir les connaissances</li> <li>• Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>• Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>• Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>• Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>• Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°59

« Plateau du Bois Dieu »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Azergues</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Bois d'Ars, Plateau de Civrieux UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP de taille réduite. Enclavement entre l'A6 et la RD306. Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	2	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	3	2	Triton crêté	1	0
Lièvre	1	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	2	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau du Bois Dieu est confiné à un espace restreint entre l'A6 et la RD306. L'urbanisation au sud le coupe toute fonctionnalité écologique vers le Bois Renard. Les deux routes qui le bordent, très fréquentées, se rejoignent à son extrémité nord. Une possibilité de passage contraint sur l'A6 est identifiée, en direction du bois d'Ars.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°60

« Plateau de Civrieux »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Azergues</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau du Bois Dieu UEP connexe(s) : Plaine des Chères
<b>Contraintes - pressions</b>	Urbanisation diffuse de Civrieux-d'Azergues et Marcilly-d'Azergues. Tracé de l'A6.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	2	2	Crapaud commun	1	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	3	2	Triton crêté	1	0
Lièvre	1	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau de Civrieux est inséré dans un tissu d'urbanisation diffuse entre Civrieux d'Azergues, Marcilly d'Azergues et les réseaux routiers de l'A6, la RD385 et la RD306.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°61

« Massif des Monts d'Or »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Pelouses et boisements de Chasselay », « Bois Châtelard, bois des Roches, mont Narcel et leurs environs », identifiées comme réservoirs de biodiversité du SRCE</li> <li>Site classé « Eperon nord du Mont Verdun », identifié comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Monts d'Or »</li> <li>PENAP « Massif des Monts d'Or »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Monts d'Or »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés et le Contrat de Milieu de l'Azergues</li> <li>2 zones humides : Carrière de la Glande, Ruisselet de Fontcharit</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau du Thoux</li> <li>4 mares : mare de la Roche Percée, mare du mont Verdun, mares des Hautannes</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon de Rochecardon, Plaine des Chères, Bois d'Ars, Vallon des Echets et Plateau du Franc Lyonnais, Plaine de Quincieux. UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	/

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	3	3	Crapaud commun	1	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	2	Salamandre	3	3
Barbastelle	3	3	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	3	3

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Massif des Monts d'Or est une entité très fonctionnelle en interne, hormis un point de tension très localisé sur la route du Mont Thou. Le Massif est encadré d'une urbanisation importante sur les rives de la Saône, au sud et à l'ouest. Au nord, la fonctionnalité écologique est plus intéressante et possible en contournant Chasselay. Néanmoins, l'extension diffuse de cette commune présente un danger de rupture en direction de la Plaine des Chères. La RD100 est un obstacle avec de forts risques de collision pour la faune. Pour rejoindre la Saône, outre l'extension des zones urbaines, des infrastructures de transport se posent en obstacle, telles la voie ferrée et la RD51. Les progressions urbaines de Limonest et Saint-Didier-au-Mont-d'Or mettent en péril les continuités pour atteindre le Vallon de Rochecardon. Le développement d'un habitat diffus le long de la RD42 entre Limonest et Lissieu est aussi une menace de rupture de la continuité.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°62

« Plaine des Chères »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Monts d'Or »</li> <li>PENAP « Massif des Monts d'Or »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Monts d'Or »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau du Rivat</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Massif des Monts d'Or, Plaine de Quincieux UEP connexe(s) : Plateau de Civrieux
<b>Contraintes - pressions</b>	Tracé de la voie de chemin de fer. Aménagement du barreau A6-A46. Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	2	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	2
Hérisson	2	3	Triton palmé	1	2
Blaireau	2	2	Triton crêté	1	2
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Plaine des Chères est ouverte au sud vers le Massif des Monts d'Or en contournant Chasselay de part et d'autre ; les difficultés pour atteindre cette UEP sont les urbanisations de Chasselay et le passage de la RD100. En direction de la Plaine de Quincieux, la gare de triage SNCF et l'épais réseau de voies ferrées qu'elle induit constitue une fragilisation de la continuité écologique. Au nord, la faune peut rallier la Plaine de Quincieux en risquant la traversée du chemin de fer puis de la RD51 et enfin de l'A46, cela dans les conditions contraintes de proximité des urbanisations de Quincieux et de Grand Veissieux. La fonctionnalité interne de la Plaine est mise à mal par la circulation relativement intense le long de la route de Quincieux en provenance de Chasselay, où un nombre considérable de collisions est répertorié. En outre, le tracé de la voie ferrée en provenance de Quincieux et en direction des Chères clive le nord et le sud de la Plaine.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°64

« Plaine de Quincieux - Nord »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Iles et prairies de Quincieux », identifiée comme réservoir de biodiversité du SRCE</li> <li>ENS Rhône « Iles et prairies humides de Quincieux »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>9 zones humides : Iles et Îlons de la Sarandière, Etang de la Sarandière, Bordure de Saône au Pré des Iles, Bordure de Saône rive droite aux Hautes Combes, Ruisselets des Prés Dessous, Zone humide de Prés Dessous, Ruisseau des Chanaux, Zone humide de Grand Veissieux, Bois humide de Prés Dessous</li> <li>2 cours d'eau : Saône, ruisseau des Chanaux</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine de Quincieux, Massif des Monts d'Or UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	1	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	1	3
Blaireau	2	1	Triton crêté	1	0
Lièvre	3	3	Salamandre	0	0
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le nord de la Plaine de Quincieux présente une belle fonctionnalité écologique des rives de la Saône. Elle permet une liaison avec la rive gauche, notamment via l'Île Beyne. Bordée du sud au sud-est par l'A46, quelques passages de voiries et agricoles permettent la traversée de l'autoroute par la faune. Certaines espèces passent sous le pont de la Saône.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°65

« Bois Seigneur et plaine de Pierre Blanche »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>1 zone humide : Grand Rieux</li> <li>1 cours d'eau : Grand Rieux</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon des Torrières et plateau du Franc Lyonnais UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Tracé de la rocade est. Enclavement entre la rocade et Massieux.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	1	0
Blaireau	1	2	Triton crêté	1	0
Lièvre	2	2	Salamandre	2	2
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Tout le flanc sud de cette UEP est bordé par l'A46, franchissable en quelques points par des passages de voiries et agricoles, ce qui permet à la faune de rallier le Vallon des Torrières et le Plateau du Franc Lyonnais. Sur la frange est, le passage de la LGV est clivant pour la faune.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°66

« Vallon des Torrières et plateau du Franc Lyonnais »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Vallon des Torrières »</li> <li>PENAP « Plateau du Franc Lyonnais »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux des Torrières et de Rongeant</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Bois Seigneur et plaine de Pierre Blanche, Vallon des Echets et plateau du Franc Lyonnais UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Tracés de la LGV et de l'A432. Secteur cultivé. Expansion urbaine de Montanay.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	2	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	2	3
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	2	2	Salamandre	2	3
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	3	2
			Scarabée bijou	2	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le nord de l'UEP est longé par l'A46, dont le franchissement est possible par des points de passage de voiries. A l'est, la LGV coupe la continuité vers le Plateau du Franc Lyonnais sauf en un point, ou un ouvrage de franchissement supérieur pour la voirie est aménagé. Cela demeure une très forte contrainte pour la faune. A l'ouest et au sud, les tissus urbains de Genay, Montanay et Neuville-sur-Saône dominant. Une « brèche » subsiste au sud, entre la ZA de la Croix des Hormes (commune de Montanay) et la LGV. La connexion écologique avec les rives de la Saône est possible au travers des milieux urbanisés. La RD16 présente un point de rupture interne à la continuité ; sa position en fond de ravin en fait un linéaire dangereux pour la traversée de la faune.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°67

« Vallon des Echets et plateau du Franc Lyonnais »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Vallon des Echets »</li> <li>PENAP « Plateau du Franc Lyonnais »</li> <li>Projet Nature Grand Lyon « Vallon des Echets »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>1 zone humide : Ruisseau des Echets</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau des Echets</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon des Torrières et plateau du Franc Lyonnais, Plateau de Chatanay, Vallon des Prollières, Rivery – Vallon du Ravin, Massif des Monts d'Or UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Extensions urbaines de Fontaines-Saint-Martin et de Rochetaillée-sur-Saône.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	1	1
Sanglier	1	1	Crapaud commun	1	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	2	2
Blaireau	3	3	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	2	3
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	3	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Cette grande UEP est encadrée dans, un arc occidental, par l'urbanisation de nombreuses communes (Montanay à Cailloux-sur-Fontaines) et à l'ouest par la LGV. Un passage est encore possible entre cette dernière et la ZA de la Croix des Hormes, commune de Montanay. La LGV est franchissable au niveau de passages de voiries et agricoles pour atteindre le nord du Plateau du Franc Lyonnais. Au sud et vers le plateau de Chatanay, un mince passage est encore agricole entre la LGV et Cailloux-sur-Fontaines. A ce même endroit, la LGV est franchissable en empruntant un passage de voirie <i>infra</i> . Au sud-est, malgré la proximité des rives de la Saône, cette dernière est inaccessible à la faune du fait de sa forte urbanisation, la mince langue de cette UEP dans Rochetaillée-sur-Saône est fragilisée par l'urbanisation. Il en est de même pour toutes les connexions de cette portion du Vallon des Echets vers Rivery et le Vallon du Ravin. Ici, c'est la voie ferrée et son couvert arboré qui permet de conserver une faible perméabilité écologique. Au sein-même de l'UEP, la continuité interne est mise en péril par le pincement entre les urbanisations de Cailloux-sur-Fontaines et la LGV, ainsi que par le passage à cet endroit de la RD85, route fréquentée et à risque pour la faune.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>





Unité écopaysagère n°68

« Plateau du Franc Lyonnais - Nord »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PENAP « Plateau du Franc Lyonnais »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>1 zone humide : Etang du centre de formation de Montanay</li> <li>2 cours d'eau : ruisseaux de Rongeant et des Echets</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon des Torrières et Plateau du Franc Lyonnais UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Tracés de la LGV et de l'A432.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	0	0
Blaireau	1	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le nord du Plateau du Franc Lyonnais est très contraint par les infrastructures de transport, enclavé entre la LGV et la rocade Est. Des franchissements de la LGV pour rejoindre les UEP de l'ouest existent néanmoins (passages de voiries). En particulier, il y a au sud-ouest du Plateau un passage à faune spécialement aménagé. A la pointe sud de l'UEP, les possibilités pour rejoindre les Echets et leur marais à l'est sont désormais réduites avec l'aménagement d'une bretelle autoroutière en face du lieudit du même nom.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°69

« Plateau du Franc Lyonnais - Sud »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Zone de Vancia » et « Vallée du ruisseau du Ravin »</li> <li>PENAP « Plateau du Franc Lyonnais »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau des Echets</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon des Echets et plateau du Franc Lyonnais, Plateau de Chatanay, Ile de Crépieux-Charmy UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Enclavement entre l'A432 et la LGV.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	2	Crapaud calamite	1	1
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	1	2
Blaireau	1	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Au nord et à l'ouest, le sud du Plateau du Franc Lyonnais est longé par la LGV ; des points de passage sont possibles au niveau de passages aménagés pour la voirie et les engins agricoles. Vers la pointe nord de l'UEP, un passage à faune existe sous la LGV en direction de la partie nord du Plateau du Franc Lyonnais. A l'est, l'UEP est bordée par la rocade Est, ne permettant aucun point de franchissement, excepté au sud, vers Vancia. L'extension de cette dernière commune vers le nord et l'est constitue un risque pour la continuité écologique et la liaison du Plateau du Franc Lyonnais vers les rives du Rhône. De la même façon, la proximité du tissu urbain de Semenaz avec la rocade Est remet en question la fonctionnalité écologique du Plateau vers les rives du Rhône. Enfin, la voie ferrée en rive du Rhône est un obstacle pour la faune en direction de Crépieux Charmy et de Miribel Jonage.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°70

« Plateau de Chatanay »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Vallée du ruisseau du Ravin »</li> <li>PENAP « Plateau du Franc Lyonnais »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon des Echets et plateau du Franc Lyonnais, Rivery – Vallon du Ravin UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Tracé de la LGV. Aire urbaine de Sathonay-Village.



Unité écopaysagère n°71

« Rivery - Vallon du Ravin »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Vallée du ruisseau du Ravin »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plateau de Chatanay, Vallon des Echets et plateau du Franc Lyonnais. UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Aires urbaines de Fontaines-Saint-Martin, Sathonay-Village, Fontaines-sur-Saône et Cailloux-sur-Fontaines.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	3	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	0	Crapaud commun	0	0
Hérisson	2	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	1	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	0	Crapaud commun	0	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	1	1	Salamandre	1	0
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	3	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Plateau de Chatanay est enclavé dans un tissu urbain important, constitué par les communes de Sathonay, Rillieux-la-Pape et Cailloux-sur-Fontaines. Au nord, il est possible pour la faune de rejoindre le Plateau du Franc Lyonnais en traversant une mince langue agricole demeurant entre l'urbanisation de Cailloux-sur-Fontaines et la LGV. A l'ouest en direction de Rivery et le Vallon du Ravin, la faune peut profiter d'un affaiblissement de l'urbanisation le long de la RD1 entre Sathonay-Village et Cailloux-sur-Fontaines. Au sud-ouest subsiste un couvert boisé traversé néanmoins par une voie ferrée présentant des risques de collision pour la faune. En outre, la LGV borde le Plateau à l'est et n'est franchissable qu'en deux points recensés (passages de voiries).
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Rivery et le Vallon du Ravin subsiste au sein des urbanisations de Sathonay, Cailloux-sur-Fontaines, Fontaines-Saint-Martin et Fontaines-sur-Saône. Le passage de la voie ferrée permet un couvert boisé linéaire, mais cette dernière est un risque de collision pour la faune. De toutes parts, les obstacles pour la continuité écologique viennent surtout de l'extension des tissus urbains.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°72

« Fort de Bron »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Pelouses de l'aéroport de Bron UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP de taille réduite en secteur urbain.



Unité écopaysagère n°73

« Plaine de Quincieux - Sud »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>2 zones humides : Prairie humide des Prés Dessous, Zone humide de Grand Veissieux</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau de la Boucharlerie</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Plaine des Chères, Plaine de Quincieux-Nord UEP connexe(s) : Plateau de Civrieux
<b>Contraintes - pressions</b>	Secteur cultivé. Enclavement entre Quincieux, la voie de chemin de fer et l'A46.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	0	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	0	Crapaud commun	0	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	1	0
Blaireau	2	0	Triton crêté	0	0
Lièvre	0	0	Salamandre	0	0
Barbastelle	0	0	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	2	2
			Scarabée bijou	0	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Fort de Bron est totalement enclavé dans le tissu urbain de Bron. Malgré la présence d'espèces indicatrices dans cette UEP, ce milieu artificialisé représente un frein important pour la circulation des espèces, notamment pour certaines fuyant la présence humaine.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	1	2	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	1	2	Triton palmé	1	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	1	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	1	0
			Scarabée bijou	1	0

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Plaine de Quincieux-Sud est séparée de la partie nord par l'A46, franchissable par la faune grâce à quelques passages ponctuels de voiries. Certaines espèces franchissent la Saône sous le pont. La continuité interne de l'UEP est mise en péril par l'avancée au nord-est de l'urbanisation de Quincieux, se rapprochant de l'A46. Le passage du chemin du Château est aussi un obstacle à la circulation de la faune dans cette zone de constriction de l'UEP. Vers le sud et la Plaine des Chères, la circulation de la faune est contrainte par la voie ferrée entre Quincieux et les Chères. Le principal espace de perméabilité est situé au niveau de la gare de triage SNCF, où la multiplication des voies ferrées constitue un important point de blocage.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées</li> <li>Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités écologiques</li> <li>Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°74

« Ceinture verte de Sainte-Foy »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ENS Rhône « Yzeron Aval »</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'Yzeron</li> <li>1 mare : mare des Coutures</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : / UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Espace naturel résiduel. Secteur boisé de la balme de Sainte-Foy, enclavé dans le tissu urbain.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	1	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	0	Crapaud commun	3	2
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	3
Blaireau	3	3	Triton crêté	1	0
Lièvre	1	0	Salamandre	3	3
Barbastelle	2	2	Flambé	3	3
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	3	3
			Scarabée bijou	3	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La ceinture verte de Sainte-Foy est un espace enclavé dans les tissus urbains. Son étroitesse fait de cette UEP un secteur à forte pression, notamment au niveau de Beaunant et la Gravière (Sainte-Foy-lès-Lyon). Les continuités écologiques vers l'ouest et le Plateau de Chaponost sont gênées par le tracé de la RD342 puis de la RD75, mais aussi par l'urbanisation de Francheville et Chaponost. En direction de l'ouest et des rives de la Saône, c'est l'extension de Sainte-Foy-lès-Lyon qui met en péril la connexion.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>



Unité écopaysagère n°75

« Vallon des Prollières »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	Aucun périmètre de protection, gestion ou inventaire
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>1 cours d'eau : ruisseau des Vosges</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Vallon des Echets et plateau du Franc Lyonnais UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	UEP de taille réduite. Enclavement dans l'agglomération.

Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	3	3	Crapaud calamite	0	0
Sanglier	1	0	Crapaud commun	1	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	3	3
Blaireau	2	0	Triton crêté	1	0
Lièvre	1	0	Salamandre	3	3
Barbastelle	2	2	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	2	2	Lucane	3	2
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	Le Vallon des Prollières est enclavé dans les aires urbaines de Cailloux-sur-Fontaines et Fontaines-Saint-Martin. La seule continuité écologique qui le relie à l'extérieur est mise en péril par les rapprochements de ces deux communes, en direction du Vallon des Echets et du plateau du Franc-Lyonnais.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signalisation sur voirie</li> <li>Gestion des abords de voiries</li> <li>Passage de faune</li> <li>Amélioration de la connaissance des populations</li> <li>Restauration/création d'habitat</li> </ul>



Unité écopaysagère n°76

## « Côtère du Rhône à Solaize »

<b>Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Znieff de type 1 « Vallon de Sérézín du Rhône », identifiée comme un réservoir de biodiversité par le SRCE</li> </ul>
<b>Composantes de la trame bleue associées à l'UEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernée par le SAGE de la Nappe de l'est lyonnais</li> <li>Concernée par le Contrat de Milieu de l'est lyonnais</li> </ul>
<b>UEP voisines</b>	UEP connectée(s) : Combes de Solaize UEP connexe(s) : /
<b>Contraintes - pressions</b>	Gare de triage SNCF. Tracé de l'A7. Aire urbaine de Solaize.

## 4. Points-obstacles (trame verte)

Près de 400 obstacles aux continuités écologiques ont été répertoriés dans l'agglomération lyonnaise. La base de données ainsi constituée a permis de préciser, pour chacun des 388 sites, la nature de l'obstacle et la possibilité de franchissement par chacune des espèces indicatrices.

### Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Chevreuil	2	1	Crapaud calamite	1	0
Sanglier	1	1	Crapaud commun	0	0
Hérisson	3	3	Triton palmé	0	0
Blaireau	2	2	Triton crêté	0	0
Lièvre	2	2	Salamandre	0	0
Barbastelle	2	1	Flambé	2	2
Pipistrelle commune	3	3	Lucane	0	0
			Scarabée bijou	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur la plupart de l'UEP

<b>Obstacles au sein de l'UEP</b>	La Côtère du Rhône à Solaize est très contrainte par l'urbanisation des communes de Sérézín et de Solaize, auxquelles s'ajoutent la voie ferrée. Pour rejoindre les Combes de Solaize depuis le Vallon, la continuité écologique est fragilisée par le rapprochement des fronts d'urbanisation entre Saint-Symphorien-d'Ozon et Sérézín-du-Rhône. Vers l'île de la Table Ronde et les rives du Rhône, ce sont l'A7 et la voie ferrée qui font obstacles. Au sud, en direction du Plateau de Crapon, le tracé de la RD149 est un frein à la circulation de la faune. Sur la partie septentrionale de l'UEP, son intégrité est mise en danger par le développement de Chariolle, hameau de Sérézín, vers la voie ferrée. De la même façon, la liaison avec les Combes de Solaize par le nord est étranglée peu à peu par le rapprochement avec Feyzin.
<b>Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme</li> <li>Approfondir les connaissances</li> <li>Intégrer les nouvelles urbanisations</li> <li>Maintenir et aménager les coupures vertes entre urbanisations</li> <li>Préserver les continuités écologiques nocturnes</li> <li>Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement</li> <li>Sensibiliser les habitants</li> </ul>

## Illustrations des différents types d'obstacles

Les 388 points obstacles ont été identifiés et symbolisés à partir de la typologie suivante :

- Passage aménagé
- Passage contraint en milieu urbanisé,
- Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation,
- Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage,
- Risque de collision.

### 1. Passage aménagé



Exemple : point obstacle n°78a\_1, entre les UEP de la Plaine de Pusignan et de la Plaine de Jons

Un passage est spécialement aménagé pour la circulation de la faune. Les aménagements peuvent être de divers types : aériens ou souterrains. La fonctionnalité du passage aménagé dépend des caractéristiques :

- de largeur,
- de hauteur,
- de longueur,
- de présence d'équipements adaptés (banquettes enherbées par exemple)
- de la gestion de ses abords immédiats.

La perméabilité du passage aménagé correspond à son degré d'adaptation à la circulation de l'espèce ciblée.

### 2. Passage contraint en milieu urbanisé



Exemple : point obstacle n°67\_3, entre les UEP du Plateau du Franc-Lyonnais – Sud et de l'île de Miribel-Jonage, commune de Rillieux-la-Pape

Le corridor écologique franchit le tissu urbain en empruntant un passage resserré au milieu de celui-ci. Le passage de la faune sauvage peut être plus ou moins difficile en fonction de la porosité de l'espace urbain à franchir ; notamment en fonction de la présence ou de l'absence de grillages ou de murs entre propriétés. Dans ce cas, le point obstacle identifié est considéré comme un « passage contraint en milieu urbanisé ».

La perméabilité du passage contraint correspond à la présence d'éléments nécessaires à la circulation de l'espèce indicatrice, le morcellement par les infrastructures et la dégradation des habitats naturels.

### 3. Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation



Exemple : point obstacle n°53\_2, au sein de l'UEP de la Plaine de Thibaude, commune de Saint-Priest

Le corridor écologique franchit le tissu urbain en empruntant un passage resserré au milieu de celui-ci. Le passage de la faune sauvage peut être plus ou moins difficile en fonction de la porosité de l'espace urbain à franchir ; notamment en fonction de la présence ou de l'absence de grillages ou de murs entre propriétés. Dans ce cas, le point obstacle identifié est considéré comme un « passage contraint en milieu urbanisé ».

La perméabilité du passage contraint correspond à la présence d'éléments nécessaires à la circulation de l'espèce indicatrice, le morcellement par les infrastructures et la dégradation des habitats naturels.

Lorsqu'une continuité traverse une grande infrastructure linéaire de transport (autoroute grillagée, LGV) et qu'aucun passage n'est aménagé, il arrive que la faune utilise un autre ouvrage artificiel (pont, passage souterrain) pour le franchir. L'effet clivant de ces grandes infrastructures de transport est tel que la faune n'a d'autre choix que de les traverser par ces points obstacles contraints. Il s'agit alors d'un « passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage ».

La perméabilité de ces points de passage contraints est définie selon l'adaptation de l'ouvrage à la circulation de la faune, avec la présence ou non de bandes enherbées ou en terre, la situation en pont ou souterraine et les dimensions.

#### 4. Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage



Exemples : point obstacle n°49\_1 entre les UEP de la Plaine du Biézin – Est et la Plaine Saint-Exupéry, commune de Meyzieu  
point obstacle n°37\_6 entre les UEP de la Plaine de l'Ozon et des Balmes viennoises, commune de Simandres

#### 5. Risque de collision

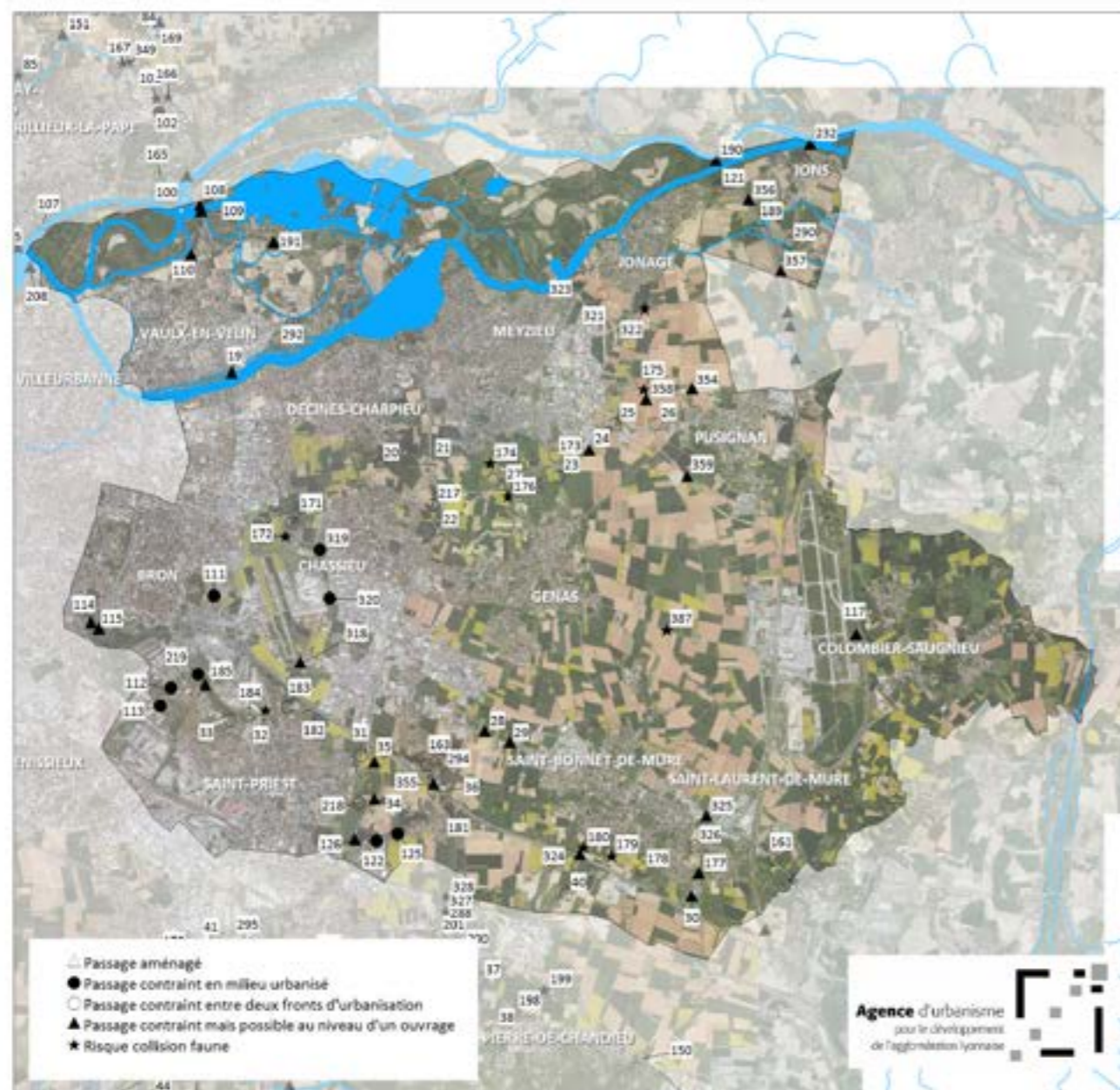


Exemple : point obstacle n°67\_4 entre les UEP du Plateau du Franc-Lyonnais – Sud et l'Île de Miribel-Jonage, commune de Rillieux-la-Pape

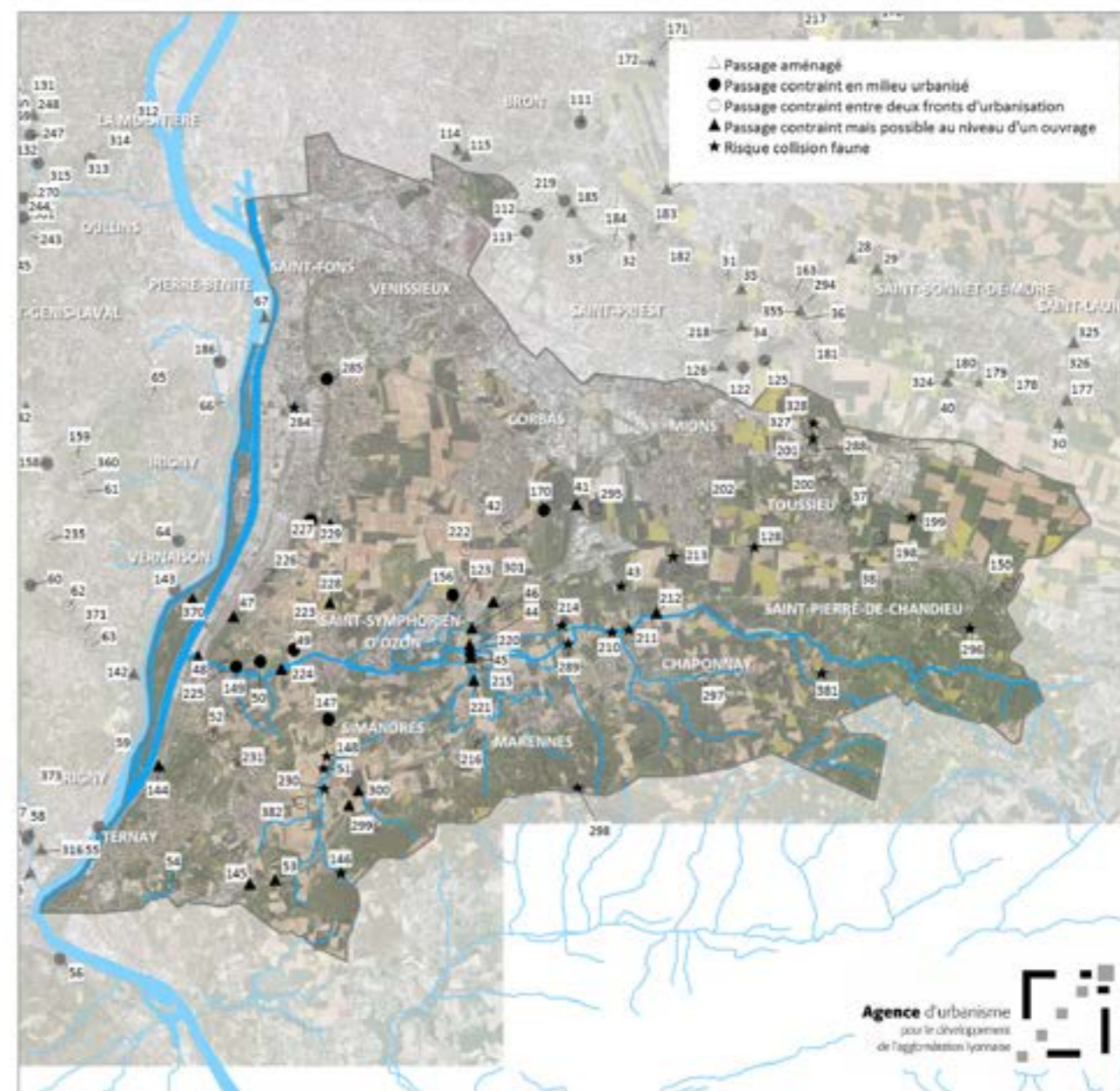
La continuité écologique est traversée par une infrastructure routière dont la circulation et la largeur sont conséquentes. Il y a alors un « risque de collision » pour la faune qui viendrait à franchir cet ouvrage. Il s'agit généralement d'obstacles qui sont plus souvent linéaires que ponctuels.

La perméabilité de ces obstacles est déterminée par la circulation sur l'ouvrage, sa largeur et les aménagements à ses abords.

Localisation des points obstacles aux continuités écologiques : secteur de la plaine de l'Est lyonnais



Localisation des points obstacles aux continuités écologiques : secteur du val d'Ozon et des balmes viennoises

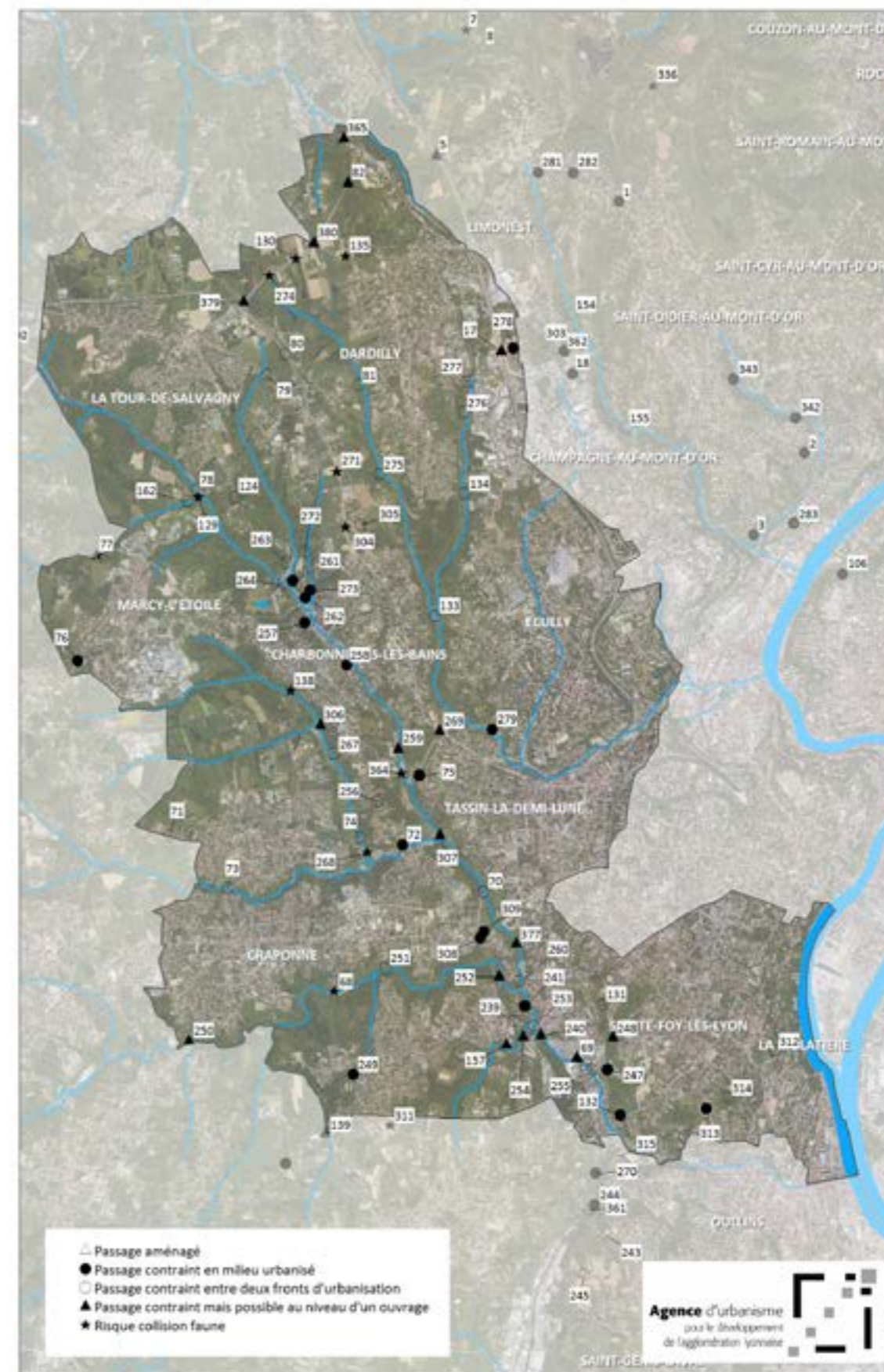




Localisation des points obstacles aux continuités écologiques : secteur des plateaux du Sud-Ouest



Localisation des points obstacles aux continuités écologiques : secteur des vallons de l'Ouest lyonnais



Localisation des points obstacles aux continuités écologiques : secteur du massif des Monts d'Or



Localisation des points obstacles aux continuités écologiques : secteur du Franc lyonnais



# Points-obstacles

Notice de lecture de la base de données « points-obstacles »

\*RC : Risque de collision faune

Les informations relatives à chacun des points-obstacles ont été codées afin de constituer une base de données opérationnelle.

Il s'est agi d'évaluer le niveau de franchissabilité de l'obstacle en fonction de sa nature et ce pour chacune des 15 espèces indicatrices.

Voici ce que recoupe, pour les différents types d'obstacles, chacun des indices inscrits dans les colonnes :

## ➔ Risque de collision

Critères : fréquentation, aménagement des abords, vitesse de circulation

1 - Fort

2 - Modéré

3 - Faible

## ➔ Passage contraint en milieu urbanisé

ou

Passage entre deux fronts d'urbanisation

Critères : éléments paysagers, voiries, densité des zones urbanisées, état de conservation des habitats naturels

1 - Déplacements fortement limités

2 - Déplacements modérément limités

3 - Déplacements faiblement limités

## ➔ Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage

ou

Passage aménagagé

Critères : type de passage (inférieur ou supérieur), banquette enherbée, passage en terre, longueur de l'ouvrage, passage mixte

1 - Faiblement adapté

2 - Moyennement adapté

3 - Très adapté

Numéro	Enjeu de passage	Autre	Chevreuil	Sanglier	Hérisson	Blaireau	Lièvre	Barbastelle	Pipistrelle	Crapaud calamite	Crapaud commun	Triton palmé	Triton crêté	Salamandre	Flambé	Lucane cerf-volant	Carabe bijoux
1	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	3	2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	3	2
2	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	3	2	1			1	1	2	1	1	2	3	1
3	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	3	2	1	3	3	1	1	2	1	1	2	3	3
4	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation				3			3	3	1	2	3	3	2	2	3	3
5	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	3	3	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
6	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	RC*	1	3	1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Risque de collision faune				2			2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
8	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	2	3	1	1	1	1	1	3	2	2
9	Risque de collision faune		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	2
10	Risque de collision faune		3	3	1	3	3	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1
11	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	3	2
12	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	2	3	3	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1
13	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	1	3	3	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1
14	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	3	2	3	1	1	2	1	1	2	2	1
15	Risque de collision faune		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
16	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage				2			2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
17	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	3	2	2	3	1	2	2	1	1	1	1	2	2	1
18	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	2	2	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
19	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	1	3	2	1	2	2	3	2	3	2	3	2	2	1
20	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	3	3	3	2	2	2	1	1	1	1	3	2	2
21	Passage aménagagé		2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	1
22	Passage aménagagé		2	2	2	2	2	1	1	3	2	1	1	1	2	1	1
23	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
24	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	1	1	3	2	2	2	1	2	1	1
25	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	2	2	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
26	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	2	2	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
27	Passage aménagagé		2	2	2	2	2	1	1	2	1	2	1	1	2	2	1
28	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage				2			1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
29	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage				1			1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
30	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	RC*	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
31	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	2	3	3	3	1	2	2	2	2	2	1	3	2	1
32	Risque de collision faune		2	1	2	2	2	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1
33	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	1	2	2	2	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1
34	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
35	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	1	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1
36	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	2	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1
37	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1
38	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	2	1	3	3	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1
39	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	2	2	3	3	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1
40	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1
41	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
42	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	2	2	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1
43	Risque de collision faune		3	2	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1
44	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1
45	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
46	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2	1
47	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	RC*	3	3	2	3	3	3	2	1	1	1	1	1	2	3	1
48	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
49	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	2	2	3	1	1	1	1	1	3	2	1
50	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	2	2	3	2	2	2	3	1	1	1	1	1	3	3	2
51	Risque de collision faune		3	3	2	3	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
52	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	2	3	3	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1
53	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	2	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
54	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	3	3	2
55	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	2	3	3	1	2	2	2	2	3	3	2
56	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	3	3	1	3	2	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1
57	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	1	3	2	2	1	1	2	2	2	2	2	1	1
58	Passage contraint en milieu urbanisé				2			2	3						2	2	1
59	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation				2			3	3						2	3	1
60	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
61	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	2	3	3	2	3	2	1	1	1	1	2	2	1
62	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	2	2	2	2	2	2	1	3	2	2
63	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
64	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	3	3	1	3	2	3	3	1	2	2	2	1	2	3	1
65	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	2	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
66	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	2	2	3	1	1	1	1	1	2	3	1
67	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	1	1	2	2	3	3	3	3	3	2	2	1
68	Risque de collision faune		3	3	2	3	3	3	3	2	1	2	2	2	3	3	2
69	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	2	3	3	2	3	2	2	3	3	3	3	2	3	1
70	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3			1	2	3	3	3	2	3	1
71	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC* diffus			2			2	2	2	1	1	1	1	3	2	1
72	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1
73	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	2	3	1
74	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	3	2
75	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
76	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	3	2	2	1	1	2	2	1	2	2	1
77	Risque de collision faune	RC* diffus	3	3	1	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	3	2
78	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	3	2
79	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	2	3	1	1	1	1	1	3	3	2

Numéro	Enjeu de passage	Autre	Chevreuil	Sanglier	Hérisson	Blaireau	Lièvre	Barbastelle	Pipistrelle	Crapaud calamite	Crapaud commun	Triton palmé	Triton crêté	Salamandre	Flambé	Lucane cerf-volant	Carabe bijoux
80	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	2	3	1	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
81	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	2	3	1	1	1	1	1	1	3	2
82	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	2	3	3	2	2	1	3	3	3	3	2	3	1
83	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	2	3	3	3	3	3	1	2	2	2	2	2	3	2
84	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage				2					2	2	1	1	1	2	1	1
85	Risque de collision faune		3	3	1	3	3	2	2	3	2	2	2	2	2	3	1
86	Passage contraint en milieu urbanisé		3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1
87	Passage contraint en milieu urbanisé		3	1	2	3	3	2	3	1	2	2	2	2	3	2	1
88	Passage contraint en milieu urbanisé		3	2	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	3	2	1
89	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		1	1	2	2	1	2	3	1	1	1	1	1	3	3	1
90	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1
91	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	2	1	2	3	3	3	3	3	2	2	1
92	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	1	1
93	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	3	3	3	2	2	2	3	3	2	3	2	3	3
94	Risque de collision faune		3	3	1	3	3	2	2	3	1	1	1	1	2	3	1
95	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
96	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	3	3	2	2	1	3	3	3	3	2	2	1
97	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	3	3	2	2	1	2	2	2	2	2	2	1
98	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	2	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1
99	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	3	3	3	2	3	3	1	1	1	1	3	3	2
100	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	2	3	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
101	Risque de collision faune		3	3	1	3	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
102	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	3	3	2	2	3	1	1	1	2	1	3	2	2
103	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	2	1	1	3	3	1	1	1	1	1	2	3	1
104	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	2	1	1	3	3	1	1	1	1	1	2	3	1
105	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	2	1	1	3	3	1	1	1	1	1	2	3	1
106	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	3	1	1	3	3	1	2	2	2	2	2	3	1
107	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	2	3	3	2	3	3	3	3	3	3	2
108	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
109	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
110	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	3	3	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1
111	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	2	1	2	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1
112	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	2	1	2	2	2	1	2	2	1	1	1	1	2	2	1
113	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	2	1	2	2	2	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1
114	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1
115	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	2	1	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1
116	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
117	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage				2			1	1	1	1	1	1	1	3	1	1
118	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	2	3	3	2	2	2	3	3	3	3	2	2	1
119	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	2	3	3	2	2	2	3	3	3	3	2	2	1
120	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	2	3	3	2	2	2	3	3	3	3	2	2	1
121	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	2	3	2	2	2	2	1	3	2	2
122	Passage contraint en milieu urbanisé		3	2	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
123	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	2	3	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	1
124	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation				2			3	3	1	1	2	2	1	3	2	
125	Passage contraint en milieu urbanisé		3	2	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
126	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2	2	1
127	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*			2			2	2					2	2	1	
128	Risque de collision faune		3	2	1	3	3	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1
129	Risque de collision faune				1					1	1	3	3	1	2	3	2
130	Risque de collision faune		1	3	1	1	2		2	2	2	2	1	2	2	1	
131	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	3	2	2	3	3	1	3	3	3	2	2	3	1
132	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	2	2	3	1	1	2	2	2	2	3	1
133	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	3	3	1	1	1	1	1	2	3	1
134	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	2	3	2
135	Risque de collision faune				2			2	2	2	1	2	2	1	2	2	2
136	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC* diffus	3	3	2	3	3	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1
137	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation				3			2	3	1	3	3	3	3	3	3	2
138	Risque de collision faune				2			3	3	1	1	2	2	1	2	3	2
139	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	RC*	3	3	2	3	3	2	3	1	1	2	2	2	2	3	1
140	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1
141	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	2	1
142	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	3	3	2	3	3	1	1	1	1	1	2	3	2
143	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	3	3	2	3	3	2	3	3	3	3	2	3	1
144	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1
145	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1
146	Risque de collision faune		3	3	1	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	3	1
147	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
148	Risque de collision faune		3	3	2	3	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
149	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	3	2	2	1	2	2	2	3	2	3	3	2	1
150	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	2	2	3	3	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1
151	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	1	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1
152	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
153	Passage contraint en milieu urbanisé		2	1	2	1	1	3	3	1	1	1	1	1	3	3	1
154	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	3
155	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	3	3	3
156	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1
157	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	2	2	3	2	2	2	1	1	1	1	1	2	3	1
158	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1

Numéro	Enjeu de passage	Autre	Chevreuil	Sanglier	Hérisson	Blaireau	Lièvre	Barbastelle	Pipistrelle	Crapaud calamite	Crapaud commun	Triton palmé	Triton crêté	Salamandre	Flambé	Lucane cerf-volant	Carabe bijoux
159	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	1	2	1
160	Risque de collision faune		3	3	2	2	2	1	2	2	1	1	1	1	1	2	1
161	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	2	2	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1
162	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	3	3
163	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?	? ?
164	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	3	3	1	2	2	2	2	3	3	1
165	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	2	3	3	1	1	1	1	1	2	3	2
166	Risque de collision faune		3	3	1	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	2	1
167	Risque de collision faune		2	1	1	3	3	1	2	1	1	1	1	1	1	2	1
168	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	1	3	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
169	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1
170	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	3	3	1	2	2	2	2	2	1	2	1	1
171	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	2	2	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	3	1	1
172	Risque de collision faune		1	1	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
173	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	2	2	2	3	3	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1
174	Risque de collision faune		2	2	2	3	3			2	2	2	2	1	2	2	1
175	Risque de collision faune		2	2	1	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
176	Risque de collision faune		2	2	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	2	2	1
177	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
178	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	3	3	3	2	3	2	2	2	2	1	3	3	2
179	Risque de collision faune		2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2	1	2</		

Numéro	Enjeu de passage	Espèces															
		Autre	Chevreuil	Sanglier	Hérisson	Blaireau	Lièvre	Barbastelle	Pipistrelle	Crapaud calamite	Crapaud commun	Triton palmé	Triton crêté	Salamandre	Flammbé	Lucane cerf-volant	Carabe bijou
238	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	3	3	2	2	2	3	3	3	3	2	3	3	
239	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	2	1	3	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
240	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	2	2	3	2	3	3	1	2	3	3	2	3	1	
241	Passage contraint en milieu urbanisé	RC* diffus	3	2	2	3	2		1	1	1	1	1				
242	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	1	2	2	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1
243	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	2	3	1	3	3	3	3	3	2	
244	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	3	2	3	1	1	2	2	1	2	3	1
245	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	1	2	1	3	3	3	2	3	2	2
246	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	3	2	2	3	3	3	3	2	2	2	2
247	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	3	1
248	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	RC*	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	3	1
249	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	2	2	2	1	1	2	2	1	2	3	1
250	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage				3	2	2	1	1	1	1	1	1	2	3	1	
251	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	2
252	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	3	3	2	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	3
253	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	2	3	3	2	2	3	1	3	3	3	3	3	3	2
254	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	2	3	3	2	3	3	1	1	1	1	1	2	2	1
255	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation				3		3	3	1	3	3	3	2	3	2		
256	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation				3		2	3	1	1	2	2	1	2	3	2	
257	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	2	3	3	3	3	1	2	2	2	2	3	2	
258	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	2	2	2	2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1
259	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	3	3	3	3	3	1	1	2	2	1	3	3	3
260	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	2	3	3	3	2	3	1
261	Passage contraint en milieu urbanisé	RC* diffus	3	3	2	3	3	2	3	1	1	1	1	1	2	3	1
262	Passage contraint en milieu urbanisé	RC* diffus	2	2	1	2	1	2	2	1	1	1	1	1	2	3	1
263	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation				2		3	3	1	1	1	1	1	1	3	2	
264	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	2	3	1	3	3	3	2	3	1	
265	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
266	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
267	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	3
268	Risque de collision faune		3	3	1	3	3	2	1	1	1	1	1	1	2	2	1
269	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	RC*	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	3	1	
270	Passage contraint en milieu urbanisé		3	3	1	3	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
271	Risque de collision faune		3	3	1	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	3	1
272	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	2	3	2
273	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	3	1	1	2	3	1	1	1	1	1	3	3	2
274	Risque de collision faune		1	3	1	1	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1	
275	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	3	3	3
276	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	3	2
277	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3		1	1	2	2	1	2	2	1	
278	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1
279	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	3	2	2	2	2	1	1	2	2	2	3	2	1
280	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	3	1	3	3	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1
281	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	3	2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	3	2
282	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	3	2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	3	2
283	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	2	2	1	2	2	1	1	2	1	2	2	1	
284	Risque de collision faune		1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
285	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1
286	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	3	3	1	2	2	2	2	2	2	2	1	1
287	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	2	3	2	2	2	1	1	3	2	2
288	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	2	1	3	3	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1
289	Risque de collision faune		3	2	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
290	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
291	Risque de collision faune		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
292	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1
293	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	3	3	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1
294	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	3	2	2	3	3	2	2	2	2	2	1	2	1	1	
295	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	1	3	3	1	3	1	1	1	1	1	2	1	1
296	Risque de collision faune		2	2	2	2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	3	2
297	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	2	3	1	1	1	1	1	3	3	2
298	Risque de collision faune		3	3	2	3	3	3	3	1	1	1	1	1	3	3	1
299	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	2	3	3	1	2	3	2	2	2	2	2	1	
300	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
301	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	1
302	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	3	2	2	3	2	2	2	2	2	2	3	2	1	
303	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	2	3	1	1	1	1	1	3	2	2
304	Risque de collision faune		3	3	1	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	3	1
305	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	2	3	3	3	2	2	3	3	3	3
306	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	2	3	3		1	1	3	2	1	2	3	2	
307	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		3	3	3	3	3		2	1	3	3	2	2	3	1	
308	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	3	3	2	3	1	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
309	Passage contraint en milieu urbanisé	RC*	3	3	2	3	1	2	2	1	1	2	2	1	2	3	1
310	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	3	2	2	1	1	2	2	2	2	2	1
311	Risque de collision faune		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	3	2	1
312	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	2	2	2	2	3	1	1	2	2	2	2	3	1
313	Passage contraint en milieu urbanisé		2	2	3	2	2	3	3	1	1	1	1	1	2	3	1
314	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	3	2	2	3	3	1	1	1	1	1	2	3	1
315	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	2	3	2	2	3	1	3	3	3	3	2	3	1
316	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1

Numéro	Enjeu de passage	Espèces															
		Autre	Chevreuil	Sanglier	Hérisson	Blaireau	Lièvre	Barbastelle	Pipistrelle	Crapaud calamite	Crapaud commun	Triton palmé	Triton crêté	Salamandre	Flammbé	Lucane cerf-volant	Carabe bijou
317	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	RC*	2	2	2	2	2	2	3	2	3	3	2	2	2	2	1
318	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
319	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1
320	Passage contraint en milieu urbanisé		1	1	2	2	2	2	1	1	2	1	1	1	2	1	1
321	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	RC*	2	2	2	3	3	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1
322	Risque de collision faune		2	2	1	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
323	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	2	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
324	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
325	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
326	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2	3	3	3	2	3	2	1	1	1	1	3	2	2
327	Risque de collision faune		3	2	2	3	3	1	2	2	1	1	1	1	3	2	1
328	Risque de collision faune		3	2	1	3	3	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1
329	Risque de collision faune		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
330	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	3	2	3	3	1	3	3	3	3	3	3	1	1	2
331	Risque de collision faune		3	3	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1
332	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	3	2	2	3	1	3	3	3	3	3	3	1	1	2
333	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2
334	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	3	3	2	2	2	1	2	1	2	1	2	1
335	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	1	1	2	3	1
336	Risque de collision faune		2	2	2	2	1	2	2	1	3	3	3	3	2	2	2
337	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage		1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1
338	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation		2	2													

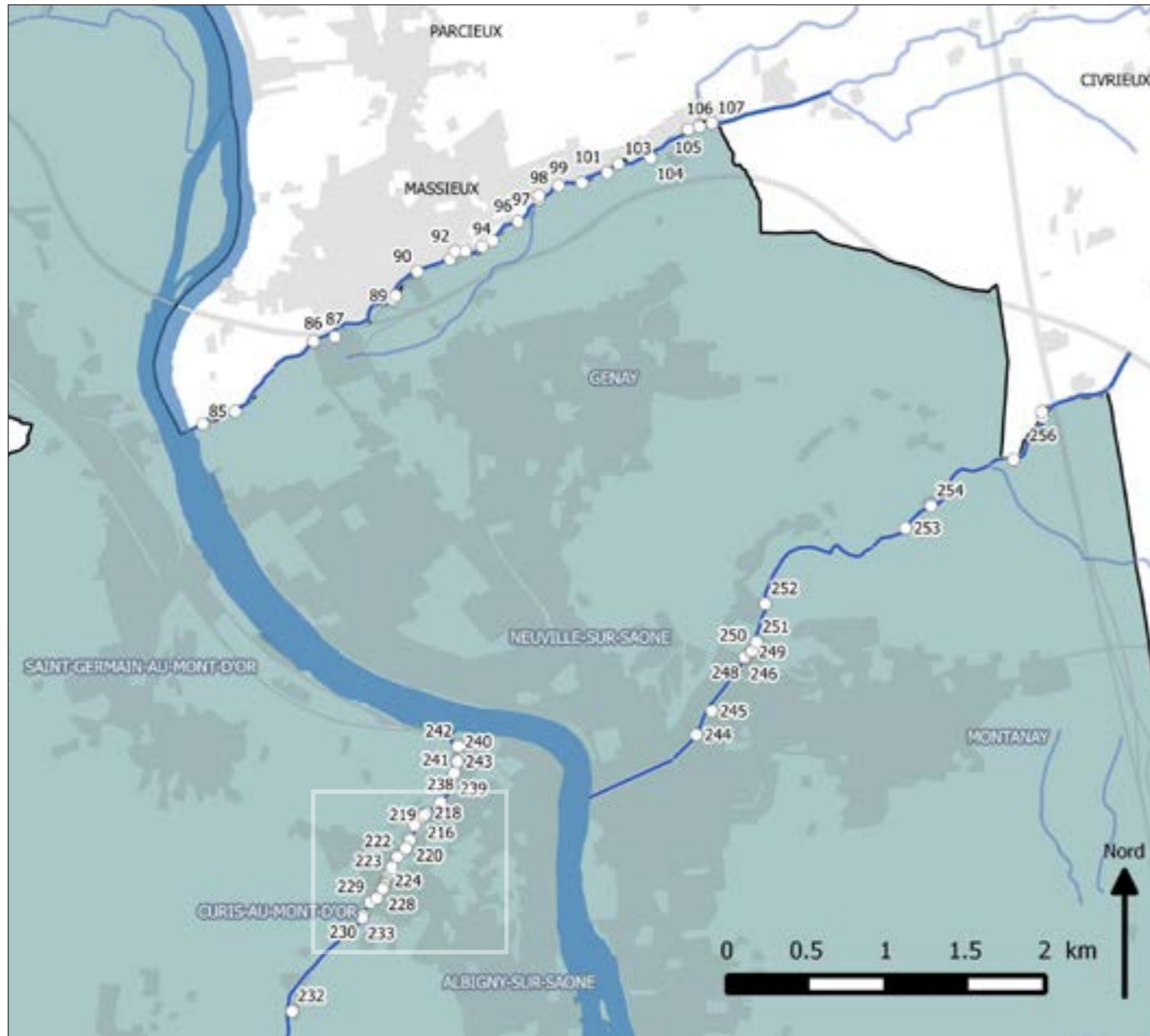
## 5. Ouvrages et/ou obstacles (trame bleue)

435 ouvrages ont été inventoriés sur les principaux cours d'eau de l'agglomération lyonnaise. Si tous ne font pas obstacle à la circulation de la faune aquatique, c'est néanmoins le cas pour un certain nombre d'entre eux. Il convient également de noter que certains obstacles recensés ici ne sont pas causés par des ouvrages mais bien par des éléments naturels (seuils par exemple).

Chacun des ouvrages et des obstacles représentés sur la carte-poster a été minutieusement inventorié et décrit selon les caractéristiques suivantes :

- Le bassin versant ainsi que le cours d'eau concernés,
- Le type d'ouvrage ainsi qu'un complément d'information à leur sujet,
- Les dimensions de l'ouvrage pour mieux figurer sa mesure,
- La franchissabilité de l'obstacle par la truite fario et les autres espèces.

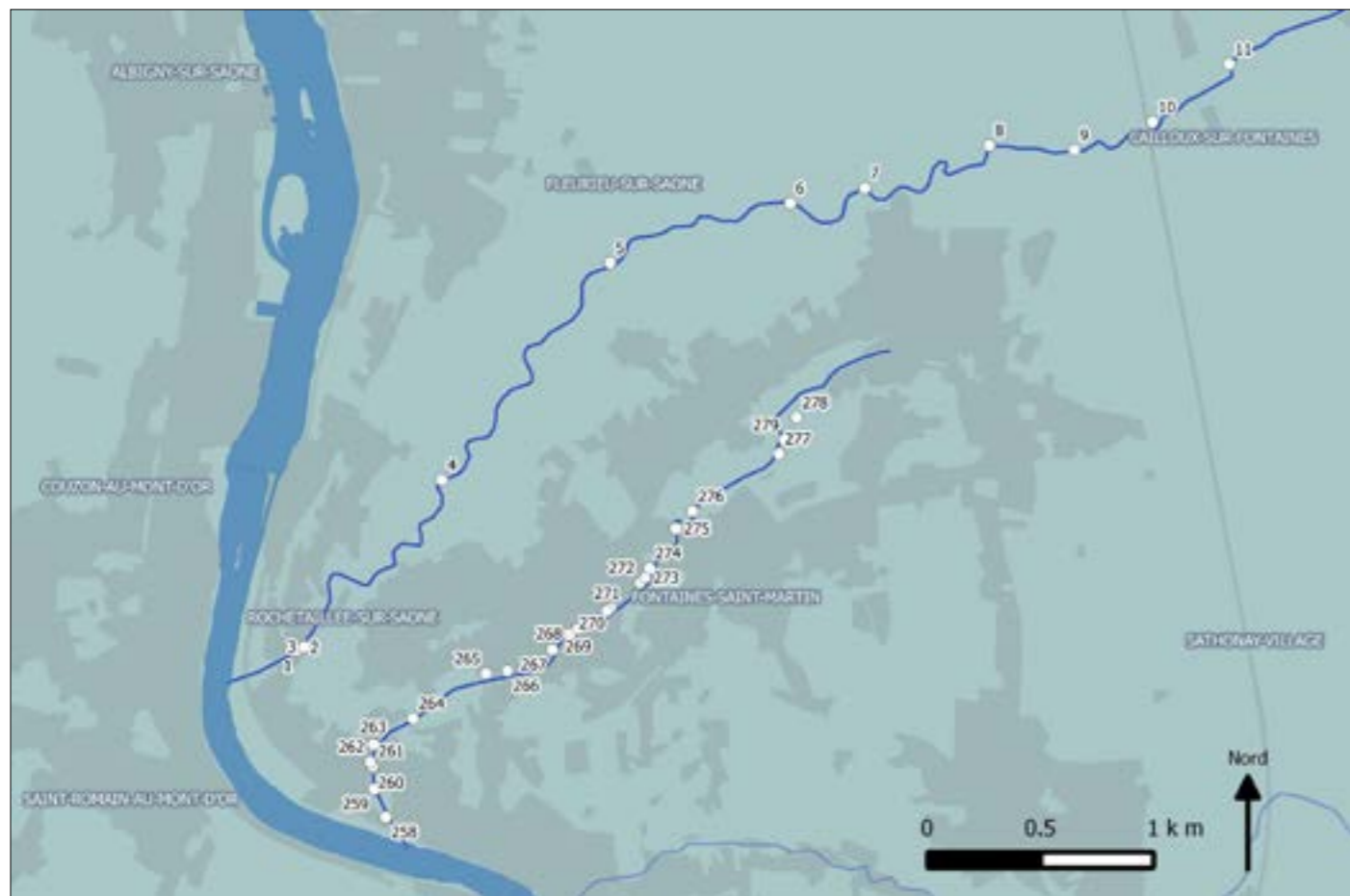
Ouvrages sur les ruisseaux des Torrières, du Thoux et Grand



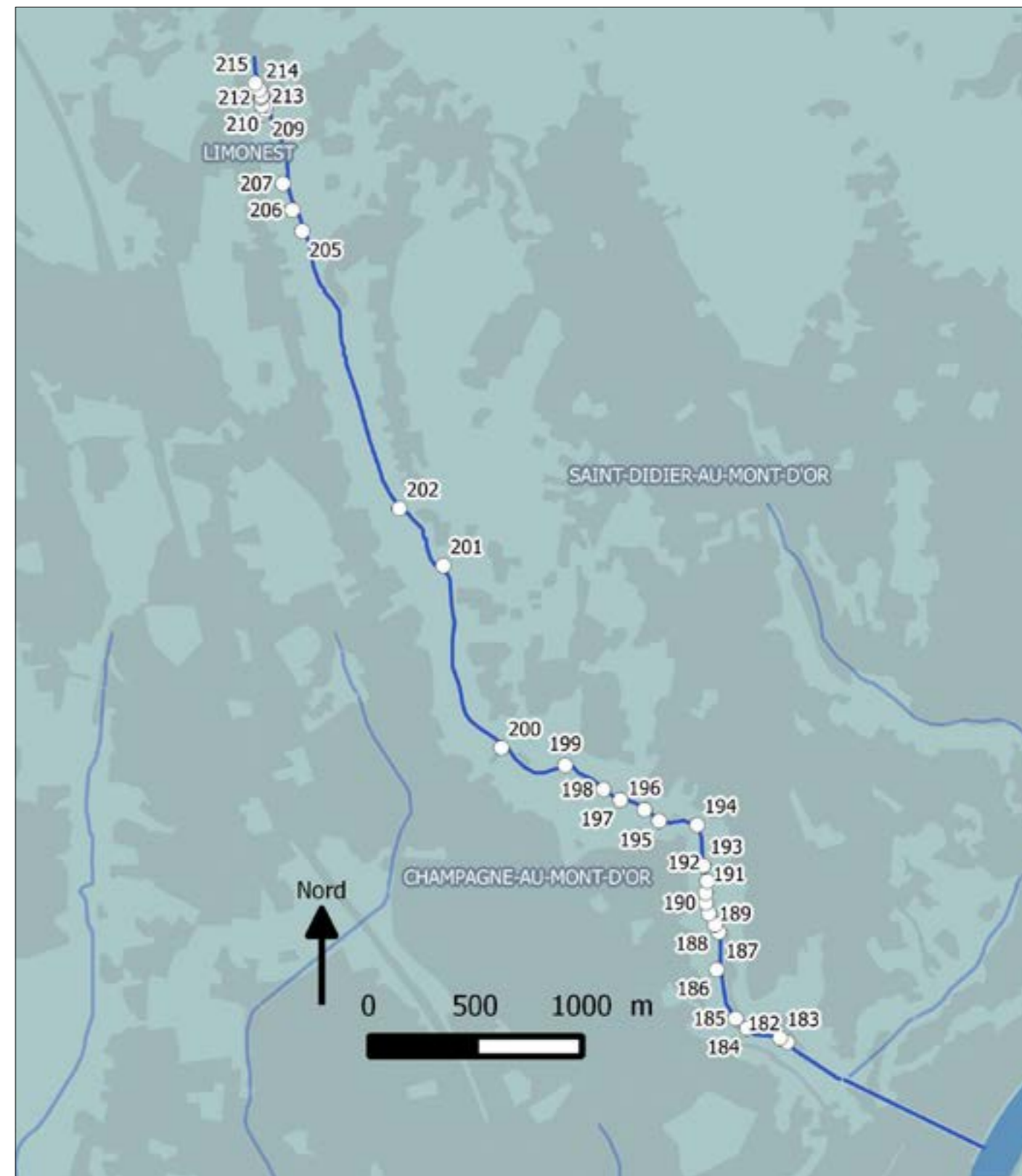
Détail des ouvrages sur le ruisseau du Thoux



Ouvrages sur les ruisseaux des Echets et des Vosges



Ouvrages sur le ruisseau de Rochecardon

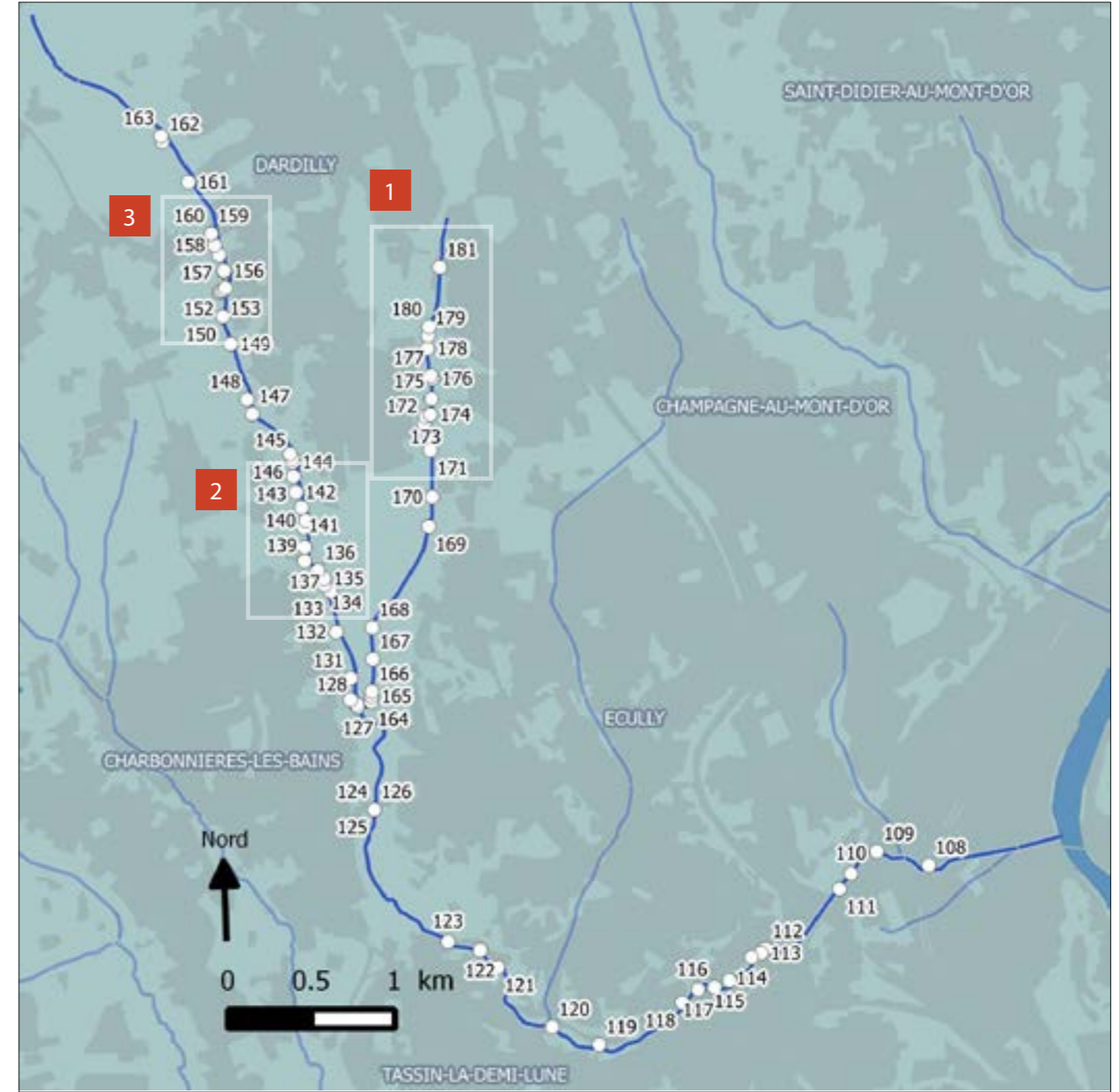




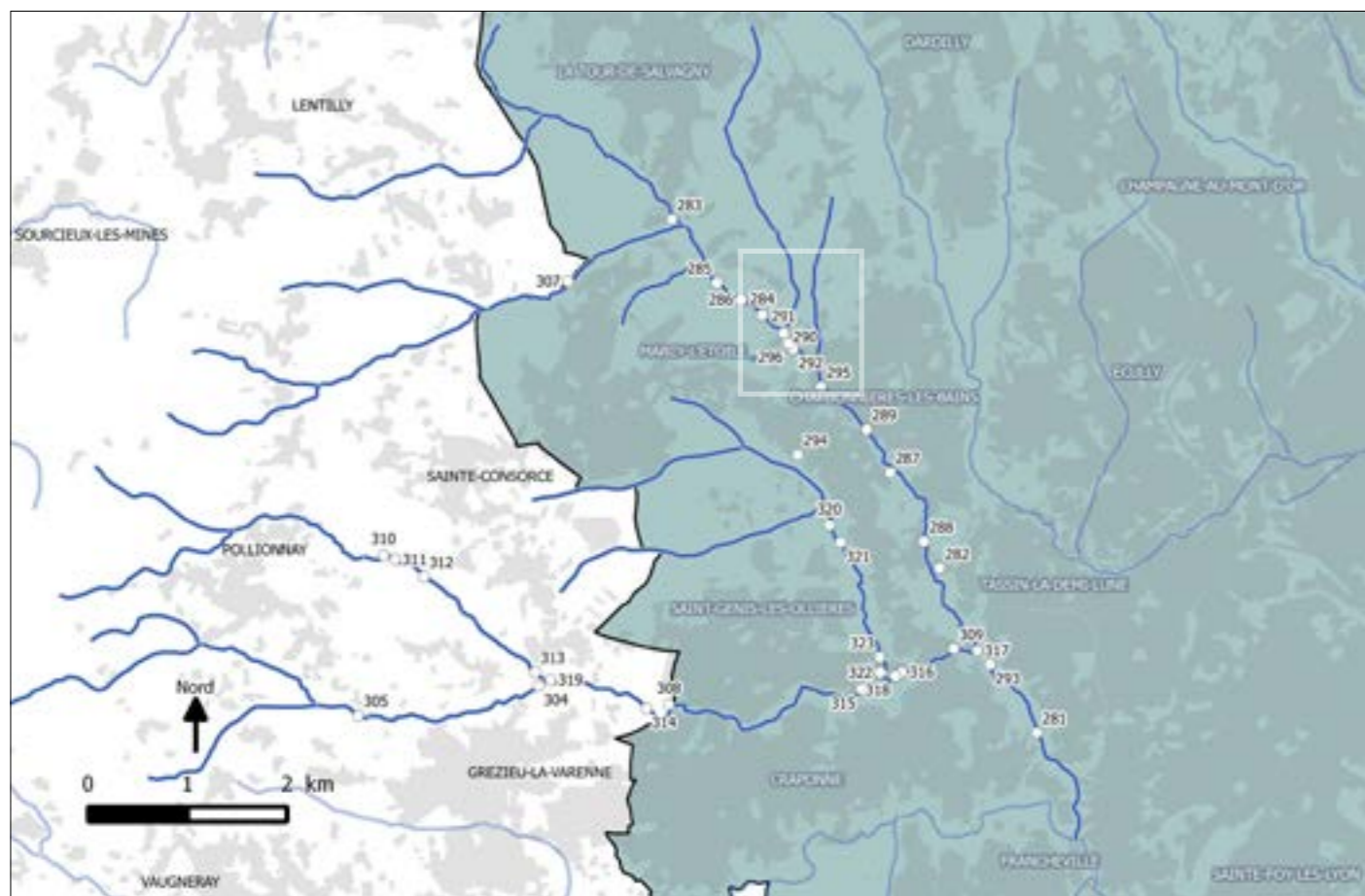
Détails des ouvrages sur les ruisseaux de Serres et Planches



Ouvrages sur les ruisseaux de Serres et Planches



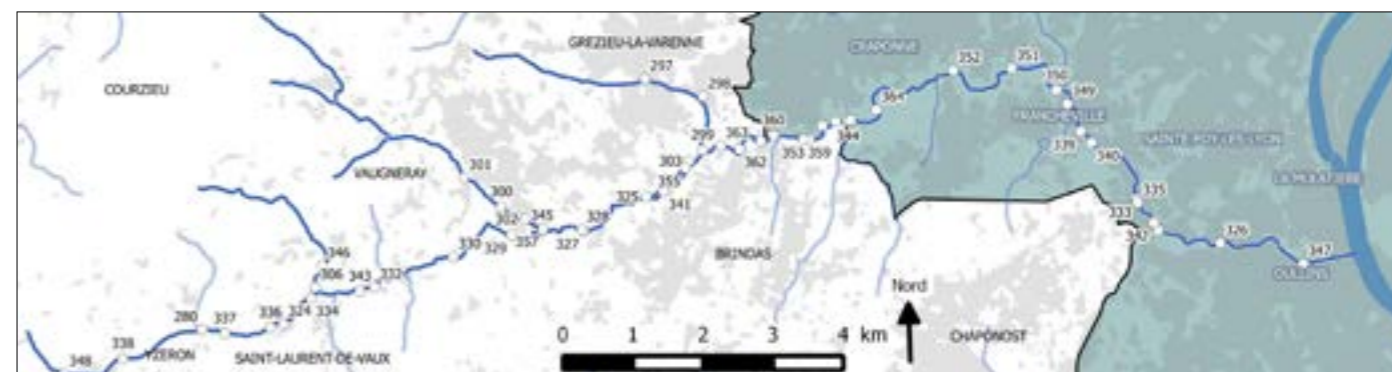
Ouvrages sur les ruisseaux de Charbonnières et du Ratier



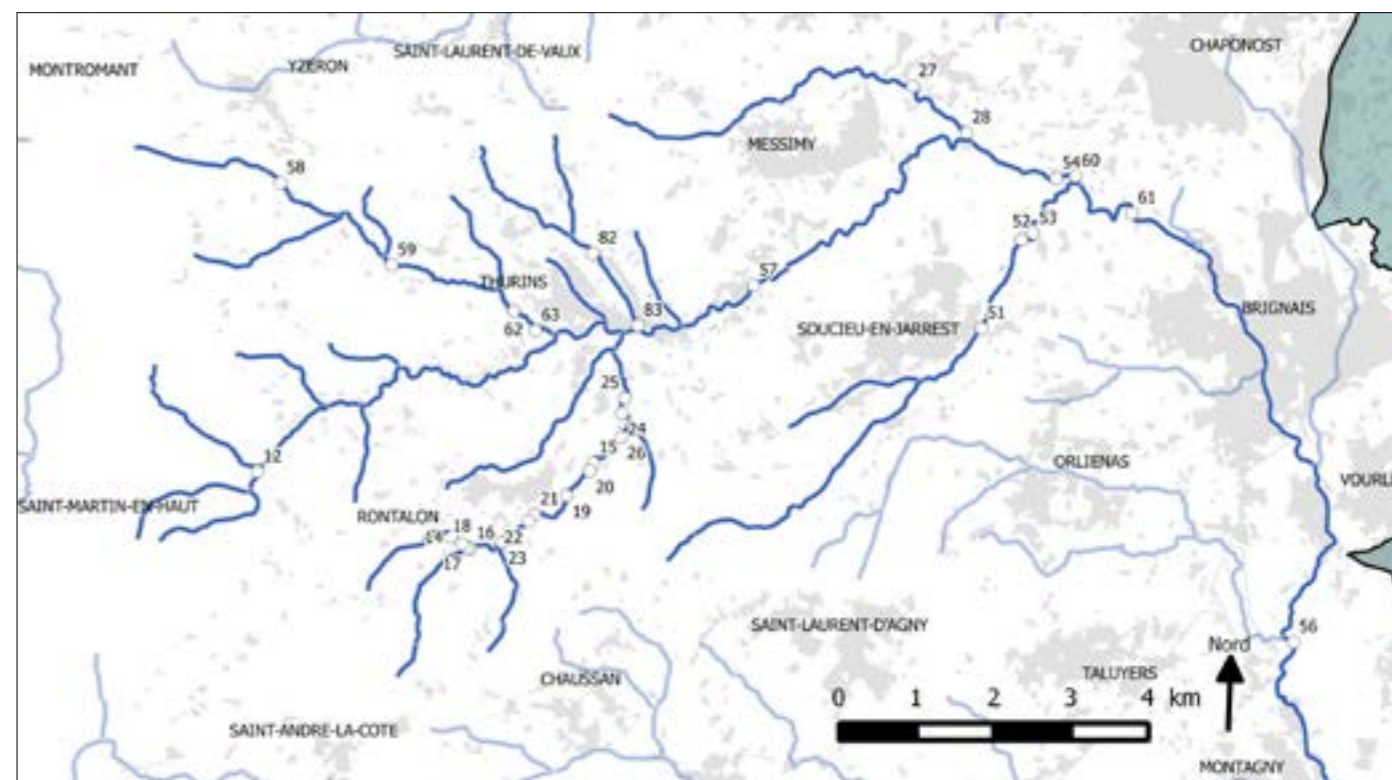
Détail des ouvrages sur le ruisseau de Charbonnières



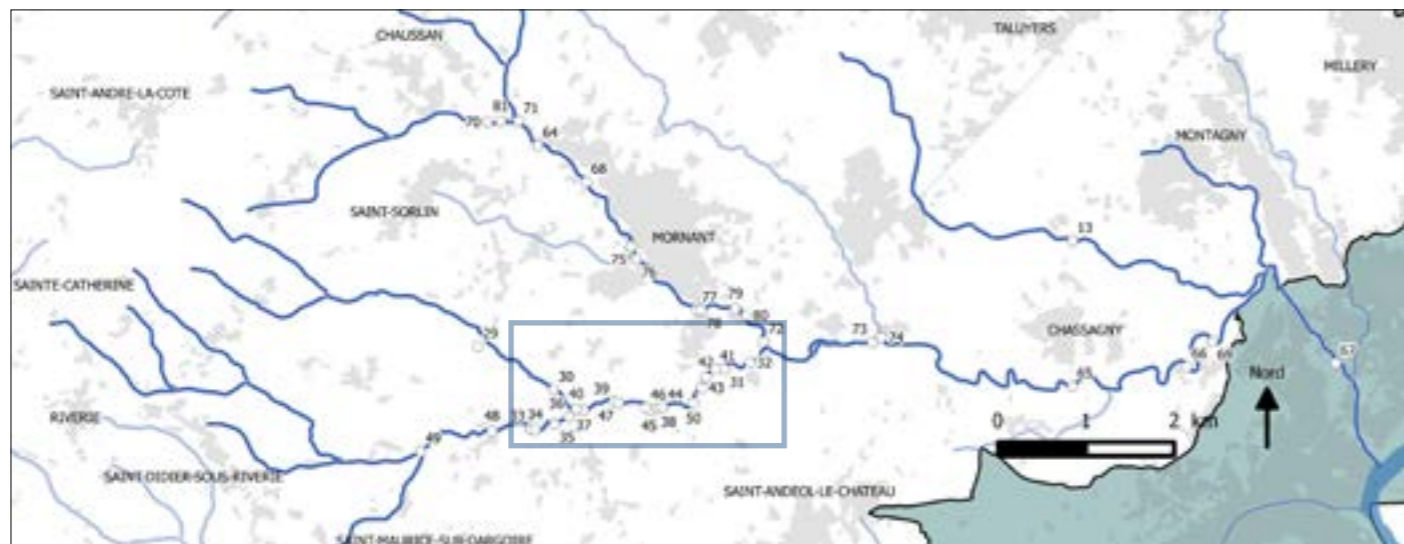
Ouvrages sur l'Yzeron



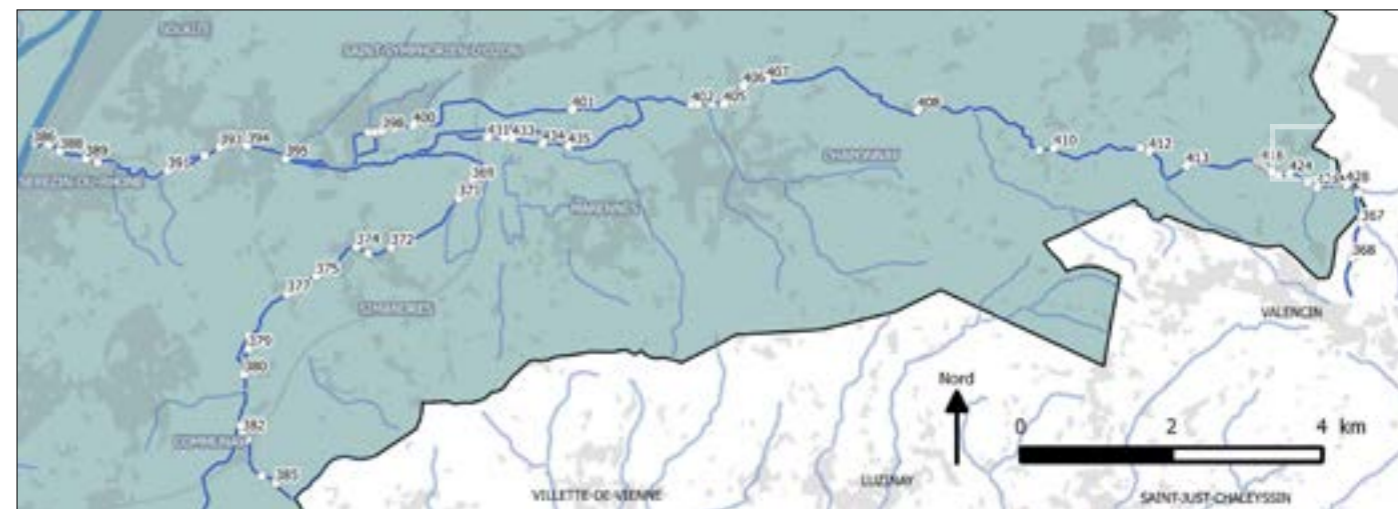
Ouvrages sur le Garon



Ouvrages sur le Mornantet



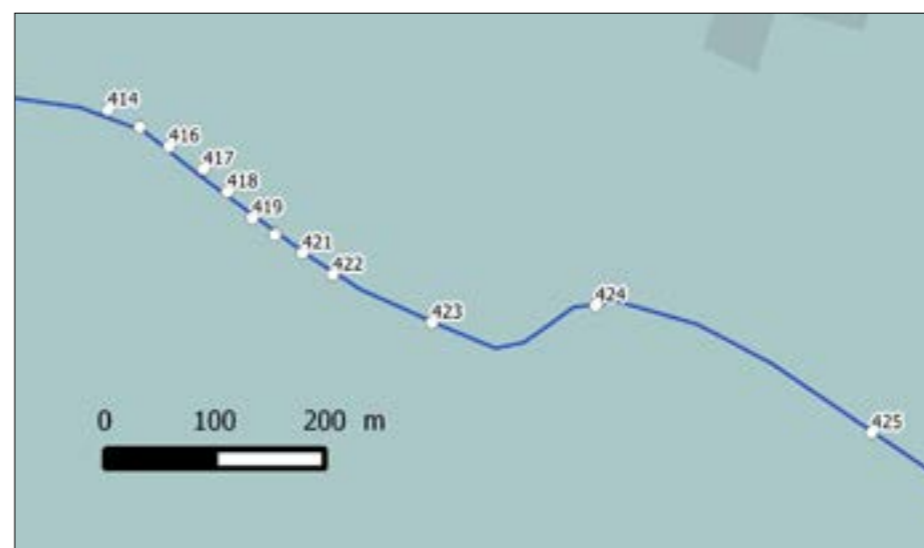
Ouvrages sur l'Ozon



Détail des ouvrages sur le Mornantet



Détail des ouvrages sur l'Ozon

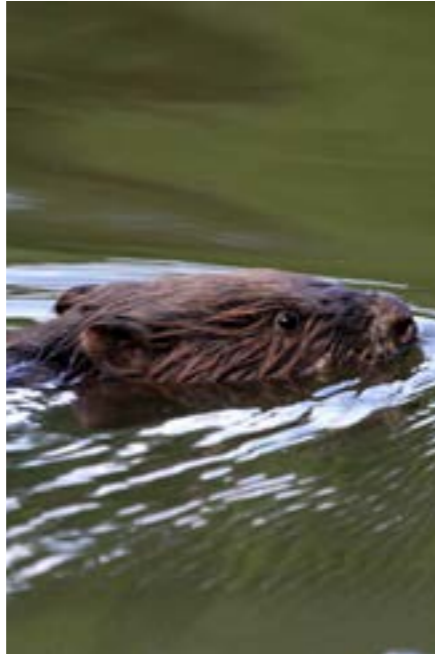


## Les obstacles pour les mammifères aquatiques

Le castor et la loutre ont été traités en marge de l'inventaire des ouvrages-obstacles de la Fédération de Pêche du Rhône.

En effet, celui-ci se réfère à la capacité de franchissement des obstacles sur les cours d'eau pour la truite d'une part, pour les autres espèces de poisson d'autre part.

Les deux mammifères disposent donc chacun d'une évaluation de la présence dans l'agglomération et d'un récapitulatif des grands obstacles à leur déplacement.



Crédits photos : Raphaël Barlot – CONIB

### Le castor

Dans l'agglomération lyonnaise, le castor est bien présent sur l'ensemble du Rhône et de ses canaux avec toutefois quelques obstacles tels que les barrages de Pierre Bénite, Cusset, Jons et Jonage. Ces barrages peuvent être franchis grâce aux contre canaux ou autres réseaux aquatiques qui les contournent mais qui obligent les castors à utiliser le milieu terrestre qu'ils apprécient peu.

Sur la Saône, les castors sont présents avec des densités plus faibles liées à l'hydrologie de cette rivière et aux crues qui peuvent durer plusieurs mois. Le barrage de Couzon-au-Mont-d'Or peut être franchi grâce à l'installation d'une passe-à-castor, petit dispositif qui permet facilement aux animaux de contourner la chute d'eau.

Enfin, en dehors de l'Ozon où les castors parviennent à se déplacer et s'installer, les autres rivières de l'agglomération ne sont pas fréquentées en raison des confluences avec le Rhône ou la Saône qui sont très artificialisées qui n'incitent pas le castor à passer par-delà. Des opérations de restauration des berges telles que celles conduites sur le Giers ou sur l'Yzeron (en cours) permettent au castor de réinvestir ces cours d'eau.

### Principaux obstacles aux déplacements:

Barrages de Pierre Bénite, Cusset, Jons et Jonage (traitement possible par l'installation de passes à castor), Confluence Rhône - Yzeron (en cours de restauration).



Crédits photos : Rachel Kuhn – SFPEM – PNA Loutre

### La loutre

En 2014, la loutre est en pleine phase de regain sur l'agglomération lyonnaise. Cette dernière parvient facilement à contourner les différents obstacles et peut ainsi se déplacer sur l'ensemble des linéaires du Rhône, la Saône, et de leurs annexes (lônes, plan d'eau...)

Les principaux affluents tels que l'Yzeron, le Garon, le Giers ou l'Ozon peuvent aussi être accueillant pour cette espèce qui cherche avant tout une ressource alimentaire abondante.

Les plus petits affluents, notamment ceux des Monts d'Or (Serres, Rochecardon) ou du Franc Lyonnais (Torrières, Echets) sont plus difficilement exploitables en raison des confluences très dégradées avec la Saône et de faibles débits lors des périodes d'étiage.

### Principaux obstacles aux déplacements :

Confluences avec la Saône des cours d'eau : Serres, Rochecardon, Echets et Torrières

# Ouvrages-obstacles

Notice de lecture

Toutes les mesures (longueur, largeur diamètre et hauteur) sont en mètres.

## Types d'obstacles

Plusieurs ouvrages différents ont été recensés, classés chacun dans une catégorie :

- Seuil : ouvrage barrant tout ou partie du lit mineur d'un cours d'eau,
- Radier : partie d'un cours d'eau peu profonde,
- Buse : conduite d'eau assurant son écoulement,
- Cadre : buse rectangulaire,
- Vannes mobiles : barrage mobile,
- Plan d'eau,
- Erosion régressive\*.

## Echelles d'évaluation de franchissabilité

Que ce soit pour la truite fario ou les autres espèces de poissons, l'évaluation de franchissement des ouvrages sur les cours d'eau :

- 1 - Toujours Franchissable
- 2 - Franchissable au module\*\*
- 3 - Franchissable en crue
- 4 - Infranchissable

Le choix de la différenciation entre deux catégories d'espèces, la truite fario et les autres, vient du fait que la truite fario adulte (25 cm) dispose d'une capacité de saut, contrairement aux autres espèces rencontrées dans ces cours d'eau, et de meilleures capacités de nage. C'est aussi une espèce assez répandue dans les cours d'eau de l'agglomération.

N.B. : pour certains ouvrages, le manque de données n'a pas permis de déterminer la franchissabilité de l'obstacle.

\* : Erosion d'un substrat, d'un relief ou d'un ouvrage artificiel qui se propage de l'aval vers l'amont, c'est-à-dire dans le sens inverse de l'écoulement de l'eau.

\*\* : Débit moyen inter-annuel

ID	Bassin versant	Cours d'eau	Type	Autre type	Longueur (m)	Largeur (m)	Diamètre (m)	Hauteur (m)	Truite Fario	Autres esp.
1	Echets	Echets	Buse		300,0	/	/	/	4	4
2	Echets	Echets	Seuil	Enrochements libres	4,5	4,3	/	/	3	3
3	Echets	Echets		Pont	11,0	5,5	/	/	1	1
4	Echets	Echets	Buse	Pont	4,5	2,0	1,0	/	1	1
5	Echets	Echets		Pont	5,0	6,0	/	/	1	1
6	Echets	Echets		Pont	7,5	3,3	/	/	1	1
7	Echets	Echets	Radier	Pont	3,7	3,6	/	/	1	1
8	Echets	Echets		Passerelle	3,8	3,1	/	/	1	1
9	Echets	Echets	Radier	Pont	10,0	5,4	/	/	1	1
10	Echets	Echets	Radier	Pont ferroviaire et route	65,0	1,2	/	/	4	4
11	Echets	Echets	Buse		/	1,1	/	/	4	4
12	Garon	Artillat			/	/	/	/	0	0
13	Garon	Broulon			/	/	/	/	3	0
14	Garon	Cartelier			10,3	1,7	/	/	3	0
15	Garon	Cartelier			5,2	2,8	/	/	3	0
16	Garon	Cartelier			0,8	2,4	/	/	3	0
17	Garon	Cartelier			0,8	1,5	/	/	3	0
18	Garon	Cartelier			0,6	1,5	/	/	3	0
19	Garon	Cartelier			6,0	2,5	/	/	2	0
20	Garon	Cartelier			1,3	3,0	/	/	2	0
21	Garon	Cartelier			0,6	1,3	/	/	3	0
22	Garon	Cartelier			0,6	6,5	/	/	3	0
23	Garon	Cartelier			0,3	3,5	/	/	3	0
24	Garon	Cartelier			1,0	1,5	/	/	3	0
25	Garon	Cartelier			10,0	2,0	/	/	3	0
26	Garon	Cartelier			0,6	2,0	/	/	3	0
27	Garon	Chalandrèze			/	/	/	/	2	0
28	Garon	Chalandrèze			1,2	12,0	/	/	3	0
29	Garon	Corsenat			/	/	/	/	3	0
30	Garon	Corsenat			/	/	/	/	0	0
31	Garon	Fondagny			1,5	5,5	/	/	3	0
32	Garon	Fondagny			2,6	5,0	/	/	3	0
33	Garon	Fondagny			10,0	/	/	/	3	0
34	Garon	Fondagny			1,1	4,0	/	/	3	0
35	Garon	Fondagny			1,0	4,0	/	/	3	0
36	Garon	Fondagny			0,8	3,0	/	/	3	0
37	Garon	Fondagny			0,9	4,0	/	/	3	0
38	Garon	Fondagny			1,2	3,5	/	/	3	0
39	Garon	Fondagny			2,0	3,5	/	/	3	0
40	Garon	Fondagny			1,2	4,0	/	/	3	0
41	Garon	Fondagny			1,0	4,5	/	/	3	0
42	Garon	Fondagny			1,0	4,0	/	/	3	0
43	Garon	Fondagny			/	/	/	/	1	0
44	Garon	Fondagny			2,3	3,0	/	/	3	0
45	Garon	Fondagny			/	/	/	/	1	0
46	Garon	Fondagny			/	/	/	/	2	0
47	Garon	Fondagny			/	/	/	/	1	0
48	Garon	Fondagny			/	/	/	/	0	0
49	Garon	Fondagny			/	/	/	/	0	0
50	Garon	Fondagny			/	/	/	/	1	0
51	Garon	Furon			0,8	3,0	/	/	3	0
52	Garon	Furon			/	/	/	/	3	0
53	Garon	Furon			1,5	4,0	/	/	3	0
54	Garon	Garon			/	20,0	/	/	3	0
55	Garon	Garon			/	/	/	/	0	0
56	Garon	Garon			/	/	/	/	0	0
57	Garon	Garon			3,0	1/	/	/	3	0
58	Garon	Garon			/	/	/	/	3	0
59	Garon	Garon			0,9	4,0	/	/	2	0
60	Garon	Garon			/	/	/	/	2	0
61	Garon	Garon			4,0	13,0	/	/	3	0
62	Garon	Garon			0,5	3,0	/	/	3	0
63	Garon	Garon			0,6	4,5	/	/	3	0
64	Garon	Mornantet			/	/	/	/	0	0
65	Garon	Mornantet			/	/	/	/	0	0
66	Garon	Mornantet			/	/	/	/	0	0
67	Garon	Mornantet			/	/	/	/	0	0
68	Garon	Mornantet			/	/	/	/	3	0
69	Garon	Mornantet			/	/	/	/	0	0
70	Garon	Mornantet			/	/	/	/	0	0
71	Garon	Mornantet			/	/	/	/	0	0
72	Garon	Mornantet			6,5	4,0	/	/	3	0
73	Garon	Mornantet			/	/	/	/	1	0
74	Garon	Mornantet			3,0	7,0	/	/	3	0
75	Garon	Mornantet			3/	4,5	/	/	2	0
76	Garon	Mornantet			1,5	8,0	/	/	3	0
77	Garon	Mornantet			0,9	5,0	/	/	3	0
78	Garon	Mornantet			/	/	/	/	2	0
79	Garon	Mornantet			5,0	6,5	/	/	3	0
80	Garon	Mornantet			1,5	4,0	/	/	2	0
81	Garon	Mornantet			/	/	/	/	0	0
82	Garon	Vallières			/	/	/	/	3	0
83	Garon	Vallières			150,0	/	/	/	3	0
84	Grand Rieux	Grand Rieux	Cadre		4,1	4,5	/	/	1	1
85	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil naturel	Embacles	/	/	/	/	3	3
86	Grand Rieux	Grand Rieux	Cadre		10,0	2,3	/	/	1	1
87	Grand Rieux	Grand Rieux	Cadre		6,1	48,0	/	/	1	1
88	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil		2,0	3,5	/	/	4	4
89	Grand Rieux	Grand Rieux	Cadre	Chemin	/	1,9	/	/	1	1
90	Grand Rieux	Grand Rieux	Cadre		5,5	5,5	/	/	1	1
91	Grand Rieux	Grand Rieux	Pont		5,1	4,5	/	/	1	1
92	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil naturel	Embacles	/	/	/	/	3	3
93	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil		0,5	2,3	/	/	1	1

ID	Bassin versant	Cours d'eau	Type	Autre type	Longueur (m)	Largeur (m)	Diamètre (m)	Hauteur (m)	Truite Fario	Autres esp.
94	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil naturel	Embacles	/	/	/	/	3	3
95	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil		/	1,9	/	/	3	3
96	Grand Rieux	Grand Rieux	Cadre		9,9	2,1	/	/	1	1
97	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil		6,6	3,7	/	/	0	0
98	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil naturel		0,2	4,3	/	/	4	4
99	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil	Enrochements libres	/	2,0	/	/	2	3
100	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil		7,4	6,2	/	1,0	4	4
101	Grand Rieux	Grand Rieux	Cadre	Radier	8,2	2,0	/	1,0	4	4
102	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil		0,8	2,3	/	/	3	3
103	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil naturel		1,5	1,3	/	/	1	1
104	Grand Rieux	Grand Rieux	Radier	Pont	3,1	3,8	/	/	1	1
105	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil	Enrochements libres	0,5	2,3	/	/	2	2
106	Grand Rieux	Grand Rieux	Seuil	Dalle et embacle	1,0	2,6	/	/	3	3
107	Grand Rieux	Grand Rieux		Pont	8,2	3,6	/	/	1	1
108	Planches	Planches	Buse		985,0	3,0	/	/	4	4
109	Planches	Planches	Buse		45,0	5,0	/	/	1	1
110	Planches	Planches	Buse		6,0	5,0	/	/	1	1
111	Planches	Planches			12,0	6,0	/	6,5	0	0
112	Planches	Planches	Buse		662,0	/	2,5	/	4	4
113	Planches	Planches	Seuil	Grille en travers du cours d'eau	/	2,2	/	/	3	4
114	Planches	Planches		Pont	12,0	4,0	/	/	1	1
115	Planches	Planches	Buse		19,0	6,0	/	/	1	1
116	Planches	Planches	Seuil		0,7	2,5	/	/	3	3
117	Planches	Planches	Seuil		4,2	6,0	/	/	4	4
118	Planches	Planches	Radier	Pont	20,0	6,0	/	/	4	4
119	Planches	Planches	Buse		95,0	/	2,5	/	4	4
120	Planches	Planches	Buse		70,0	3,0	/	/	4	4
121	Planches	Planches	Radier	Béton	6,0	3,8	/	/	3	3
122	Planches	Planches	Radier	Pont	6,0	5,0	/	2,0	4	4
123	Planches	Planches	Radier	Pont	21,0	2,8	/	/	4	4
124	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	5,5	/	/	2	3
125	Planches	Planches	Seuil		9,8	3,6	/	/	4	4
126	Planches	Planches	Radier	Pont	/	4,5	/	/	1	1
127	Planches	Planches	Radier		13,3	5,0	/	/	3	3
128	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	3,0	/	/	3	3
129	Planches	Planches	Radier	Pont	/	/	/	/	2	3
130	Planches	Planches	Seuil		/	2,5	/	/	3	3
131	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	3,5	/	/	3	3
132	Planches	Planches	Seuil naturel	Embacles	/	/	/	/	3	4
133	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	/	/	/	1	1
134	Planches	Planches	Seuil	Rustique	0,2	3,0	/	/	1	1
135	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	/	/	/	3	3
136	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	/	/	/	1	1
137	Planches	Planches	Buse		3,4	/	0,7	/	1	1
138	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	0,8	/	0,1	3	3
139	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	/	/	0,2	3	3
140	Planches	Planches	Seuil	Rustique	0,1	3,7	/	/	3	3
141	Planches	Planches	Cadre		4,7	1,2	/	/	1	1
142	Planches	Planches	Seuil	Rustique	0,2	2,5	/	/	3	4
143	Planches	Planches	Seuil	Rustique	0,2	3,0	/	/	3	3
144	Planches	Planches	Seuil		2,0	/	/	/	4	4
145	Planches	Planches	Seuil	Rustique	/	/	/	/	3	3
146	Planches	Planches	Radier		/	4,1	/	/	1	1
147	Planches	Planches	Radier		/	/	/	/	1	1
148	Planches	Planches	Seuil	Dalle	/	/	/	0,8	4	4
149	Planches	Planches	Buse		/	/	0,9	/	1	1
150	Planches	Planches	Radier		9,4	2,8	/	/	4	4
151	Planches	Planches	Seuil naturel	Racines	/	1,2	/	/	3	4
152	Planches	Planches	Seuil	Racines	/	1,2	/	/	4	4
153	Planches	Planches	Seuil	Enrochements libres	/	/	/	/	1	1
154	Planches	Planches	Seuil	Bloc	/	/	/	/	2	3
155	Planches	Planches	Radier		5,5	/	/	/	4	4
156	Planches	Planches	Radier	Pont	7,7	2,7	/	/	1	1
157	Planches	Planches	Seuil naturel	Racines	/	/	/	/	4	4
158	Planches	Planches	Seuil naturel	Racines	/	/	/	/	4	4
159	Planches	Planches	Seuil naturel	Embacles	/	/	/	/	3	3
160	Planches	Planches	Seuil naturel	Racines	/	/	/	/	0	0
161	Planches	Planches	Radier		/	10,0	/	/	4	4
162	Planches	Planches	Seuil naturel	Racines	0,8	0,8	/	/	3	4
163	Planches	Planches	Radier	Pont	5,0	2,1	/	/	1	1
164	Planches	Serres	Seuil naturel	Roche-mère	/	1,8	/	/	2	3
165	Planches	Serres	Seuil naturel	Embacle et radier Roche-mère	/	2,6	/	/	4	4
166	Planches	Serres	Seuil naturel	Embacles et blocs	/	3,0	/	/	4	4
167	Planches	Serres	Seuil naturel	Roche-mère	/	/	/	/	3	4
168	Planches	Serres	Seuil		/	1,3	/	/	4	4
169	Planches	Serres	Seuil naturel	Embacles	/	/	/	/	4	4
170	Planches	Serres	Seuil naturel		1,2	3,0	/	/	3	3
171	Planches	Serres	Radier	Pont	32,0	2,9	/	/	4	4
172	Planches	Serres	Seuil		/	1,5	/	/	4	4
173	Planches	Serres	Radier	Pont	20,8	3,0	/	/	4	4
174	Planches	Serres	Seuil naturel	Racines et encombrés	/	/	/	/	4	4
175	Planches	Serres	Seuil	Gravats dans cours d'eau	20,0	/	/	/	3	3
176	Planches	Serres	Seuil naturel	Dalle d'argile	/	1,8	/	/	1	1
177	Planches	Serres	Seuil	Enrochements libres	/	/	/	/	3	3
178	Planches	Serres	Radier	Pont	2,0	2,0	/	/	1	1
179	Planches	Serres	Radier		11,0	/	/	/	4	4
180	Planches	Serres	Buse		50,0	/	0,6	/	4	4
181	Planches	Serres	Radier		/	/	/	/	4	4
182	Rochecardon	Rochecardon	Seuil		/	2,8	/	/	4	4
183	Rochecardon	Rochecardon	Seuil		2,4	1,2	/	/	4	4
184	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel		5,0	4,5	/	/	4	4
185	Rochecardon	Rochecardon	Seuil		0,5	2,8	/	/	4	4
186	Rochecardon	Rochecardon	Seuil		10,0	4,5	/	/	4	4

ID	Bassin versant	Cours d'eau	Type	Autre type	Longueur (m)	Largeur (m)	Diamètre (m)	Hauteur (m)	Truite Fario	Autres esp.
187	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel	Embacles	/	/	/	/	3	3
188	Rochecardon	Rochecardon	Seuil	Enrochements liaisonnés	1,3	1,3	/	/	3	4
189	Rochecardon	Rochecardon	Seuil	Enrochements liaisonnés	3,0	6,0	/	/	3	4
190	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel		2,3	1,8	/	/	1	3
191	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel		3,1	3,0	/	/	3	3
192	Rochecardon	Rochecardon	Seuil		4,0	1,5	/	/	4	4
193	Rochecardon	Rochecardon	Buse		7,0	1,6	/	/	4	4
194	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel		1,0	2,1	/	/	3	3
195	Rochecardon	Rochecardon	Seuil	Enrochements liaisonnés	1,6	1,7	/	/	3	0
196	Rochecardon	Rochecardon	Buse		10,0	0,5	/	/	4	4
197	Rochecardon	Rochecardon	Seuil		/	/	/	/	3	3
198	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel		3,5	2,0	/	/	4	4
199	Rochecardon	Rochecardon	Radier	Pont	5,0	7,0	/	/	4	4
200	Rochecardon	Rochecardon	Radier	Pont	10,0	1,7	/	/	4	4
201	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel		0,7	0,8	/	/	3	4
202	Rochecardon	Rochecardon			/	/	/	/	0	0
203	Rochecardon	Rochecardon	Seuil	Enrochements liaisonnés	/	/	/	/	4	4
204	Rochecardon	Rochecardon	Buse		6,0	1,2	/	/	4	4
205	Rochecardon	Rochecardon	Buse		8,0	0,6	/	/	4	4
206	Rochecardon	Rochecardon	Seuil	Enrochements liaisonnés	20,0	3,0	/	/	4	4
207	Rochecardon	Rochecardon	Buse		25,0	/	/	/	4	4
208	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel	Bloc/Dalle	2,6	1,3	/	/	4	4
209	Rochecardon	Rochecardon	Seuil		1,6	1,3	/	/	4	4
210	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel		1,0	1,0	/	/	3	4
211	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel	Racines	1,1	0,9	/	/	4	4
212	Rochecardon	Rochecardon	Seuil naturel		/	1,2	/	/	4	4
213	Rochecardon	Rochecardon	Radier	Béton	2,4	1,3	/	/	4	4
214	Rochecardon	Rochecardon	Radier	Béton	/	0,6	/	/	4	4
215	Rochecardon	Rochecardon	Buse	Radier à l'aval	/	/	/	/	4	4
216	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
217	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
218	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
219	Thoux	Thoux	Seuil		9,0	/	/	/	4	0
220	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
221	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
222	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
223	Thoux	Thoux	Cadre		/	1,0	/	/	0	0
224	Thoux	Thoux	Cadre		5,0	1,0	/	/	0	0
225	Thoux	Thoux	Cadre		3,0	1,0	/	/	0	0
226	Thoux	Thoux	Cadre		3,0	1,0	/	/	0	0
227	Thoux	Thoux	Cadre		5,0	/	/	/	4	0
228	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
229	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
230	Thoux	Thoux	Radier de pont		2,5	/	/	/	4	0
231	Thoux	Thoux	Radier de pont		5,0	/	/	/	4	0
232	Thoux	Thoux	Buse		780,0	/	/	/	4	0
233	Thoux	Thoux	Buse		780,0	/	/	/	4	0
234	Thoux	Thoux	Buse		63,0	/	1,0	/	4	0
235	Thoux	Thoux	Buse		65,0	/	1,0	/	4	0
236	Thoux	Thoux			12,0	2,1	/	/	4	0
237	Thoux	Thoux	Buse		156,0	/	1,0	/	4	0
238	Thoux	Thoux	Buse		25,0	/	1,2	/	0	0
239	Thoux	Thoux			22,0	/	1,2	/	0	0
240	Thoux	Thoux			33,0	0,8	/	/	4	0
241	Thoux	Thoux			5,0	/	1,2	/	0	0
242	Thoux	Thoux	Seuil		/	/	/	/	0	0
243	Thoux	Thoux	Buse		5,0	/	1,2	/	0	0
244	Torrières	Torrières	Buse	Artificiel	/	/	/	/	4	4
245	Torrières	Torrières	Cadre		250,0	2,0	/	1,3	4	4
246	Torrières	Torrières	Radier		/	2,7	/	/	4	4
247	Torrières	Torrières	Radier		/	2,7	/	/	4	4
248	Torrières	Torrières	Radier		/	2,0	/	/	3	3
249	Torrières	Torrières	Seuil		/	2,1	/	/	2	3
250	Torrières	Torrières	Radier		/	2,7	/	/	4	4
251	Torrières	Torrières	Seuil		/	/	/	/	1	1
252	Torrières	Torrières	Radier		/	/	/	/	1	1
253	Torrières	Torrières	Seuil naturel		/	/	/	/	3	3
254	Torrières	Torrières	Radier		/	2,2	/	/	1	1
255	Torrières	Torrières</								

ID	Bassin versant	Cours d'eau	Type	Autre type	Longueur (m)	Largeur (m)	Diamètre (m)	Hauteur (m)	Truite Fario	Autres esp.
280	Yzeron	Aduts			/	/	/	/	2	0
281	Yzeron	Charbonnières			2,0	10,0	/	/	2	0
282	Yzeron	Charbonnières			/	/	/	/	1	0
283	Yzeron	Charbonnières			0,5	4,0	/	/	2	0
284	Yzeron	Charbonnières			4,0	3,5	/	/	3	0
285	Yzeron	Charbonnières			3,0	4,0	/	/	3	0
286	Yzeron	Charbonnières			4,0	4,0	/	/	3	0
287	Yzeron	Charbonnières			7,0	7,0	/	/	0	0
288	Yzeron	Charbonnières			30,0	5,0	/	/	1	0
289	Yzeron	Charbonnières			10,0	5,0	/	/	3	0
290	Yzeron	Charbonnières			0,5	5,0	/	/	2	0
291	Yzeron	Charbonnières			4,0	/	/	/	3	0
292	Yzeron	Charbonnières			0,5	5,0	/	/	2	0
293	Yzeron	Charbonnières			/	/	/	/	2	0
294	Yzeron	Charbonnières			3,0	5,0	/	/	3	0
295	Yzeron	Charbonnières			400,0	6,0	/	/	3	0
296	Yzeron	Charbonnières			0,5	4,0	/	/	2	0
297	Yzeron	Chaudanne			/	/	/	/	3	0
298	Yzeron	Chaudanne			5,0	2,0	/	/	3	0
299	Yzeron	Chaudanne			1,5	2,0	/	/	2	0
300	Yzeron	Dronau			/	/	/	/	2	0
301	Yzeron	Dronau			/	/	/	/	3	0
302	Yzeron	Dronau			3,0	5,0	/	/	3	0
303	Yzeron	Le Drut			50,0	/	/	/	3	0
304	Yzeron	Mercier			50,0	/	/	/	0	0
305	Yzeron	Mercier			/	/	/	/	3	0
306	Yzeron	Milonière			1,0	3,0	/	/	3	0
307	Yzeron	Poirier			5,0	3,0	/	/	2	0
308	Yzeron	Ratier			2,0	4,0	/	/	2	0
309	Yzeron	Ratier			1,0	4,5	/	/	2	0
310	Yzeron	Ratier			3,0	2,5	/	/	2	0
311	Yzeron	Ratier			/	/	/	/	3	0
312	Yzeron	Ratier			0,8	4,0	/	/	2	0
313	Yzeron	Ratier			/	/	/	/	0	0
314	Yzeron	Ratier			2,0	4,0	/	/	3	0
315	Yzeron	Ratier			1,0	8,0	/	/	2	0
316	Yzeron	Ratier			6,0	4,0	/	/	3	0
317	Yzeron	Ratier			1,0	8,0	/	/	2	0
318	Yzeron	Ratier			1,0	1,0	/	/	3	0
319	Yzeron	Ratier			10,0	4,0	/	/	1	0
320	Yzeron	Ribes			/	/	/	/	3	0
321	Yzeron	Ribes			3,0	4,0	/	/	3	0
322	Yzeron	Ribes			25,0	2,0	/	/	3	0
323	Yzeron	Ribes			1,0	2,0	/	/	2	0
324	Yzeron	Yzeron			7,0	2,0	/	/	2	0
325	Yzeron	Yzeron			1,5	10,0	/	/	3	0
326	Yzeron	Yzeron			0,5	7,0	/	/	2	0
327	Yzeron	Yzeron			3,0	5,0	/	/	3	0
328	Yzeron	Yzeron			1,0	5,0	/	/	2	0
329	Yzeron	Yzeron			3,0	3,0	/	/	3	0
330	Yzeron	Yzeron			0,5	7,0	/	/	1	0
331	Yzeron	Yzeron			0,5	10,0	/	/	2	0
332	Yzeron	Yzeron			4,0	5,0	/	/	3	0
333	Yzeron	Yzeron			1,0	5,0	/	/	3	0
334	Yzeron	Yzeron			1,0	4,0	/	/	3	0
335	Yzeron	Yzeron			1,0	5,0	/	/	3	0
336	Yzeron	Yzeron			/	/	/	/	3	0
337	Yzeron	Yzeron			/	3,0	/	/	3	0
338	Yzeron	Yzeron			/	6,0	/	/	3	0
339	Yzeron	Yzeron			1/	15,0	/	/	3	0
340	Yzeron	Yzeron			0,7	8,0	/	/	3	0
341	Yzeron	Yzeron			10,0	4,5	/	/	3	0
342	Yzeron	Yzeron			0,5	10,0	/	/	3	0
343	Yzeron	Yzeron			7,0	3,0	/	/	3	0
344	Yzeron	Yzeron			1,2	12,0	/	/	3	0
345	Yzeron	Yzeron			4,0	4,0	/	/	3	0
346	Yzeron	Yzeron			1,0	2,5	/	/	3	0
347	Yzeron	Yzeron			15,0	7,0	/	/	3	0
348	Yzeron	Yzeron			/	/	/	/	3	0
349	Yzeron	Yzeron			5,0	7,0	/	/	3	0
350	Yzeron	Yzeron			0,5	6,0	/	/	2	0
351	Yzeron	Yzeron			8,0	10,0	/	/	3	0
352	Yzeron	Yzeron			4,5	7,5	/	/	2	0
353	Yzeron	Yzeron			0,6	4,0	/	/	2	0
354	Yzeron	Yzeron			3,5	5,0	/	/	3	0
355	Yzeron	Yzeron			1,5	4,0	/	/	2	0
356	Yzeron	Yzeron			0,5	5,0	/	/	2	0
357	Yzeron	Yzeron			4,0	4,0	/	/	2	0
358	Yzeron	Yzeron			5,0	5,0	/	/	1	0
359	Yzeron	Yzeron			/	/	/	/	1	0
360	Yzeron	Yzeron			10,0	8,0	/	/	1	0
361	Yzeron	Yzeron			0,5	7,0	/	/	2	0
362	Yzeron	Yzeron			2,0	5,0	/	/	2	0
363	Yzeron	Yzeron			1,5	8,0	/	/	3	0
364	Yzeron	Yzeron			0,5	6,0	/	/	2	0
365	Ozon	Bief Ozon	Vannes mobiles		5,0	2,0	/	2,8	4	4
366	Ozon	Bief Ozon	Seuil	Echancrure	8,0	19,0	/	0,9	3	3
367	Ozon	Fayet	Buse	Double	3,0	/	0,9	/	4	4
368	Ozon	Fayet	Plan d'eau		/	/	/	2,5	4	4
369	Ozon	Inverse	Seuil naturel		0,1	2,0	2,0	0,6	3	3
370	Ozon	Inverse	Seuil naturel	Barrage de castor	2,0	2,5	/	1,3	4	4
371	Ozon	Inverse	Seuil naturel	Barrage de castor	2,5	2,5	/	1,4	4	4
372	Ozon	Inverse	Mixte	Cadre et buse	4,0	2,0	1,0	1,0	1	1

ID	Bassin versant	Cours d'eau	Type	Autre type	Longueur (m)	Largeur (m)	Diamètre (m)	Hauteur (m)	Truite Fario	Autres esp.
373	Ozon	Inverse	Seuil		0,4	2,5	/	0,4	2	2
374	Ozon	Inverse	Mixte	Radier et conduite	13,5	5,5	/	2,7	3	4
375	Ozon	Inverse	Seuil		0,8	2,0	/	0,4	1	2
376	Ozon	Inverse	Seuil		0,3	2,0	/	0,5	2	3
377	Ozon	Inverse	Radier		16,0	2,5	/	1,2	4	4
378	Ozon	Inverse	Buse		30,0	/	1,2	/	4	4
379	Ozon	Inverse	Buse	Double	5,0	/	1,2	/	4	4
380	Ozon	Inverse	Buse		22,0	2,8	/	2,0	2	2
381	Ozon	Inverse	Buse		50,0	/	1,2	/	4	4
382	Ozon	Inverse	Buse		32,0	/	1,2	/	4	4
383	Ozon	Inverse	Buse		200,0	/	1,2	/	4	4
384	Ozon	Inverse	Buse		32,0	/	1,0	/	4	4
385	Ozon	Inverse	Buse		60,0	/	1,0	/	4	4
386	Ozon	Ozon	Radier		37,5	16,0	/	5,0	4	4
387	Ozon	Ozon	Mixte	Buse et cadre (x 5)	70,0	3,2	/	2,0	4	4
388	Ozon	Ozon	Buse	Triple	45,0	/	3,5	/	4	4
389	Ozon	Ozon	Seuil		1,7	12,0	/	1,2	3	4
390	Ozon	Ozon	Seuil		7,0	24,0	/	2,0	4	4
391	Ozon	Ozon	Seuil		8,0	17,8	/	2,9	3	4
392	Ozon	Ozon	Radier		7,6	11,7	/	1,4	3	3
393	Ozon	Ozon	Radier		15,0	7,2	/	1,6	4	4
394	Ozon	Ozon	Vannes mobiles		3,5	13,0	/	2,2	4	4
395	Ozon	Ozon	Seuil		9,0	15,0	/	1,4	3	4
396	Ozon	Ozon	Seuil		1,5	5,5	/	0,8	1	2
397	Ozon	Ozon	Seuil		1,1	3,3	/	0,7	2	2
398	Ozon	Ozon	Seuil		1,5	3,6	/	0,7	2	2
399	Ozon	Ozon	Seuil		1,4	4,5	/	0,9	2	3
400	Ozon	Ozon	Seuil		10,0	5,5	/	1,0	3	3
401	Ozon	Ozon	Radier		10,5	9,0	/	2,6	2	2
402	Ozon	Ozon	Seuil		1,9	6,5	/	0,8	2	3
403	Ozon	Ozon	Seuil		2,6	4,0	/	0,5	2	3
404	Ozon	Ozon	Seuil		1,0	3,8	/	0,7	3	3
405	Ozon	Ozon	Radier		8,5	7,0	/	2,2	3	3
406	Ozon	Ozon	Radier		7,0	6,0	/	0,5	3	3
407	Ozon	Ozon	Radier		10,7	8,1	/	2,5	2	2
408	Ozon	Ozon	Radier		13,6	2,3	/	6,0	2	2
409	Ozon	Ozon	Seuil	Remblai	12,0	5,0	/	2,5	4	4
410	Ozon	Ozon	Seuil		1,3	4,0	/	1,1	3	3
411	Ozon	Ozon	Radier		7,0	6,5	/	0,4	3	3
412	Ozon	Ozon	Seuil naturel		1,0	2,5	/	1,0	4	4
413	Ozon	Ozon	Seuil		0,2	1,2	/	0,7	2	3
414	Ozon	Ozon	Seuil		1,3	2,5	/	1,0	2	2
415	Ozon	Ozon	Seuil		1,5	2,5	/	1,0	2	3
416	Ozon	Ozon	Seuil		1,0	1,0	/	0,8	2	3
417	Ozon	Ozon	Seuil		1,5	2,5	0,5	/	2	2
418	Ozon	Ozon	Seuil		1,5	2,0	/	1,2	3	3
419	Ozon	Ozon	Seuil		1,0	2,5	/	1,0	1	2
420	Ozon	Ozon	Seuil		0,8	1,0	/	0,8	1	2
421	Ozon	Ozon	Seuil		1,0	2,5	/	0,5	1	2
422	Ozon	Ozon	Seuil		0,8	2,3	/	0,5	1	2
423	Ozon	Ozon	Radier		9,5	6,0	/	0,7	3	4
424	Ozon	Ozon	Seuil		1,2	2,0	/	0,8	3	3
425	Ozon	Ozon	Buse		26,0	2,0	2,9	3,9	2	2
426	Ozon	Ozon	Buse		6,0	0,5	/	1,0	3	4
427	Ozon	Ozon	Erosion régressive		0,3	1,5	/	1,7	4	4
428	Ozon	Ozon	Seuil		12,7	2,2	/	3,0	4	4
429	Ozon	Ozon	Vannes mobiles		0,7	4,5	/	3,0	3	4
430	Ozon	Ozon	Seuil		0,1	2,0	/	0,3	1	3
431	Ozon	RauOzon	Buse		/	/	/	/	2	2
432	Ozon	RauOzon	Buse		16,5	1,5	/	1,2	2	3
433	Ozon	RauOzon	Vannes mobiles		0,5	1,5	/	1,5	1	1
434	Ozon	RauOzon	Buse		5,0	/	1,2	/	4	4
435	Ozon	RauOzon	Autre	Conduite	1,0	2,5	/	0,4	2	3

Directeur de la publication : Damien Caudron  
 Equipe projet : Laurence Berne, chef de projet  
 Damien Massaloux  
 Cartographie : Philippe Capel  
 Infographie : Hervé Fayet

Agence d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise



Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Métropole de Lyon, Sepal, Etat, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes, Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Bourgoin-Jallieu, Tarare, Communautés d'agglomération Porte de l'Isère, ViennAgglo, Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, du Pays Mornantais, du Pays de l'Ozon, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, Syndicats mixtes du Beaujolais, de la Boucle du Rhône, de l'Ouest Lyonnais, des Rives du Rhône, du Scot de la Dombes, du Scot des Monts du Lyonnais, du Scot Nord-Isère, du Scot Val de Saône-Dombes, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage, CCI de Lyon, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Sytral, Epora, Ademe, Pôle métropolitain, Caisse des dépôts et consignations, Opac du Rhône, Grand Lyon Habitat, Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Directeur de la publication : Damien Caudron  
Réfèrent : Laurence Berne, 04 81 92 33 08 [l.berne@urbalyon.org](mailto:l.berne@urbalyon.org)

Infographie : Agence d'urbanisme